PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 janvier 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ABSENTES

Madame Hafida Daoudi	Greffière et secrétaire-trésorière adjointe

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse

Citoyens : 8 **Journaliste : 1**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de Mme la mairesse Nicole Davidson

3.1 Ratification de l'ordre du jour
3.2 Ratification des procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2014

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Mouvements de main-d'œuvre – Décembre 2014
4.2 Embauche – Patrouilleur surnuméraire – Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne – Guillaume Vincent
4.3 Embauche – Brigadière scolaire – Gisèle Cormier

GREFFE

5.1 Modification – Règlement numéro 690 – Règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000,00 $ réparti au secteur

TRÉSORERIE

Budget 2015

6.1 Dépenses incompressibles – Année 2015
6.2 Autorisation – Adhésion annuelle 2015 – Association québécoise d'urbanisme
6.3 Autorisation – Cotisation annuelle 2015 – Association des urbanistes et des aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ)
6.4 Autorisation – Cotisation annuelle 2015 – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – M. Bernard Généreux
6.5 Autorisation – Cotisation annuelle 2015 – Club ornithologique des Hautes-Laurentides (COHL)

6.6 Autorisation – Cotisation annuelle 2015 – Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
6.7 Autorisation – Renouvellement de contrat - Service de protection canine des Monts (SPCM)

Affaires courantes

6.8 Ratification du journal des décaissements – Décembre 2014
6.9 Virements budgétaires – Décembre 2014

...2

6.10 Dépôt - État des activités financières – Période se terminant le 31 décembre 2014 avant régularisation et vérification
6.11 Autorisation – Paiement décompte progressif numéro 3 – Aménagement et raccordement du puits Doncaster – Norclair inc.
6.12 Autorisation – Contribution – Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
6.13 Autorisation – PG Solutions – Renouvellement des contrats d'entretien des logiciels municipaux (3)
6.14 Autorisation – Désignation de M. Lucien Ouellet, directeur du service de la Trésorerie pour représenter la Municipalité du Village de Val-David auprès de la Cour du Québec, division des Petites créances à Saint-Jérôme
6.15 Autorisation – Souper de reconnaissance – Bénévoles de la bibliothèque

TRAVAUX PUBLICS

7.1 Adjudication contrat – Excavation Pierre-Étienne Ayotte – Aménagement des sentiers de vélo de montagne au Mont-Plante
7.2 Appel d'offres – Services professionnels – Taxe fédérale d'accise
7.3 Décret de dépense – Réparation de la niveleuse

URBANISME

8.1 Dépôt – Procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 décembre 2014
8.2 Demande de rénovation : 905, route 117
8.3 Mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre

LOISIRS ET CULTURE

9.1 Concession – Boutique de location – Chalet Anne-Piché
9.2 Autorisation – Programme Emplois d'été Canada 2015

DIVERS

10.1 Mandat – Medial Conseil Santé Sécurité inc.

11. Affaires nouvelles

12. Point d'information des conseillers

13. Période de questions des citoyens

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Réflexion, résolution, action…

Ouvrir la porte d'une nouvelle année, c'est comme ouvrir à une visiteuse que nous ne connaissons pas et qui nous réserve des surprises, bonnes et moins bonnes. Et pour être prêts à agir ou réagir, il nous faut des résolutions.

Votre conseil municipal a déjà mis la table en décembre en adoptant le budget 2015, mais tout n'est pas qu'une question d'argent. Certains éléments essentiels à la bonne santé de l'administration municipale demandent plutôt temps et doigté, notamment en ce qui concerne la gestion de nos ressources humaines, incluant le renouvellement des conventions collectives. Nous avons aussi la ferme volonté de multiplier les efforts avec nos voisins de Val-Morin pour la gestion commune de notre parc régional.

Les membres de conseil n'ont pas fini d'apprivoiser leur rôle et de parfaire leurs connaissances des nombreux dossiers à traiter. La réfection et l'entretien de notre réseau routier, l'avenir de notre bibliothèque, la mise à jour des équipements et l'adhésion à une régie intermunicipale de sécurité incendie, l'évaluation et l'harmonisation de l'offre culturelle, l'aménagement d'une place publique en fonction de sa vocation, la mise aux normes de certaines parties de notre réseau d'égout et de l'usine de traitement des eaux usées sont autant de dossiers dits prioritaires sur lesquels nous devrons nous entendre pour faire les bons choix. Mais, il est parfois difficile de travailler en harmonie lorsque s'opposent les différences idéologiques et la partisannerie aux vertueuses théories et à la dure réalité, menant inévitablement à de déchirantes décisions pour le bien de l'ensemble de la population.

Par analogie, je repense à ma tante qui, durant le congé des Fêtes, m'a redonné l'envie de ressortir mes broches à tricoter pour redécouvrir le plaisir de créer, une maille à fois. Elle m'expliquait aussi l'importance d'utiliser de la « vraie » laine à cause de la différence entre le fait d'échapper une maille de laine ou une maille de fibre synthétique. La laine se rattrape plus facilement que les autres fibres qui laissent filer les mailles échappées, plus difficile à récupérer.

En toutes choses, comme pour le tricot, rien ne sert de vouloir sauter les étapes, il faut prendre le temps, « une maille à la fois », et s'assurer de trouver la bonne ressource, d'acheter le bon véhicule ou les bons matériaux, d'effectuer le bon emprunt, de profiter des bons programmes de subvention, etc. en faisant la distinction entre les besoins qui ne demandent que du gros bon sens de ceux qui requièrent une attention particulière et des ressources spécialisées.

En résumé, il nous faudra « tricoter avec de la vraie laine » le filet social qui fait de Val-David un endroit où il fait bon vivre.

15-01-001

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-01-002

RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2014, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2014, tels que rédigés.

ADOPTÉE

15-01-003

MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le mouvement de main-d'œuvre suivant :

	Titre du poste	Statut	Date
Terminaison			
Louise Ross	Brigadière scolaire	Col bleu	19 décembre 2014

ADOPTÉE

15-01-004

EMBAUCHE – PATROUILLEUR SURNUMÉRAIRE PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN, SECTEUR DUFRESNE– GUILLAUME VINCENT

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi pour l'embauche d'un patrouilleur surnuméraire;

ATTENDU la recommandation du directeur des Travaux publics;

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'embauche de M. Guillaume Vincent, à titre de patrouilleur surnuméraire au Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, et ce, depuis le 19 décembre 2014 et aux conditions salariales déterminées à la convention collective des Cols bleus présentement en vigueur.

ADOPTÉE

15-01-005

EMBAUCHE – BRIGADIÈRE SCOLAIRE – GISÈLE CORMIER

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'embauche de Mme Gisèle Cormier, à titre de brigadière scolaire, et ce, depuis le 6 janvier 2015 aux conditions salariales déterminées à la convention collective des Cols blancs présentement en vigueur.

QUE la brigadière scolaire soit soumise à une période de probation jusqu'au 23 janvier 2015.

ADOPTÉE

15-01-006

MODIFICATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 690 – RÈGLEMENT RELATIF À LA MISE AUX NORMES DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 $ RÉPARTI AU SECTEUR

ATTENDU l'adoption, le 16 décembre 2014, du règlement numéro 690 intitulé « Règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 $ réparti au secteur;

ATTENDU QU' il est nécessaire de modifier ledit règlement de la façon ci-après stipulée afin d'y inclure la clause de taxation ainsi que le tableau de remboursement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier le règlement numéro 690 intitulé « Règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 $ réparti au secteur, en remplaçant les articles 2, 3, 4, 5 et 6 par les suivants :

ARTICLE 2 Description des travaux

Le Conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de mise aux normes et de localisation de chemin pour la rue des Geais-Bleus pour un montant total de 200 000 $.

Sont joints à la présente résolution comme annexes pour en faire partie intégrante :
Annexe A : lettre du 18 mai 2010 signée de Éric Perreault, ingénieur de Les Consultants S.M. inc., (description des travaux exécutés, observations et constats, conclusions/ recommandations et estimations des coûts préliminaires) et ses annexes 1, 2, 3 et 4 ;
Annexe A-1 : courriel du 14 octobre 2014 de Éric Perreault, ingénieur de Les Consultants S.M. inc. (budget préliminaire pour les travaux sur le chemin en entier, tenant compte de

l'ajout de 150 mètre pour un total de 470 m de longueur).

ARTICLE 3 S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante;

ARTICLE 4 Terme de l'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 200 000 $ sur une période de vingt (20) ans, conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexe « B » pour en faire partie intégrante ;

ARTICLE 5 Afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est exigé et il sera prélevé durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble identifié et situé dans l'aire de desserte technique, tel qu'illustré sur le croquis où est effectué l'étude, une compensation dont le montant est multiplié par un facteur exprimé en terme d'unités et tel que précisé ci-après :

Catégories d'immeubles visés	**Facteurs**
Par immeuble	1 unité

La valeur d'une unité est établie annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre total des unités ainsi déterminées.

Le croquis intitulé « Secteur tributaire » est annexé au présent règlement comme annexe « C » pour en faire partie intégrante ;

ARTICLE 6 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2 ;

ADOPTÉE

15-01-007

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – ANNÉE 2015

ATTENDU QUE des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la Municipalité;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la Municipalité de tout intérêt ou pénalité;

ATTENDU le dépôt du certificat de disponibilité de fonds aux postes budgétaires mentionnés émis par le directeur de la Trésorerie;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier en cours d'année certaines autorisations suite à de nouvelles orientations ou en étant plus efficient dans certains domaines;

ATTENDU QUE le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le paiement des frais de déplacement, de repas, des salaires et remises s'y rattachant ainsi que des factures concernant la fourniture de biens et services suivants dès réception afin d'éviter de payer des frais d'intérêts et de retard :

- Analyses d'eau
- Avis publics
- Contrôle des chiens errants
- Destruction de documents
- Enfouissement des ordures, conteneurs
- Entretien des vêtements
- Entretien du réseau d'éclairage public
- Frais d'entretien logiciels informatiques
- Frais de banque
- Frais de déplacement, d'hébergement, de repas
- Frais de financement
- Frais de formation
- Frais mensuels de conciergerie et d'entretien paysager
- Immatriculation des véhicules
- Location d'appareil postal et timbres
- Location de machinerie
- Matériel nécessaire à l'entretien de l'équipement, de la machinerie et des bâtiments
- Nettoyage des huiles usées
- Office municipal d'habitation (OMH)
- Oxygène, air comprimé, essence, huile
- Papeterie et fournitures de bureau
- Petits outils
- Produits d'entretien et chimiques
- Quote-part MRC, régie, cour municipale, CRSBPL
- Remboursement en capital
- Remises gouvernementales, Sûreté du Québec, pensions alimentaires,
- CSST
- Rémunération
- Services d'utilité publique (électricité, communications, gaz, câble, téléphone, Internet)
- Services juridiques et d'urbanisme
- Signalisation
- Sûreté du Québec
- Systèmes d'alarme
- Transport adapté
- Vérificateurs

ADOPTÉE

15-01-008

AUTORISATION – ADHÉSION ANNUELLE 2015 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 557,63 $ (taxes incluses) pour l'adhésion annuelle à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-004 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-009

AUTORISATION – COTISATION ANNUELLE 2015 – ASSOCIATION DES URBANISTES ET DES AMÉNAGISTES MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AUAMQ)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 140,00 $ (sans taxes) pour la cotisation annuelle de la Municipalité du Village de Val-David à AUAMQ pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-003 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-010

AUTORISATION – COTISATION ANNUELLE 2015 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – M. BERNARD GÉNÉREUX

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 419,00 $ (taxes en sus) pour l'adhésion de M. Bernard Généreux à l'ADMQ pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-002 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-011

AUTORISATION – COTISATION ANNUELLE 2015 – CLUB ORNITHOLOGIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES (COHL)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 32,00 $ (taxes si applicable) pour l'adhésion du Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne au COHL pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-005 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-012

AUTORISATION – COTISATION ANNUELLE 2015 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 385,29 $ (taxes incluses) pour l'adhésion de Mme Lynne Lauzon, directrice Loisirs et culture, à l'AQLM pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-006 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-013

AUTORISATION – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – SERVICE DE PROTECTION CANINE DES MONTS (SPCM)

ATTENDU l'obligation de la Municipalité d'exercer le contrôle animalier sur son territoire prévu au règlement 622;

ATTENDU l'offre de services du SPCM en date du 28 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal mandate le SPCM pour assurer le contrôle et la protection des petits animaux sur le territoire de Val-David selon l'entente à intervenir;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-01-014

RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 décembre 2014, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros 142015 à 142179 787 002,66 $

ADOPTÉE

15-01-015

VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉCEMBRE 2014

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents à

QUE le journal du budget révisé pour le mois de décembre 2014 portant les numéros Budget 14149 à Budget 14206 pour un montant de 161 460 $, tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-01-016

DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014 AVANT RÉGULARISATIONS ET VÉRIFICATION

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 31 décembre 2014 avant régularisations et vérification.

15-01-017

AUTORISATION – PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 – AMÉNAGEMENT ET RACCORDEMENT DU PUITS DONCASTER – NORCLAIR INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur du service de la Trésorerie à verser la somme de 182 732,18 $ (taxes incluses) à Norclair Inc., représentant le décompte progressif numéro 3 pour l'aménagement et le raccordement du puits Doncaster, et ce, selon la recommandation de M. Éric Perreault, ingénieur de la firme Les Consultants SM Inc., en date du 16 décembre 2014.

ADOPTÉE

15-01-018

AUTORISATION – CONTRIBUTION– PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues entre le 27 septembre et le 20 novembre 2014;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes ou l'aide suivantes aux organismes et aux individus suivants :

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière réservée au communautaire (Fonds Les Abeilles) :

- 500 $ - Centre d'action bénévoles Laurentides;
- 1 000 $ - Bouffe Laurentienne.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2014-078 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-019

AUTORISATION – PG SOLUTIONS – RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS MUNICIPAUX (3)

ATTENDU l'utilisation de divers logiciels par l'administration municipale;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions inc. datées du 1 décembre 2014 :

CESA 16360
- Unité d'évaluation en ligne .....3 334,28 $
CESA 16135
- Accès Cité-Territoire.....13 475,06 $
CESA 15669
– Accès-Cité Finance.....9 491,19 $
(taxes toutes incluses)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme totale de 26 300,53 $ (taxes incluses), à PG Solutions inc. pour le renouvellement des contrats d'entretien des logiciels municipaux «Unité d'évaluation en ligne (UEL)», «Accès Cité-Territoire (Gestionnaire municipal)» et «Accès Cité-Finance (Megagest).

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-001 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-020

AUTORISATION – DÉSIGNATION DE M. LUCIEN OUELLET, DIRECTEUR DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID AUPRÈS DE LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES, À SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser M. Lucien Ouellet, directeur du service de la Trésorerie, à représenter la Municipalité du Village de Val-David auprès de la Cour

du Québec, Division des petites créances, dans le dossier Marie-Eve Prévost -c- Municipalité du Village de Val-David et ce, le 23 février 2015 à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

15-01-021

AUTORISATION – SOUPER DE RECONNAISSANCE – BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur du service de la Trésorerie à payer la somme de 1 444,95 $ pour le souper des bénévoles de la bibliothèque qui a eu lieu le 18 décembre 2014 à La Table des Gourmets et ce, en reconnaissance de services rendus.

ADOPTÉE

15-01-022

ADJUDICATION CONTRAT – EXCAVATION PIERRE-ÉTIENNE AYOTTE – AMÉNAGEMENT DES SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE AU MONT-PLANTE

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a procédé à l'ouverture de deux soumissions, à savoir:

Soumissionnaires	Montant total taxes incluses
Enviroforêt inc.	24 489,68 $
Excavation Pierre-Étienne Ayotte	21 759,97 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'adjudication du contrat de travaux d'aménagement des sentiers de vélo de montagne au Mont-Plante, et ce, pour un montant total de 21 759,97 $ (taxes incluses).

D'autoriser le directeur du service de la Trésorerie à verser la somme de 15 436,83 $ (taxes incluses) à Excavation Pierre-Étienne Ayotte, représentant le premier déboursé pour l'aménagement des sentiers de vélo de montagne au Mont-Plante, et ce, selon la recommandation du Comité du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-01-023

APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a reçu confirmation d'une subvention sur cinq (5) ans de 1 469 281 $ provenant de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures;

ATTENDU QUE la Municipalité entend réaliser des travaux d'infrastructure d'aqueduc conformément à son plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et le directeur des Travaux publics à procéder à un appel d'offres pour propositions de services professionnels à l'égard des travaux d'infrastructure envisagés.

ADOPTÉE

15-01-024

DÉCRET DE DÉPENSES – RÉPARATION DE LA NIVELEUSE

RAPPEL DES FAITS

Le 22 décembre 2014, un véhicule d'entretien des Travaux publics, en l'occurrence la niveleuse, tombe en panne. Une vérification mécanique permet de constater que le problème est causé par un bris au niveau de la transmission.

Le directeur des Travaux publics informe le directeur général que l'estimé préliminaire pour la réparation est d'environ 29 000 $, plus taxes applicables.

Divers scénarios alternatifs sont alors examinés :

- location d'un véhicule;
- achat d'une transmission réusinée;
- réparation de la transmission.

Le bris de cet équipement survient en plein redoux au moment où s'annonce un froid intense pour les jours suivants alors que la niveleuse sera particulièrement requise.

L'option réparation est la seule qui permette de retrouver l'usage de la niveleuse dans un délai de dix (10) jours.

ATTENDU QUE le coût de la réparation de la niveleuse est de 29 170,05 $, plus taxes applicables;

ATTENDU QUE l'adjudication des contrats de 25 000 $ et plus est obligatoirement précédée d'une demande de soumission auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

ATTENDU QUE les délais découlant de cette obligation peuvent représenter une menace à la sécurité de la population compte tenu de l'urgence de la réparation dans le contexte climatique qui prévaut;

ATTENDU l'avis juridique positif reçu par la Municipalité, dans ces circonstances, quant à une dépense de plus de 25 000 $ de gré à gré et sans résolution préalable du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Je, Nicole Davidson, mairesse, fais donc rapport à ce conseil que je me suis prévalu de l'article 937 du Code municipal et décrété la dépense et octroyé le contrat de gré à gré à Entreprise Laurentienne pour la réparation de la niveleuse de la Municipalité.

L'avis juridique de Me Jean-Sébastien Bergeron de la firme d'avocats Simard, Boivin, Lemieux en date du 8 janvier 2015 est joint à la présente.

ADOPTÉE

15-01-025

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 15 DÉCEMBRE 2014

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 décembre 2014.

15-01-026

DEMANDE DE RÉNOVATION: 905, ROUTE 117

Demande faite par Mme Chantal Vinet concernant le projet de rénovation incluant l'affichage au 905, route 117.

ATTENDU QUE les modifications en façade avant et latérale n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou en diminuer la qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux et son agencement ou ses couleurs;

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117 ;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le projet de rénovation incluant la modification de l'affichage au 905, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 9 décembre 2014 à la condition d'enlever les poteaux qui ont servi pour l'enseigne détachée.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le projet de rénovation incluant la modification de l'affichage au 905, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 9 décembre 2014 à la condition d'enlever les poteaux qui ont servi pour l'enseigne détachée.

ADOPTÉE

15-01-027

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a été éligible à une subvention dans le cadre du Programme Climat municipalité (Programme) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QU' un inventaire de gaz à effet de serre (GES) a été réalisé pour l'année 2011, conformément au Programme et approuvé par le MDDELCC le 20 juin 2014;

ATTENDU QU' un plan d'action de réduction de GES 2015-2019, a été réalisé conformément au Programme et approuvé par le MDDELCC le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité est concernée par la réduction des émissions de GES;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité réduise globalement, d'ici 2020, ses émissions de GES de 0,6 % par rapport à l'inventaire du secteur corporatif des émissions GES de 2011 ;

DE mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES.

ADOPTÉE

15-01-028

CONCESSION – BOUTIQUE DE LOCATION – CHALET ANNE-PICHÉ

ATTENDU QUE l'article 19 de l'entente pour la concession à la boutique de skis et raquettes au chalet Anne-Piché prévoit une option de renouvellement pour 3 ans;

ATTENDU QUE suite à une rencontre entre les parties, celles-ci désirent reconduire ladite entente aux termes

et conditions édictées dans une convention à intervenir entre elles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accorde la concession, pour une durée de trois (3) ans, de la boutique de location de skis de fond et de raquettes au chalet Anne-Piché à l'entreprise Roc & Ride pour un loyer mensuel de 413,13 $, plus les taxes applicables.

QU'une entente, selon les termes et conditions négociées, intervienne entre les parties.

QUE la mairesse et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-01-029

AUTORISATION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2015, notamment pour le camp de jour;

ATTENDU QUE les demandes de financement doivent être présentées avant le 30 janvier 2015.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Lynne Lauzon, directrice du service Loisirs et culture, à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2015 et autorise ainsi cette dernière à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-01-30

MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confier à Medial Conseil Santé Sécurité inc. le mandat d'assurer la gestion et, éventuellement, la conciliation et les représentations devant la Commission des lésions professionnelles de trois dossiers CSST, dont deux (2) survenus les 26 mai 2014 et un troisième survenu le 3 octobre 2014;

QUE les honoraires de Medial Conseil Santé Sécurité inc. sont fixés au tarif horaire de 195 $ tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal.

QUE les parties pourront convenir ultérieurement d'un maximum d'honoraires par dossier.

ADOPTÉE

15-01-031

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 janvier 2015 soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

_____
Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

_____	_____
Nicole Davidson	**Bernard Généreux**
Mairesse	**Directeur général et secrétaire-trésorier**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 février 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

EST ABSENTE

Madame Hafida Daoudi	Greffière et secrétaire-trésorière adjointe

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse

Citoyens : 19 **Journaliste : 1**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de Mme la mairesse Nicole Davidson

3.1 Ratification de l'ordre du jour
3.2 Ratification du procès-verbal de l'assemblée publique du 9 décembre 2014
3.3 Ratification du procès-verbal de l'assemblée publique du 13 janvier 2015

4. DIRECTION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Embauche – Responsable des activités sportives et récréatives
4.2 Autorisation – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
4.3 Ratificaton – Mandat – Service de Sécurité incendie – Entente entre Val-David et Sainte Adèle
4.4 Autorisation – Remboursement formation – M. Bernard Généreux
4.5 Autorisation – Services juridiques (greffe) en impartition

5. GREFFE

5.1 Dépôt – Rapport et résultat – Procédure d'enregistrement référendaire –Règlement d'emprunt 690 relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 $ réparti au secteur
5.2 Dépôt – Rapport et résultat – Procédure d'enregistrement référendaire – Règlement de zonage 601-20 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin de modifier la grille des spécifications d'usage de la zone « MIX-03 » afin de permettre la classe d'usage « C-108 » du groupe « Commerce local C-1 ».

5.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 691 pour la réfection du réseau routier local
5.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 692 pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux
5.5 Autorisation – Protocole d'entente – 9297-8246 Québec inc. – Lots 2 989 914 et 2 990 064 du cadastre du Québec
5.6 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières – Fondation Jean-Neveu
5.7 Autorisation de signature – Entente de transaction – Dossier Cour supérieure no 700-17-005429-088

6. TRESORERIE

Affaires courantes

6.1 Ratification du journal des décaissements – Janvier 2015
6.2 Virements budgétaires – Décembre 2014 et Janviers 2015
6.3 Dépôt – États des activités financières – Période se terminant le 31 janvier 2015

Budget

6.4 Autorisation – Adhésion annuelle – Réseau environnement & Programme d'économie d'eau potable (PEEP)
6.5 Autorisation – Adhésion annuelle – Les Arts et la Ville

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Prolongation de l'indexation – Contrat de collecte et transport des matières résiduelles – Février 2015
7.2 Confirmation – Travaux d'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration de la chaussée sur le 1er rang de Doncaster

8. URBANISME

8.1 Dépôt – Procès-verbal – Rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 janvier 2015
8.2 Demande de rénovation : 2515, rue de l'Église
8.3 Demande de dérogation mineure : 1469, Le Familial
8.4 Demande de dérogation mineure : 2042, rue Matterhorn
8.5 Demande de construction : lot 2 990 664, chemin de la Rivière
8.6 Demande d'aménagement de terrain : lots : 2 990 854, 2 990 857 et 2 990 858, chemin de la Rivière
8.7 Autorisation – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Aménagement parc des Amoureux
8.8 Amendement – Résolution 10-07-243 – Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Lots 2 993 547 et 3 604 933, rue du Cerf
8.9 Mandat – Services professionnels –Modifications aux règlements d'urbanisme – Mme Hélène Doyon

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Autorisation – Aide financière – 40e anniversaire Atelier de l'île
9.2 Autorisaton – Mandat – Plan stratégique et consolidation en culture – M. Vincent Arseneau
9.3 Approbation – Calendrier des activités 2015
9.4 Approbation – Tarification des activités de loisirs – Été 2015
9.5 Approbation – Tarification Allée des créateurs – Saison 2015
9.6 Modification – Tarification publicité – Programmation loisirs
9.7 Approbation – Tarification Salon des artisans 2015

10. DIVERS

10.1 Appui – Mobilisation des MRC – Gestion des cours d'eau
11. Affaires nouvelles
12. Point d'information des conseillers
13. Période de questions des citoyens
14. Levée de l'assemblée

_____

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Les bonnes lunettes

Vous est-il déjà arrivé de vous lever en retard, de renverser votre café ou de casser votre tasse préférée en écrasant la patte de votre chat? Il y a de ces journées…! Dans ce temps-là, on dirait qu'on ne peut plus voir la vie autrement qu'à travers des lunettes noires.

Même si cela m'arrive rarement, il y a des jours où je me désole en découvrant les graffitis qui défigurent les édifices et autres structures publiques, servant de toile à ces faux artistes en mal de célébrité qui marquent leur territoire à la manière d'un chien. Il n'y a rien d'autre à faire que de faire disparaître ces barbouillages. Que d'énergie perdue! Nos délinquants affichés coûtent cher, et sans vouloir leur accorder trop d'importance, j'insiste pour dire que ces comportements doivent être dénoncés aux autorités par ceux qui sauraient quelque chose à ce propos.

Autre source de désolation, les personnes à faibles revenus ou temporairement sans emploi pour qui les temps sont durs. De nouveaux clients se présentent chaque semaine au comptoir alimentaire qui fait l'impossible pour combler les besoins en nourriture. De son côté, la boutique Les Abeilles est aussi une source de réconfort pour ces gens. Les bénévoles qui s'en occupent ont toute mon admiration. Et que dire de ceux qui ne trouvent pas le chemin de l'aide disponible, qui tendent la main sur le trottoir ou en face des commerces. Comment distinguer les personnes en détresse de celles qui abusent de notre bon cœur? Il serait inhumain de simplement les interdire de séjour sans les diriger vers les services d'aide.

Malgré tout, plus souvent qu'autrement, je porte mes lunettes roses et je trouve plein de raisons de le faire.

La première qui me vient à l'esprit, c'est la promotion extraordinaire que les journaux font à notre village. La journaliste de *La Presse* ne me disait-elle pas que faire un reportage sur les Laurentides, ça commence obligatoirement par Val-David? Les gens que je rencontre lors de différents comités régionaux auxquels je participe vantent (et jalousent même…) nos restaurants, notre achalandage et notre qualité de vie.

J'essaie souvent aussi de m'imaginer en touriste étrangère qui découvre les montagnes enneigées, les arbres ployant sous leur manteau blanc aux mille cristaux, scintillant au soleil ou sous le froid clair de lune! Un petit tour au parc régional et vous revoilà sur le *piton* en moins de deux, croyez-moi!

Mais au-delà des paysages, il y a vous, chers citoyens, qui prenez la peine de nous féliciter pour notre calendrier, de nous remercier pour l'entretien des chemins, de vous excuser d'une saute d'humeur en venant payer vos taxes… D'ailleurs, je suis convaincue qu'il n'y a qu'à Val-David qu'un citoyen embrasse sa mairesse en pleine épicerie pour se faire pardonner!

Si la vie municipale et communautaire a ses hauts et ses bas, il faut savoir ajuster nos lunettes pour constater que, dans l'ensemble, il fait drôlement bon vivre à Val-David. Jacques Brel aurait tout aussi bien pu dire : le rose et le noir ne s'épousent-ils pas?

15-02-032 **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-02-033 **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 9 DÉCEMBRE 2014**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux la séance ordinaire du 9 décembre 2014, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-02-034 **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 13 JANVIER 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux la séance ordinaire du 13 janvier 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-02-035 **EMBAUCHE – RESPONSABLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi pour l'embauche d'un responsable des activités sportives et récréatives;

ATTENDU la recommandation de la directrice Loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'embauche de M. Guillaume Beauregard à titre de responsable des activités sportives et récréatives, et ce, à compter du 19 février 2015, aux conditions normatives et salariales déterminées à la convention collective des Cols blancs présentement en vigueur, et en vertu de l'horaire variable convenu par lettre d'entente avec le Syndicat le 6 février 2015.

QUE son salaire soit établi à l'échelon 5 de l'Annexe D de la convetion collective.

ADOPTÉE

15-02-036 **AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David prévoit la formation de 26 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides, en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

D'autoriser le directeur général à signer tout document nécessaire relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-02-037 **RATIFICATION – MANDAT – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ENTENTE ENTRE VAL-DAVID ET SAINTE-ADÈLE**

ATTENDU que le poste de directeur du service de Sécurité incendie de la Municipalité de Val-David est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le projet de régie intermunicipale auquel la Municipalité du Village de Val-David a choisi de se joindre;

ATTENDU QUE la gestion des opérations sera assurée par deux lieutenants jusqu'à la mise en place d'une régie intermunicipale;

ATTENDU QUE dans la transition, la Municipalité du Village de Val-David a requis les servicse de l'état-major du service de Sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle pour assurer la gestion des opérations et qu'une entente de service est intervenue à cet effet;

ATTENDU QUE sur facturation pour les services rendus, une compensation financière sera versée à la Ville de Sainte-Adèle, soit 100 $/heure pour un appel calculé du début de la prise d'appel jusqu'au retour et la mise en service de l'état-major;

ATTENDU QUE de ce montant, une compensation financière de 50 $/heure est prévue pour le directeur, M. Jean Lacroix, et/ou le directeur adjoint, M. Stéphane Lavallée qui, en tant que cadres de la Ville de Sainte-Adèle, n'assument pas habituellement cette responsabilité et ne fait pas partie de leur salaire annuel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE ratifier l'entente de service signée par le directeur général intervenue entre la Municipalité du Village de Val-David et la Ville de Sainte-Adèle, donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-02-038 **AUTORISATION – REMBOURSEMENT FORMATION – M. BERNARD GÉNÉREUX**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à rembourser la somme de 265 $ (taxes non applicables) à M. Bernard Généreux, représentant les frais de participation, incluant le manuel, à un cours d'anglais dispensé au CEGEP de Saint-Jérôme, session Hiver 2015, sur présentation d'une preuve de réussite du cours en question.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-008 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-02-039 **AUTORISATION – SERVICES JURIDIQUES (GREFFE) EN IMPARTITION**

ATTENDU la vacance au service du greffe;

ATTENDU le processus d'évaluation des besoins en cours;

ATTENDU les besoins urgents à combler en services de greffe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur général à requérir les services juridiques en impartition auprès de la firme Caza Marceau Soucy Boudreau Avocats inc., à raison d'une moyenne de sept (7) à quatorze (14) heures par semaine, selon les besoins, au taux horaire de 140 $ (plus taxes applicables).

ADOPTÉE

15-02-040 **DÉPÔT – RAPPORT ET RÉSULTAT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÉFÉRENDAIRE – « RÈGLEMENT 690 RELATIF À LA MISE AUX NORMES DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 $ RÉPARTI AU SECTEUR »**

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 décembre 2014;

ATTENDU l'adoption du règlement le 16 décembre 2014,

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 15-01-006 le 13 janvier 2015 modifiant le règlement 690;

ATTENDU l'avis public adressé aux personnes habiles à voter et publié le 8 janvier 2015;

ATTENDU la tenue du registre le 14 janvier 2015;

ATTENDU QUE le nombre de demandes de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de sept (7).

ATTENDU QUE le nombre de signatures apposées est de un (1).

EN CONSÉQUENCE,

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le directeur général et secrétaire trésorier dépose le rapport, daté du 14 janvier 2015, du résultat de la procédure d'enregistrement référendaire pour le « Règlement numéro 690 relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 $ réparti au secteur », attestant des demandes de participation à un référendum par les personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 690.

Le « Règlement numéro 690 relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 $ réparti au secteur » est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

15-02-041 **DÉPÔT – RAPPORT ET RÉSULTAT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÉFÉRENDAIRE – RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS D'USAGE DE LA ZONE « MIX-03 » AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « C-108 » DU GROUPE « COMMERCE LOCAL C-1 »**

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 octobre 2014;

ATTENDU l'adoption du 1er projet de règlement le 14 octobre 2014;

ATTENDU l'adoption du 2e projet de règlement le 11 novembre 2014;

ATTENDU l'adoption du règlement assujetti à l'approbation référendaire, le 9 décembre 2014;

ATTENDU l'avis public adressé aux personnes habiles à voter et publié le 17 décembre 2014;

ATTENDU la tenue du registre le 15 janvier 2015;

ATTENDU QUE le nombre de demandes de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de trente-trois (33).

ATTENDU QUE le nombre de signatures apposées est de un (1).

ATTENDU le résultat de la procédure d'enregistrement référendaire pour le Règlement 601-20 afin de modifier la grille des spécifications d'usage de la zone MIX-03 afin de permettre la classe d'usage C-108 du groupe Commerce local C-1;

EN CONSÉQUENCE,

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le directeur général et secrétaire trésorier dépose le rapport, daté du 15 janvier 2015, du résultat de la procédure d'enregistrement référendaire pour le Règlement 601-20 afin de modifier la grille des spécifications d'usage de la zone MIX-03 afin de permettre la classe d'usage C-108 du groupe Commerce local C-1 attestant des demandes de participation à un référendum par les personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 601-20.

Le Règlement numéro 601-20 afin de modifier la grille des spécifications d'usage de la zone MIX-03 afin de permettre la classe d'usage C-108 du groupe Commerce local C 1 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

15-02-042 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 691 POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un projet de règlement qui portera le numéro 691 décrétant un emprunt réparti à l'ensemble des contribuables, pour la réfection du réseau routier local.

Estimation préliminaire 2,5 M$.

15-02-043 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 692 POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX**

Je, Ghislaine Boisclair, conseillère municipale, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un projet de règlement qui portera le numéro 692 décrétant un emprunt réparti au secteur, pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux.

Estimation préliminaire 2,5 M$.

15-02-044 **AUTORISATION – PROTOCOLE D'ENTENTE – 9297-8246 QUÉBEC INC. – Lots 2 989 914 et 2 990 064 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE des sentiers de randonnée pédestre et de ski de randonnée aménagés par la Municipalité passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064 (anciennement La Sapinière), maintenant propriété de la société 9297-8246 Québec inc.;

ATTENDU QUE le lot 2 989 914, constituant l'assiette du lac La Sapinière, est également la propriété de la société 9297-8246 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer un protocole d'entente avec la société 9297-8246 Québec inc. représentée par sa présidente Mme Diane Beaudry, par lequel la société consent à la Municipalité une droit d'accès aux lieux dits occupés, pour l'utilisation et l'entretien des sentiers existants ainsi que pour la tenue de l'événement du 21 février 2015.

ADOPTÉE

15-02-045 **DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – FONDATION JEAN-NEVEU**

ATTENDU que, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission doit consulter la Municipalité avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières;

ATTENDU la demande d'exemption de taxes soumise par l'organisme Fondation Jean-Neveu à la Commission municipale du Québec pour être reconnu pour fins d'exemption de taxes foncières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Val-David informe la Commission municipale du Québec qu'il ne s'objecte pas à la demande.

ADOPTÉE

15-02-046 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE TRANSACTION DOSSIER COUR SUPÉRIEURE NO 700-17-005429-088**

ATTENDU QUE le 30 octobre 2003, une Transaction est intervenue entre le Village de Val-David, 9027-7369 Québec inc. (Gelco Transport) et M. Paul Bouchard, ladite Transaction mettant fin à de nombreuses années de procédures quant aux droits et aux opérations reliés à une sablière située sur la propriété de M. Bouchard à l'intérieur du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU' en vertu d'une Entente intervenue le 23 juin 2004, Location Jean Miller inc. (ci-après Miller) a convenu avec M. Paul Bouchard d'assumer les obligations de Gelco Transport

conformément à la Transaction du 30 octobre 2003, ladite entente étant renouvelée et encore en vigueur à cette date;

ATTENDU QU' entre juin 2004 et l'année 2014, Miller a opéré ladite sablière en exécution des termes de la Transaction du 30 octobre 2003;

ATTENDU QUE l'exploitation de la sablière et gravière s'est terminée au cours de l'année 2014 et qu'en contrepartie de la cessation des opérations par Miller, les parties ont convenu de la présente transaction;

ATTENDU QU' à l'automne 2008, la Municipalité a intenté contre Miller et M. Jean Miller, défendeur, et M. Paul Bouchard, mis en cause, une Requête introductive d'instance en injonction permanente et Requête en injonction interlocutoire et provisoire et en réclamation de deniers, ces procédures constituant le présent dossier;

ATTENDU QUE suite aux différents amendements, la réclamation dans ce dossier représente une somme de 646 000 $ et que les parties ont lié contestation, l'instance étant fixée pour procès du 11 au 18 mars 2015;

ATTENDU QUE les présentes visent à régler le dossier 700-17-005429-088 et constituer une transaction au sens prévu aux articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, chaque partie ayant fait des concessions;

LES PARTIES CONVIENNENT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente Transaction;
2. Location Jean Miller inc. et M. Jean Miller s'engagent à verser à la Municipalité du Village de Val-David les montants suivants :
   a) à titre de contribution pour les frais judiciaires ou extrajudiciaires, une somme de vingt mille dollars (20 000 $);
   b) une somme de 69 022,36 $, représentant les arrérages dus à titre de droits payables par un exploitant d'une sablière et gravière;
   c) une somme de quinze mille dollars (15 000 $) à titre d'arrérages dus sur les sommes à être versées aux termes de l'article 3.7 de l'entente du 30 octobre 2003.
3. La somme totale de 104 022,36 $ est payable à la signature des présentes sous forme d'un chèque postdaté du 2 mars 2015 émis au nom de la Municipalité du Village de Val-David;
4. En contrepartie du paiement par Location Jean Miller inc. et M. Jean Miller, la Municipalité du Village de Val-David donne quittance complète, totale et finale, tant à Location Jean Miller inc. qu'à M. Jean Miller personnellement, ainsi qu'à M. Paul Bouchard de toute réclamation contenue aux procédures dans le dossier de la Cour portant le numéro 700-17-005429-088 en capital, intérêts et frais;
5. Les parties, dès ce jour, déposent une Déclaration de règlement hors Cour dans le dossier 700-17-005429-088, chaque partie payant ses frais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse ou le directeur général à signer l'Entente de transaction entre la Municipalité du Village de Val-David, Location Jean Miller inc., Jean Miller, Paul Bouchard, Prévost Fortin D'Aoust, procureurs de la Municipalité, et Lalonde Geraghty Riendeau inc., procureurs de Location Jean Miller inc. et M. Jean Miller;

ADOPTÉE

15-02-047 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – JANVIER 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 janvier 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros 150001 à 150150 427 814,02 $

ADOPTÉE

15-02-048 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉCEMBRE 2014 ET JANVIER 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de décembre 2014 portant les numéros Budget 14207 à Budget 14216 pour un montant de 281 158 $, tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

QUE le journal du budget révisé pour le mois de janvier 2015 portant le numéro Budget 15001 pour un montant de 306 $, tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-02-049 **DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 31 janvier 2015.

15-02-050 **AUTORISATION – ADHÉSION ANNUELLE – RÉSEAU ENVIRONNEMENT & PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (PEEP)**

ATTENDU les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec qui prévoit, entre autres, une réduction de 20 % de la production moyenne d'eau par personne d'ici 2017;

ATTENDU la volonté du conseil de sensibiliser la population à la consommation responsable de l'eau potable pour atteindre cet objectif;

ATTENDU l'opportunité de participer au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) du Réseau Environnement et ainsi profiter d'outils et de moyens de communication efficaces;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité du Village de Val-David renouvelle son adhésion au Réseau Environnement et au PEEP pour l'année 2015;

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à acquitter la somme de 865 $ (plus taxes applicables), soit 270 $ pour l'adhésion au Réseau Environnement donnant droit au tarif préférentiel de 595 $ pour l'adhésion au PEEP.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-007 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-02-051 **AUTORISATION – ADHÉSION ANNUELLE – LES ARTS ET LA VILLE**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la trésorerie à payer la somme de 114,98 $ (taxes incluses) à Les Arts et la Ville, représentant la cotisation annuelle de la Municipalité à cet organisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-010 ayant été émis par le directeur de la trésorerie.

ADOPTÉE

15-02-052 **PROLONGATION DE L'INDEXATION – CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – FÉVRIER 2015**

ATTENDU la demande de Les Entreprises St-Donat ltée;

ATTENDU l'augmentation substantielle des matières résiduelles dans les établissements commerciaux entraînant des coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande de Les Entreprises St-Donat ltée et la prolongation de l'indexation du contrat de collecte et transport des matières résiduelles pour le mois de février 2015 pour un montant de 760 $ (plus taxes applicables), le tout tel que mentionné à la résolution numéro 14-05-172.

ADOPTÉE

15-02-053 **CONFIRMATION – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE SUR LE 1ER RANG DE DONCASTER**

ATTENDU la subvention de 10 000 $ disponible et autorisée par le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
(dossier MTQ no 00021885-1 – 78010 (15) – 2014092928;

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confirmer au ministère des Transports du Québec que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le 1er rang de Doncaster, circonscription électorale de Bertrand, ont été réalisés durant l'année 2014 et, pour un montant total de 70 271,29 $.

ADOPTÉE

15-02-054 **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 19 JANVIER 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2015.

15-02-055 **DEMANDE DE RÉNOVATION : 2515, rue de l'Église**

Demande faite par M. Étienne Savard concernant les travaux de rénovation et d'affichage au 2515, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le projet de rénovation incluant le projet d'affichage au 2515, de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 6 janvier 2015 (U15-01-03);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le projet de rénovation incluant le projet d'affichage au 2515, de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 6 janvier 2015.

ADOPTÉE

15-02-056 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 1469, RUE LE FAMILIAL**

Demande faite par Mme Madeleine Ricard et M. Robert Ferland en date du 12 janvier 2015 relativement au 1469, rue Le Familial, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,70 mètre dans la marge de recul latérale.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QU' un avis public a été publié le 21 janvier 2015;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2015-00003 au 1469, rue Le Familial, tel que démontré sur le plan préparé par M. Martin Gascon, arpenteur-géomètre, minute 10369, en date du 29 août 2014 (U15-01-04);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la dérogation mineure numéro 2015-00003 au 1469, rue Le Familial, tel que démontré sur le plan préparé par M. Martin Gascon, arpenteur-géomètre, minute 10369, en date du 29 août 2014.

ADOPTÉE

15-02-057 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 2042, RUE MATTERHORN**

Demande faite par M. Roger Leblanc en date du 12 janvier 2015 relativement au projet de construction au 2042, rue Matterhorn, afin de permettre une pente de toit de 14/12 et des débords de toit de 0,61 mètre sur les quatre (4) côtés, alors que le règlement prescrit que la pente du toit doit varier entre 4,5/12 et 7/12 et que les débords du toit doivent être supérieurs à 1,1 mètre sur les quatre (4) côtés.

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE' il n'existe pas de préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QU' un avis public a été publié le 21 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas d'accorder la dérogation mineure numéro 2015-00004 au 2042, rue Matterhorn, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Moffa Salvatore, technologue en architecture, plan numéro 4932, en date du 6 juin 2014 (U15-01-05);

ATTENDU les commentaires exprimés par les personnes concernées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la dérogation mineure numéro 2015-00004 au 2042, rue Matterhorn, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Moffa Salvatore, technologue en architecture, plan numéro 4932, en date du 6 juin 2014.

ADOPTÉE

15-02-058 **DEMANDE DE CONSTRUCTION : LOT 2 990 664, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

Demande faite par Mme Martine Côté et M. Éric Cypihot concernant les travaux de construction sur le lot 2 990 664, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit favoriser la préservation de l'intégrité architecturale d'origine et dans le cas où cette intégrité aurait été compromise, l'intervention doit tendre à retrouver, ou du moins, à respecter la composition architecturale d'origine;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le projet de construction sur le lot 2 990 664, chemin de la Rivière, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 14 et 19 janvier 2015, à la condition de planter au moins un (1) arbre supplémentaire en cour avant (U15-01-07);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le projet de construction sur le lot 2 990 664, chemin de la Rivière, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 14 et 19 janvier 2015, à la condition de planter au moins un (1) arbre supplémentaire en cour avant.

ADOPTÉE

15-02-059 **DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN : LOTS : 2 990 854, 2 990 857 ET 2 990 858, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

Demande faite par la Municipalité du Village de Val-David concernant les travaux d'aménagement au parc des Amoureux, sur les lots 2 990 854, 2 990 857 et 2 990 858, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit être adaptée aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrit dans une approche intégrée d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE la nature, la taille et la distribution des diverses composantes de l'aménagement paysager doivent être déterminées en respect avec l'architecture du bâtiment principal et avec les composantes de l'aménagement du voisinage;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder le projet d'aménagement de terrain sur les lots 2 990 854, 2 990 857 et 2 990 858, chemin de la Rivière, tel que démontré sur les plans réalisés le 23 septembre 2014, puisqu'il respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 (U15-01-06);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le projet d'aménagement de terrain sur les lots 2 990 854, 2 990 857 et 2 990 858, chemin de la Rivière, tel que démontré sur les plans réalisés le 23 septembre 2014, puisqu'il respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

ADOPTÉE

15-02-060 **AUTORISATION – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC – AMÉNAGEMENT PARC DES AMOUREUX**

ATTENDU le projet d'aménagement au parc des Amoureux;

ATTENDU que l'aménagement projeté se trouve dans la bande riveraine de la rivière du Nord;

ATTENDU la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le directeur du service de l'Urbanisme à faire la demande de certificat requis.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 562 $ (taxes non applicables) au MDDELCC.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-009 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-02-061 **AMENDEMENT – RÉSOLUTION 10-07-243 – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOTS 2 993 547 ET 3 604 933, RUE DU CERF**

ATTENDU la demande de Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur les lots 2 993 547 et 3 604 933, rue du Cerf approuvé par la résolution 10-07-243;

ATTENDU l'amendement apporté à la résolution 10-07-243 par la résolution 10-08-275;

ATTENDU le deuxième amendement apporté à la résolution 10-07-243 par la résolution 10-09-312 et abrogeant la résolution 10-08-275;

ATTENDU que le libellé du paragraphe proposé sous le titre « Installation sanitaire et captage des eaux » de la résolution 10-09-312 ne permet pas de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender à nouveau la résolution 10-07-243 en confirmant que le titre de paragraphe initial « Installation sanitaire » soit remplacé par « Installation sanitaire et captage des eaux »;

DE remplacer le libellé initial de ce paragraphe par :

QUE le projet intégré d'habitation situé à l'extérieur du périmètre urbain doit obligatoirement être desservi par un réseau sanitaire et/ou par un réseau de captage des eaux souterraines reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à savoir que :

- un réseau sanitaire doit regrouper cinq (5) habitations ou plus;
- un réseau de captage des eaux souterraines doit avoir un débit de 75m^3
- ou desservir vingt (20) personnes ou plus par jour.

QUE la présente résolution abroge la résolution 10-09-312.

ADOPTÉE

15-02-062 **MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME – MME HÉLÈNE DOYON**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David doit apporter des modificatons à sa réglementation;

ATTENDU QUE le besoin d'accompagnement professionnel pour faire les modifications aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'offre de service de Mme Hélène Doyon, numéro 1501-027 en date du 27 janvier 2015, pour un budget variant entre 1 800 $ et 2 640 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le mandat soit confié à Mme Hélène Doyon.

QUE le directeur de l'Urbanisme soit et est autorisé à signer les documents nécessaires relatifs à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-02-063 **AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – 40e ANNIVERSAIRE ATELIER DE L'ÎLE**

ATTENDU QUE l'Atelier de l'Île fête cette année son 40e anniversaire;

ATTENDU les activités spéciales au programme à l'occasion de ce 40^e anniversaire;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'intérêt pour la collectivité de contribuer financièrement à cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser la somme de 6 000 $ à l'Atelier de l'Île.

QUE cette somme soit puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-011 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-02-064 **AUTORISATON –MANDAT – PLAN STRATÉGIQUE ET CONSOLIDATION EN CULTURE – M. VINCENT ARSENEAU**

ATTENDU que Val-David a toujours été considéré comme un pôle culturel d'importance et qu'il faut maintenir et renforcer cette réputation;

ATTENDU l'importance de la culture dans le développement social, économique et communautaire de Val-David;

ATTENDU l'importance de réaffirmer les orientations municipales, la vision et les actions en matière de culture;

ATTENDU les attentes de plus en plus nombreuses du milieu en matière de soutien;

ATTENDU le budget municipal dédié à la culture et la préoccupation du conseil de soutenir équitablement les organismes culturels;

ATTENDU l'obligation conséquente du conseil de poser un regard neuf sur l'ensemble du développement culturel de Val-David et revoir ses pratiques d'attribution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confier à M. Vincent Arseneau, consultant, le mandat d'accompagner la Municipalité pour lui permetttre de développer sa vision et un plan de développement en culture, en identifiant les enjeux, les orientations et les outils qui favorisent ce développement. La démarche doit conduire à un plan d'action stratégique, orientant et visionnaire.

Les honoraires professionnels du consultant sont établis à 80 $/heure pour un maximum de 15 000 $ (taxes incluses). Le rapport final devra être déposé au plus tard le 30 juin 2015.

QUE la mairesse et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document relatif à la présente résolution.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-012 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-02-065 **APPROBATION – CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2015**

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le calendrier 2015 des activités suivantes et d'en autoriser la tenue sur la place publique le cas échéant :

Événement	**Dates**	**Lieu**
Sortie raquette aux flambeaux	7 février 2015	Parc régional – Secteur Dufresne
Féerie d'hiver – Patin et chocolat	14 février 2015	Parc Léonidas-Dufresne
Féerie d'hiver – Mets le nez dehors	21 février 2015	Parc Léonidas-Dufresne
Journée du citoyen	21 février 2015	Parc régional - Secteur Dufresne
Vélotour des Pays-d'en-Haut	16 mai 2015	Parc Léonidas-Dufresne
Fête nationale	24 juin 2015	Parc Léonidas-Dufresne
Marché d'été	Tous les samedis, du 30 mai au 10 octobre 2015	Rue de l'Académie
Allée des créateurs	27 juin au 7 septembre 2015	
''Faire impression au rouleau compresseur'' de l'Atelier de l'Île	18 juillet 2015	Parc Léonidas-Dufresne
Songes d'été	30 juillet au 9 août 2015	Parc Léonidas-Dufresne
Festival des contes maltés	21-22-23 août 2015	Parc Léonidas-Dufresne
Épluchette de blé d'Inde	22 août 2015	Parc du lac Paquin
Vélo à notre santé	13 septembre 2015	Parc Léonidas-Dufresne
Journées de la culture	25-26-27 septembre 2015	Endroits divers
Halloween au village	31 octobre 2015	Parc Léonidas-Dufresne

ADOPTÉE

15-02-066 **APPROBATION – TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – ÉTÉ 2015**

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la nouvelle tarification pour les activités de loisirs prévues à l'été 2015, à savoir :

Camp de jour
- Participation 75 $/semaine
- Service de garde 35 $/semaine
- Service de garde à la carte 50 $/10 périodes

Soccer (saison)
- Enfants et adolescents 50 $
- Adultes 35 $

Tennis
- Session régulière - Enfants 40 $
- Session régulière - Adultes 65 $

ADOPTÉE

15-02-067 **APPROBATION -TARIFICATION ALLÉE DES CRÉATEURS – SAISON 2015**

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la tarification pour les participants à l'Allée des créateurs pour la saison 2015, à savoir :

ALLÉE DES CRÉATEURS – TARIFICATION - SAISON 2015				
	Bloc 5 semaines	**Fin de semaine**	**Journées de la culture**	**Dépôt pour équipement (remboursable)**
Artistes résidents de Val-David	175 $ + tx/bloc (201,21 $)	35 $ + tx (40,24 $)	gratuit	50 $
Artistes non-résidents	200 $ + tx/bloc (229,95 $)	40 $ + tx (45,99 $)	gratuit	50 $

ADOPTÉE

15-02-068 **MODIFICATION – TARIFICATION PUBLICITÉ – PROGRAMMATION LOISIRS**

ATTENDU la résolution 13-08-326 concernant la publicité par les organismes dans notre programmation de loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier la grille de tarification approuvée par la résolution 13-08-326 pour ajouter la possibilité pour LézArts loco de publier une simple invitation à consulter leur site Internet pour accès à leur programmation.

QUE la grille complète se présente dorénavant comme suit :

Service loisirs	**Pavillon Maurice-Monty**	**LézArts loco**	**Entreprise privée**
12,50 $/cours	20 $*/cours /parution	Programmaton complète : 375 $*/parution (env. 1 page) _____ Invitation à consulter leur site Internet : 75 $*/parution (format carte d'affaires)	300$*/ parution
	* Plus taxes applicables		

ADOPTÉE

15-02-069 **APPROBATION –TARIFICATION SALON DES ARTISANS 2015**

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Artisan	
Résident Val-David	60,24 $ (35 $ + taxes + 20 $ non taxable pour le certificat d'autorisation)
Non-résident	71,74 $ (45 $ + taxes + 20 $ non taxable pour le certificat d'autorisation)

ADOPTÉE

15-02-070 **APPUI – MOBILISATION DES MRC – GESTION DES COURS D'EAU**

ATTENDU QUE le 1er mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200 09 006300 088 (240 17 000004 065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne s'était abattue sur la région;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a adopté, en 2010, une résolution relatant l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les MRC en matière de gestion de cours d'eau et demandant au gouvernement du Québec des modifications à Loi sur les compétences municipales (LCM) ainsi que des allègements quant au mécanisme d'autorisation découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

ATTENDU QU' un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), du ministère de la Sécurité publique (MSP) et de représentants des deux associations municipales;

ATTENDU QUE le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations;

ATTENDU QUE le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le MAMOT, a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé 11 recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au MAMOT d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012, en collaboration avec le MDDELCC, le MSP, le MAPA, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la FQM;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la FQM a adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC;

ATTENDU QUE la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative permettant d'instaurer un mécanisme d'exonération de responsabilité pour les MRC;

ATTENDU QU' il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David appuie la MRC des Laurentides dans sa démarche pour demander au Gouvernement du Québec :

- de modifier l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;
- de modifier l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;
- de demander au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède, si nécessaire, à une modification législative de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- de demander au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;
- de demander au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau, tel que le permet l'article 128.8 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- de transmettre copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux députés de l'opposition responsables de ce dossier, messieurs Sylvain Gaudreault et Donald Martel.

ADOPTÉE

15-02-071 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 10 février 2015 soit et est levée à 21 h 18.

ADOPTÉE

_____
Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

_____
Nicole Davidson
Mairesse

_____
Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 25 février 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 16 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse
Madame Julie Duval	Adjointe - Direction générale et greffe

Citoyens : 29 **Journaliste : 1**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. AVIS DE MOTION – Règlement numéro 693 constituant un conseil local du patrimoine

3. AVIS DE MOTION – Règlement numéro 694 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des Sœurs de Ste-Anne sise au 2464, rue de l'Église à Val-David

4. Période de questions

5. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

15-02-72 **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 février 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

15-02-073 **AVIS DE MOTION – Règlement numéro 693 constituant un conseil local du patrimoine**

ATTENDU que les membres de ce conseil ont l'intention de se doter d'un conseil local du patrimoine en vertu de l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec;

ATTENDU que ce conseil local du patrimoine aura pour mandat de donner son avis sur l'opportunité de citer, en tout ou en partie, un bien patrimonial situé sur le territoire de la Municipalité du Village de Val-David, notamment la propriété des Sœurs de Ste-Anne sise au 2464, rue de l'Église à Val-David;

ATTENDU que pour l'application du chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le conseil municipal prendra l'avis de ce conseil local du patrimoine avant de :

- Adopter un règlement afin de citer un bien patrimonial (art. 127);
- Établir, pour un bien patrimonial cité, un plan de conservation (art. 144);
- Adopter une résolution pour demander la désignation d'un paysage culturel patrimonial (art. 18);
- Acquérir de gré-à-gré ou par expropriation un immeuble patrimonial cité et situé sur le territoire de la municipalité (art. 145);
- Délivrer ou refuser une autorisation pour certaines interventions sur des biens patrimoniaux cités (art. 139 et 141);
- Poser des conditions s'ajoutant à la réglementation municipale pour certaines interventions relatives à des biens patrimoniaux cités (art. 137 à 139);
- Accorder toute forme d'aide financière ou technique pour la protection ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel ayant un statut en vertu de la Loi (art. 151);

ATTENDU que ce conseil local du patrimoine est créé par le conseil municipal et qu'il est formé d'au moins trois membres nommés par ce conseil municipal, dont un doit être choisi parmi les membres du conseil municipal (art. 155);

ATTENDU que ce conseil local tiendra une assemblée de consultation publique, le 31 mars 2015 à la salle communautaire (2490, rue de l'Église) à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE,

Mme la conseillère Ghislaine Boisclair donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, d'un projet de règlement constituant un conseil local du patrimoine disposant entre autres des prérogatives prévues aux articles 152 et 153 de la Loi et que le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David procèdera à la nomination des personnes suivantes :

Mme Nicole Davidson, mairesse
M. Denis Charlebois, conseiller municipal
M. Paul Blais, membre du CCU
Mme Isabelle Depelteau, membre du CCU
M. Louis Pelletier, citoyen
M. Paul Carle, citoyen

15-02-074 **AVIS DE MOTION – Règlement numéro 694 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des Sœurs de Ste-Anne sise au 2464, rue de l'Église à Val-David.**

ATTENDU que la résidence Sainte-Esther des Sœurs de Ste-Anne, aussi connue comme étant le couvent des Sœurs de Ste-Anne ou couvent des Sœurs;

ATTENDU la propriété foncière d'une superficie approximative de 16,676 m^2, dotée d'un boisé centenaire, d'une île et d'un ruisseau;

ATTENDU que l'ensemble de cette propriété présente un intérêt patrimonial historique, emblématique, architectural et urbanistique pour la Municipalité du Village de Val-David;

ATTENDU que depuis sa construction en 1922, en plein cœur du village, la propriété des Sœurs de Ste-Anne constitue un héritage culturel et communautaire intimement lié à l'histoire de Val-David;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David de conserver l'intégralité de la facture extérieure du couvent : son revêtement en brique rouge, ses galeries et ses colonnes en bois, son solarium, sa niche de Ste-Anne et son portique latéral;

ATTENDU l'intérêt que représente l'immense propriété attenante au bâtiment principal par son caractère naturel, environnemental et paysager;

ATTENDU la constitution annoncée du comité local du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

M. le conseiller Denis Charlebois donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, d'un projet de règlement afin de procéder à la citation, à titre de bien patrimonial, des éléments suivants de ce bien, soit :

1. L'enveloppe extérieure du couvent des Sœurs de Ste-Anne sis au 2464, rue de l'Église dans la municipalité du Village de Val-David ainsi que le terrain adjacent. L'enveloppe extérieure, de façon non limitative, comprend le revêtement en brique rouge, la galerie et les colonnes en bois, le solarium, la niche de Ste-Anne et le portique latéral.

2. Le terrain constitué des lots portant les numéros 2 990 630 et 2 990 631.

ÉTANT ENTENDU,

QUE le conseil municipal prendra l'avis du conseil local du patrimoine quant à la pertinence de procéder à la citation des éléments du bien décrit aux fins des présentes;

QUE le règlement prendra effet à compter de la transmission par avis spécial au propriétaire, de l'avis de motion en vertu de l'article 129 et conformément à la Loi sur le patrimoine culturel.

15-02-075 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 25 février 2015 soit et est levée à 17 h 17.

ADOPTÉE

_____
Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

_____
Nicole Davidson
Mairesse

_____
Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 mars 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général &secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe - Cabinet de la mairesse
Madame Julie Duval	Adjointe - Direction générale et Greffe

Citoyens : 20 **Journaliste : 1**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson

3.
3.1 Ratification de l'ordre du jour
3.2 Adoption – Procès-verbal de l'assemblée publique du 10 février 2015
3.3 Adoption – Procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 25 février 2015

4. DIRECTION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES
4.1 Embauche – Adjointe administrative à la direction générale et au greffe – Remplacement temporaire
4.2 Mouvement de main-d'œuvre – Février 2015
4.3 Autorisation – Formation FQM – La communication avec les médias et avec les citoyens
4.4 Lettre d'entente – Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Val-David

5. GREFFE
5.1 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 691 pour la réfection du réseau routier local décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M$ à ces fins
5.2 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 1800, rue de Lilas
5.3 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 1159, rue Duquette
5.4 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 1284, rue René-Davidson
5.5 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 2422-2424, rue St-Michel
5.6 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 2300, montée du 2^{e}-Rang
5.7 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 2300, montée du 2^{e} Rang

5.8 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 1005, rue Tour-du-Lac

6. TRESORERIE

Affaires courantes

6.1 Ratification du journal des décaissements – Février 2015
6.2 Virements budgétaires – Février 2015
6.3 Dépôt – États des activités financières – Période se terminant le 28 février 2015

Budget

6.4 Autorisation – Conseil de la culture des Laurentides – Adhésion 2015
6.5 Autorisation – Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
6.6 Autorisation – Loisirs Laurentides – Cotisation 2015-2016

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation – Vente camion Ford 550 (4x4), 1999
7.2 Autorisation – Vente camion Ford Sterling, 1999
7.3 Autorisation – Achat camion (4x4), automatique, V6, 2015
7.4 Autorisation – Achat camion 6 roues (6x6), automatique, 2015
7.5 Demande – Ministère des Transports – Permis de voirie – Entretien et raccordement routier
7.6 Autorisation – Appel d'offres public – Travaux de réparation et pavage 2015
7.7 Autorisation – Appel d'offres sur invitation – Construction d'une nouvelle section de trottoir de la route 117

8. URBANISME

8.1 Dépôt – Procès-verbal – Rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 février 2015
8.2 Demande de modification de zonage : 1788 et 1798, route 117
8.3 Dérogation mineure : 2091, montée du 2e-Rang
8.4 Dérogation mineure : 2121, avenue du Mont-Vert
8.5 Demande d'enseigne : 1310, rue Dion
8.6 Demande d'enseigne : 1857, route 117
8.7 Demande d'enseigne : 2489, rue de l'Église
8.8 Demande de construction : lot 4 681 584, rue de la Volière
8.9 Cession pour fin de parc : 3390, rue Lachaine
8.10 Avis de motion – Règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation écoforestière dans le cadre d'un projet intégré
8.11 Avis de motion – Règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications
8.12 Avis de motion – Règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications
8.13 Avis de motion – Règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions
8.14 Avis de motion – Règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications
8.15 Adoption – Projet de règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation écoforestière dans le cadre d'un projet intégré
8.16 Adoption – Premier projet de règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications
8.17 Adoption – Premier projet de règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications
8.18 Adoption – Projet de règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions

8.19 Adoption – Projet de règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Adoption – Tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin – Été 2015
9.2 Adoption – Règlement numéro 693 constituant un conseil local du patrimoine
9.3 Autorisation – Contribution financière 2015 – Partenaires culturels

10. DIVERS

10.1 Appui – Avril, Mois de la jonquille
10.2 Appui – Commission scolaire des Laurentides – Fusion des commissions scolaires
10.3 Autorisation – Signalisation – La route des Belles-Histoires

Affaires nouvelles

Point d'information des conseillers / Période de questions des citoyens

Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Travail d'équipes

Êtes-vous de ceux dont les tuyaux ont gelé en cette fin d'hiver? Toute la province ou presque est touchée par cette situation et Val-David ne fait pas exception.

Le phénomène s'explique semble-t-il par un hiver où, exceptionnellement, les périodes de grand froid se sont prolongées, entrecoupées de courtes périodes de redoux, faisant descendre le gel plus profondément qu'à l'habitude.

La mairie est débordée d'appels à l'aide. Avec environ 75 appels téléphoniques à ce sujet, nous avons atteint des sommets ces dernières semaines.

Ceux qui sont touchés passent par toute la gamme des émotions qui va de l'incrédulité à la frustration. Et la frustration est parfois double pour les propriétaires dont les tuyaux gelés se trouvent sur leur propriété, puisque dans ce cas, ils doivent faire eux-mêmes appel à un plombier, à leur frais.

Heureusement, nos employés nous rapportent, qu'en général, les gens sont polis et comprennent que ce n'est pas toujours la faute de la ville!!!!

L'eau, on en conviendra, est essentielle à notre quotidien. Les employés des Travaux publics sont à pied d'œuvre sur le terrain durant de longues heures, souvent avant le lever du jour et après la tombée de la nuit, pour régler les problèmes. Et c'est épuisés, mais fiers du travail accompli, qu'ils rentrent chez eux. Je tiens d'ailleurs à vous dire que nous avons reçu maints commentaires de félicitations et de remerciements pour leurs bons services.

Que nous soyons élus ou non, nous sommes trop souvent inconscients des tâches essentielles, parfois ingrates, effectuées par nos employés. Les cols

bleus qui déneigent, circulent, nettoient, aux vus et aux sus de tous, sont ceux que l'on remarque le plus. Mais il y a aussi ceux qui travaillent à l'entretien des véhicules, à la planification des tâches, qui supervisent ou qui s'assurent que le travail a été bien fait.

Il y a les pompiers qui, bien que volontaires, font partie intégrante des employés essentiels à la sécurité de nos citoyens.

À la mairie, il revient aux employés cols blancs d'accueillir, d'informer, de produire et de fournir des documents rédigés avec compétence et célérité, de prendre les inscriptions, de percevoir les paiements, de recevoir les plaintes, etc. Si ces personnes n'étaient pas là nous aurions tous l'impression d'être abandonnés!

Quant aux cadres, ils assument chacun une énorme responsabilité dont celle de s'assurer de la bonne marche de leur service. Ils doivent répondre aux demandes du conseil à travers la direction générale, se plier aux exigences des différentes lois dans l'exécution de leurs fonctions touchant les appels d'offres, les règlements et les procédures de toutes sortes, recevoir et traiter les plaintes des citoyens. On s'attend en plus à ce qu'il soient à l'affût des innovations et des changements dans un monde en continuelle mutation et qu'ils fassent des recommandations au conseil pour mieux guider les prises de décisions.

Enfin, le directeur général ressemble à un capitaine de bateau. En lien direct avec le conseil, il est le patron ultime de tous les employés de la Municipalité. On attend de lui qu'il soit bon administrateur, diplomate aguerri, expérimenté, leader et innovateur. La capacité relationnelle de ce super cadre capable de motiver ses troupes avec une main de fer dans un gant de velours n'a d'égale que celle de naviguer entre le politique et l'administratif sans frapper d'écueils.

J'ai choisi aujourd'hui, parce que je le crois nécessaire, de profiter de cette tribune pour faire l'éloge du travail des employés municipaux et pour vous encourager à leur dire à votre tour combien vous appréciez ce qu'ils font pour vous.

15-03-076 **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mars 2015 soit adopté en retirant les points 5.6 et 5.7 et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-03-077 **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2015**

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux la séance ordinaire du 10 février 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-03-078 **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2015**

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux la séance extraordinaire du 25 février 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-03-079 **EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU GREFFE – REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

ATTENDU l'absence prolongée de l'employée en titre au poste d'adjointe administrative à la direction générale et au greffe;

ATTENDU la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'embauche de Mme Julie Duval à titre d'employée surnuméraire temporaire (remplacement) au poste d'adjointe administrative à la direction générale et au greffe, et ce, à compter du 23 février 2015, et que sa rémunération soit fixée à 22,48 $/heure (Échelon 3 - Annexe D de la convention collective des Cols blancs en vigueur).

ADOPTÉE

15-03-080 **MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – FÉVRIER 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le mouvement de main-d'œuvre suivant :

Nom	Terminaison	Date
Simon Beaulne	Pompier volontaire	27 janvier2015

ADOPTÉE

15-03-081 **AUTORISATION – FORMATION FQM – LA COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET LES CITOYENS**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Mmes les conseillères Kathy Poulin et Ghislaine Boisclair à participer à la formation « La communication avec les médias et les citoyens » qui aura lieu le 22 mai 2015 à la salle municipale de Val-Morin pour un montant de 265 $ chacun (plus taxes applicables), plus les frais de déplacement.

Le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-017 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-03-082 **LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE VAL-DAVID**

ATTENDU la réorganisation effectuée au service de Sécurité incendie;

ATTENDU le nouveau partage des responsabilités inhérent à cette réorganisation;

ATTENDU l'échéance de la convention collective au 31 juillet 2014.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner la lettre d'entente intervenue entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Val-David et la Municipalité du Village de Val-David portant sur les sujets suivants :

1. La rémunération des lieutenants passe de 25,23 $/h. à 29 $/h;
2. La rémunération des sous-lieutenants passe de 23,05 $/h. à 25,73 $/h;
3. La rémunération des pompiers passe de 23,05 $/h. à 23,51 $/h;
4. La rémunération des recrues passe de 18,77 $/h. à 19,15 $/h;
5. La rémunération pour les heures de formation établie au taux horaire du salaire minimum décrété par le gouvernement du Québec;
6. L'augmentation de 70 % à 100 % de la rémunération des pompiers pour les activités de prévention;
7. Le retrait de la clause d'indexation selon la formule IPC;
8. La prolongation de la convention collective jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

15-03-083 **ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 691 POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DÉCRÉTANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 2,5 M$ À CES FINS**

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le « Règlement d'emprunt numéro 691 pour la réfection du réseau routier local décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M$ à ces fins »

QUE cet emprunt soit réparti à l'ensemble des contribuables.

ADOPTÉE

15-03-084 **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1800, RUE DE LILAS**

ATTENDU le constat d'infraction pour travaux non complétés dans le dossier du 1800, rue des Lilas.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d'infraction dans le dossier du 1800, rue des Lilas.

ADOPTÉE

15-03-085 **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1159, RUE DUQUETTE**

ATTENDU le constat d'infraction pour travaux non conformes dans le dossier du 1159, rue Duquette.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d'infraction dans le dossier du 1159, rue Duquette.

ADOPTÉE

15-03-086 **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1284, RUE RENÉ-DAVIDSON**

ATTENDU le constat d'infraction pour nuisances et bâtiment dangereux dans le dossier du 1284, rue René-Davidson.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater de la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d'infraction dans le dossier du 1284, rue René-Davidson.

ADOPTÉE

15-03-087(1) **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 2422-2424, RUE ST-MICHEL**

ATTENDU le constat d'infraction pour stationnement prohibé dans le dossier du 2422-2424, rue St-Michel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d'infraction dans le dossier du 2422-2424, rue St-Michel.

ADOPTÉE

15-03-087(2) **MANDAT– PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1005, RUE TOUR-DU- LAC**

ATTENDU le constat d'infraction pour travaux prohibés dans la rive dans le dossier du 1005, rue Tour-du-Lac.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d'infraction dans le dossier 1005, rue Tour-du-Lac.

ADOPTÉE

15-03-088 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – FÉVRIER 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 28 février 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros 150151 à 150332 888 431,41 $

ADOPTÉE

15-03-089 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES – FÉVRIER 2015**

ATTENDU que la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de février 2015 portant les numéros Budget 15002 à Budget 15005 pour un montant de 9 352,00 $, tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-03-090 **DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 28 FÉVRIER 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 28 février 2015.

15-03-091 **AUTORISATION – CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES – ADHÉSION 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 75 $ (sans taxes), représentant la cotisation annuelle de la Municipalité à cet organisme pour la période du 27 janvier 2015 au 26 janvier 2016.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-013 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-03-092 **AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS**

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues en date du 25 février 2015;

ATTENDU les recommandations du comité chargé d'évaluer les demandes d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes ou individus suivants :

ORGANISME / INDIVIDU	MONTANT	FONDS
Kayla Morin-Blanchette	200 $	Fonds général 02-701-70-970
Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides (ARLPHL)	250 $	
Société Alzheimer Laurentides – Marche de l'Alzheimer, 31 mai 2015 (commandite : visibilité sur les lieux de l'événement et mention dans la publication de l'organisme)	300 $	
Moisson Laurentides – Classique de golf – 2 juin 2015 (commandite d'une affiche de départ personnalisée)	200 $	
Club optimiste Val-David/Val-Morin - Collecte de sang, 3 avril 2015 Frais de repas des bénévoles (sur présentation des factures)	Maximum 250 $	
Coopérative de solidarité des jardins du soleil levant (aide au fonctionnement - saison 2015)	3 500 $	Fonds Les Abeilles

Le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-015 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

Également :

D'autoriser le prêt de la salle communautaire pour le spectacle-bénéfice du Festival des contes maltés, (date à déterminer selon disponibilité), contre paiement des frais de conciergerie (65 $ plus taxes).

D'autoriser le comité Chance aux chats à tenir un encan (levée de fonds) le 12 septembre 2015 au parc Léonidas-Dufresne et à utiliser l'espace intérieur de

la petite gare. De plus, la Municipalité accepte leur demande de prêt d'équipement (gloriettes, tables, chaises, etc.) pour l'occasion.

D'autoriser le comité Chance aux chats à utiliser la somme de 500 $ (accordée initialement pour la construction d'un théâtre de marionnettes - résolution 13-09-379) aux fins d'activités de sensibilisation touchant le bien-être des animaux.

ADOPTÉE

15-03-093 **AUTORISATION – LOISIRS LAURENTIDES – COTISATION 2015-2016**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 175 $ (plus taxes applicables) à Loisirs Laurentides, pour la cotisation annuelle de la Municipalité à cet organisme pour 2015 à 2016.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-016 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-03-094 **AUTORISATION – VENTE CAMION FORD 550 (4x4), 1999**

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'autorisation au directeur des Travaux publics à publier un avis public pour la vente d'un camion Ford 550 (4x4) 1999 avec équipement de déneigement et boîte quatre saisons (L'information du Nord – 4 mars 2015).

ADOPTÉE

15-03-095 **AUTORISATION – VENTE CAMION FORD STERLING, 1999**

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Travaux publics à publier un avis public pour la vente d'un camion Ford Sterling 1999 avec équipement à neige et boîte quatre saisons.

ADOPTÉE

15-03-096 **AUTORISATION – ACHAT CAMION (4x4) automatique V6, 2015**

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'autorisation au directeur des Travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation le 25 février 2015, pour l'achat d'un camion (4X4) automatique V6, année 2015, avec boîte longue.

QUE cet achat, prévu au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015, sera financé par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

15-03-097 **AUTORISATION – ACHAT CAMION SIX ROUES (6x6) AUTOMATIQUE, 2015**

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur général-secrétaire-trésorier à publier ou à faire publier un appel d'offres public pour l'achat d'un camion six roues (6X6) automatique, année 2015, avec équipement de déneigement dans le journal Constructo et sur le site internet SEAO.

QUE cet achat, prévu au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015, sera financé par le fonds de roulement remboursable sur 10 ans.
ADOPTÉE

15-03-098 **DEMANDE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER**

ATTENDU que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur ces routes;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise le directeur des Travaux publics à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité du Village de Val-David s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE

15-03-099 **AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE RÉPARATION ET PAVAGE 2015**

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Travaux publics à aller en appel d'offres public pour des travaux de réparation et de pavage en 2015.

D'autoriser le directeur général-secrétaire-trésorier à publier ou à faire publier un appel d'offres public pour des travaux de réparation et de pavage en 2015 dans le journal Constructo et sur le site Internet SEAO.

ADOPTÉE

15-03-100(1) **AUTORISATION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SECTION DE TROTTOIR DE LA ROUTE 117**

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur général à confier à Les Consultants S.M. Inc. le mandat d'aller en appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) soumissionnaires pour la construction d'une nouvelle section de trottoir sur la route 117, incluant :

- la modification des plans et devis de 2014 pour l'appel d'offres 2015;
- l'ouverture et l'analyse des soumissions;
- la surveillance partielle des travaux et la gestion de contrat incluant les approbations de paiements.

Total des honoraires : 3 700 $ (plus taxes applicables)

ADOPTÉE

15-03-100(2) **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 16 FÉVRIER 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2015.

15-03-101 **DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE : 1788 ET 1798 ROUTE 117**

Demande déposée par monsieur Michel Rochon en date du 16 février 2015 concernant une modification du règlement de zonage numéro 601 afin de modifier les limites de la zone C-02 pour y inclure les 1788 et 1798, route 117 (lots 2 988 966 et 5 059 353) et également de permettre les projets intégrés commerciaux dans la zone C-02.

ATTENDU que la demande de modification de zonage répond à une demande provenant du milieu des affaires;

ATTENDU que la demande de modification de zonage favorisera le développement de la route 117;

ATTENDU que la demande de modification de zonage respecte les orientations et les objectifs d'aménagement du plan d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-11).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande de modification du règlement de zonage numéro 601, tel que formulée sur le document reçu le 16 février dernier.

QUE cette modification fera partie du projet de règlement de zonage 601-20, lequel est sujet à approbation référendaire selon la loi.

ADOPTÉE

15-03-102 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 2091, MONTÉE DU 2e-RANG**

Dossier 2015-00006
Demande déposée par monsieur Pierre Gagnon en date du 30 janvier 2015 relativement au 2091, montée du 2e-Rang afin de permettre un empiètement du bâtiment accessoire de 1,23 mètre à l'intérieur de la distance minimale de 20 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

ATTENDU que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU la publication d'un avis public le 18 février 2015 dans le journal L'information du Nord;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-12).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2015-00006 au 2091, montée du 2e-Rang, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 0921, en date du 29 janvier 2015.

ADOPTÉE

15-03-103 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 2121, AVENUE DU MONT-VERT**

Dossier 2015-00010
Demande déposée par madame Nancy Guérin en date du 10 février 2015 relativement au 2121, avenue du Mont-Vert afin de permettre un empiètement du bâtiment principal de 1,93 mètre dans la marge de recul arrière.

ATTENDU que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU la publication d'un avis public le 18 février 2015 dans le journal L'information du Nord;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-13).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la dérogation mineure numéro 2015-00010 au 2121, avenue du Mont-Vert, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 1581, en date du 10 février 2015.

ADOPTÉE

15-03-104 **DEMANDE D'ENSEIGNE : 1310, RUE DION**

Demande déposée par monsieur Marc Bélair concernant un projet d'enseigne au 1310, rue Dion, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 9 février 2015.

ATTENDU que l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur le PIIA numéro 607;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (15-02-14).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le projet d'enseigne sur poteau au 1310, rue Dion, tel que démontré sur le plan reçu le 12 février 2015.

ADOPTÉE

15-03-105 **DEMANDE D'ENSEIGNE : 1857, ROUTE 117**

Demande déposée par madame Martine Lachaine concernant un projet de modification de l'enseigne au 1857, route 117.

ATTENDU que la modification doit faire partie intégrante des composantes de l'enseigne en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui s'harmonisent;

ATTENDU que le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-15).

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE ne pas accepter le projet de modification de l'enseigne sur poteau au 1857, route 117, tel que démontré sur le plan reçu le 16 janvier 2015.

ADOPTÉE

15-03-106 **DEMANDE D'ENSEIGNE : 2489, RUE DE L'ÉGLISE**

Demande déposée par monsieur Richard Marleau concernant le projet d'enseigne au 2489, rue de l'Église.

ATTENDU que l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-16).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le projet d'enseigne au 2489, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 11 février 2015.

ADOPTÉE

15-03-107 **DEMANDE DE CONSTRUCTION : LOT 4 681 584, RUE DE LA VOLIÈRE**

Demande déposée par monsieur Thierry Bergeron concernant les travaux de construction sur le lot 4 681 584, rue de la Volière.

ATTENDU que l'architecture du bâtiment et de l'intervention projetée doivent être adaptée à la topographie du terrain;

ATTENDU que l'implantation de la construction sur le site doit être planifiée de manière à minimiser son impact à partir du bassin visuel et du corridor touristique;

ATTENDU que la volumétrie du bâtiment tient compte des percées visuelles vers les sommets de montagne;

ATTENDU que la hauteur du bâtiment s'adapte à la cime des arbres à maturité situés à la même élévation;

ATTENDU que la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-17).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à la majorité

DE ne pas accepter le projet de construction sur le lot 4 681 584, rue de la Volière, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 12 et 16 février 2015. Le demandeur est invité à soumettre plus d'informations permettant au CCU et au conseil de mieux juger de l'impact visuel de la construction. Le projet doit répondre aux exigences du PIIA tels que décrit dans les attendus ci-haut.

ADOPTÉE

15-03-108 **CESSION POUR FIN DE PARC : 3390, RUE LACHAINE**

Demande déposée par Mme Béatrice Paul et M. Laurent Loine concernant la cession pour fins de parcs de terrains de jeux ou d'espaces naturels de 10 % de l'ensemble d'un plan d'opération cadastrale reçu le 1er novembre 2013.

ATTENDU que la demande de lotissement, déposée le 23 février 2015, visant la subdivision du lot 2 988 792 du cadastre du Québec est assujetti à la cession pour fins de parc du règlement de lotissement.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la cession pour fins de parc en argent équivalent à 10 % de la valeur municipale du lot faisant l'objet de l'opération cadastrale préparée par Peter Rado, arpenteur géomètre, en date du 28 août 2013, minute 14 561, soit un montant de 22 250 $.

QUE la présente résolution abroge la résolution 13-11-422.

ADOPTÉE

15-03-109 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 600-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600 AFIN DE MODIFIER LA DENSITÉ À L'INTÉRIEUR D'UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION ÉCO-FORESTIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement intitulé « Règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation éco-forestière dans le cadre d'un projet intégré ».

15-03-110 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement intitulé « Règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications ».

15-03-111 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 602-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance le règlement intitulé « Règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications ».

15-03-112 **AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT NUMÉRO 603-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement intitulé « Règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions »

15-03-113 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 604-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement intitulé « Règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications ».

15-03-114 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600 AFIN DE MODIFIER LA DENSITÉ À L'INTÉRIEUR D'UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION ÉCO-FORESTIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation éco-forestière dans le cadre d'un projet intégré.

QU'une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

15-03-115 **ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante;

ATTENDU que ce règlement est soumis au processus d''approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications.

QU'une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

15-03-116 **ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante;

ATTENDU que ce règlement est soumis au processus d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications**.**

QU'une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

15-03-117 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 603-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 603 afin d'apporter certaines modifications**.**

QU'une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

15-03-118 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 604-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications.

QU'une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

15-03-119 **ADOPTION – TARIFICATION PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN – ÉTÉ 2015**

ATTENDU l'accord à ce sujet entre la Municipalité du Village de Val-David et le comité de gestion du parc régional.

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Été 2015, selon le tableau suivant :

TARIFICATION – ÉTÉ 2015

		Activités	
		Marche / Vélo	Escalade
		Journalier / Saisonnier	
Résident	Adulte	GRATUIT	
	60 ans et +		
	11-17 ans		
	10 ans et moins		
Non-résident	Adulte	7 $ / 45$	10 $ / 60 $
	60 ans et +	7 $ / 40$	10 $ / 55 $
	11-17 ans*	4 $ / 35$	7 $ / 45 $
	10 ans et moins*	Gratuit	Gratuit
Groupe scolaire, garderie, camp de jour, association, regroupement (6-17 ans)		4 $ / par personne	
Billet quotidien corporatif		4 $ / par personne	
Membre FQME		7 $ / par personne	
GROUPES de 15 et plus 1 gratuité par 15 personnes			
Non-résident	Adulte (18 ans et +)	4 $ / personne	7 $ / personne
	Groupe (6-17 ans)	3 $ / personne	

Accès gratuit pour l'accompagnateur d'une personne avec handicap visuel.
Tarification sujette à modifications sans préavis. Carte perdue 5$
* Sauf si « Groupe scolaire, garderie, etc. ».

ADOPTÉE

15-03-120 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 693 CONSTITUANT UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

ATTENDU que les membres de ce conseil ont l'intention de se doter d'un conseil local du patrimoine en vertu de l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec;

ATTENDU que ce conseil local du patrimoine aura pour mandat de donner son avis sur l'opportunité de citer, en tout ou en partie, un bien patrimonial situé sur le territoire de la Municipalité du Village de Val-David, notamment la propriété des Sœurs de Ste-Anne sise au 2464, rue de l'Église à Val-David;

ATTENDU que pour l'application du chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le conseil municipal prendra l'avis de ce conseil local du patrimoine avant de :

- adopter un règlement afin de citer un bien patrimonial (art. 127);
- établir, pour un bien patrimonial cité, un plan de conservation (art. 144);
- adopter une résolution pour demander la désignation d'un paysage culturel patrimonial (art. 18);
- acquérir de gré-à-gré ou par expropriation un immeuble patrimonial cité et situé sur le territoire de la municipalité (art. 145);
- délivrer ou refuser une autorisation pour certaines interventions sur des biens patrimoniaux cités (art. 139 et 141);
- poser des conditions s'ajoutant à la réglementation municipale pour certaines interventions relatives à des biens patrimoniaux cités (art. 137 à 139);
- accorder toute forme d'aide financière ou technique pour la protection ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel ayant un statut en vertu de la Loi (art. 151);

ATTENDU que ce conseil local du patrimoine est créé par le conseil municipal et qu'il est formé d'au moins trois membres nommés par ce conseil municipal, dont un doit être choisi parmi les membres du conseil municipal (art. 155);

ATTENDU que ce conseil local tiendra une assemblée de consultation publique, le 31 mars 2015 à la salle communautaire (2490, rue de l'Église) à 19 h 30;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Ghislaine Boisclair le 25 février 2015.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 693 constituant un conseil local du patrimoine.

De nommer les personnes suivantes pour faire partie de ce conseil :

Mme Nicole Davidson, mairesse
M. Denis Charlebois, conseiller municipal
M. Paul Blais, membre du CCU
Mme Isabelle Depelteau, membre du CCU
M. Louis Pelletier, citoyen
M. Paul Carle, citoyen

Que copie de ce règlement soit transmis au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

15-03-121 **AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 – PARTENAIRES CULTURELS**

ATTENDU l'échéance, au 31 décembre 2014, des protocoles d'entente de la Municipalité avec les partenaires culturels suivants : 1001 Pots, Jardins du précambrien, Marché public des Laurentides;

ATTENDU l'aide financière accordée aux événements Songes d'été et Festival des contes maltés au cours de l'année 2014;

ATTENDU la décision du conseil de revoir ses pratiques d'attribution pour l'ensemble de ses partenaires culturels et la démarche entreprise devant conduire à un rapport et à un plan d'action stratégique à cet égard à l'été 2015;

ATTENDU l'engagement du conseil, en attendant les conclusions de ce rapport, d'accorder aux partenaires et aux événements nommés ci-avant, pour 2015 seulement, les mêmes conditions monétaires et contractuelles qu'en 2014.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes suivants :

ORGANISME	MONTANT	DATE ET CONDITIONS DU VERSEMENT
1001 Pots	19 000 $	80 % au 30 avril 2015 si copie reçue des états financiers de 2014. 20 % sur réception du rapport d'activités de 2014.
Jardins du précambrien	30 000 $	80 % au 15 avril 2015. 20 % sur réception du bilan des activités de l'année.
Marché public des Laurentides	7 000 $	31 mai 2015 si copie reçue des états financiers de 2014.
	5 000 $	Sur réception du rapport d'activités et confirmation écrite de la tenue des marchés de Noël et d'hiver.
Créateurs de rêves (pour Songes d'été)	2 000 $	1er juin 2015
Festival des contes maltés	400 $	1er juin 2015

QUE toutes autres conditions au paiement de ces contributions financières prévues aux ententes échues le 31 décembre 2014 s'appliquent.

Le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-014 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-03-122 **APPUI – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE décréter le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à contribuer généreusement à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

15-03-123 **APPUI – COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES – FUSION DES COMMISSION SCOLAIRES**

ATTENDU que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a signifié l'impossibilité de maintenir le statu quo malgré la volonté des commissions scolaires de conserver leur structure actuelle;

ATTENDU que l'intention du gouvernement de regrouper par voie de fusion les commissions scolaires des Laurentides, de la Rivière-du-Nord et Pierre- Neveu au sein de la région administrative des Laurentides dont les éléments connus à ce jour sont de desservir au sein d'une seule organisation 65 municipalités, de scolariser 36 021 élèves au sein de 79 écoles et dix centres souvent logés dans plus d'un immeuble et répartis sur un territoire de 21 000 km carrés, d'organiser le transport scolaire pour parcourir quotidiennement 54 000 km, de déployer 6 000 membres du personnel réunis au sein de plus de dix syndicats, de six associations de cadres;

ATTENDU que ces trois commissions scolaires sont situées dans la région administrative des Laurentides, région 15;

ATTENDU que fait également partie de la région administrative des Laurentides, région 15, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille- Iles;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides, ci-après désignée la CSL, dessert un territoire d'une superficie de 3200 km2, composé de 32 municipalités, d'une faible densité populationnelle variant de 18,3 à 55 habitants par km2, de plusieurs secteurs présentant des indices de défavorisassions élevés où sont scolarisés 8500 élèves;

ATTENDU que les avantages des motifs invoqués en faveur d'une telle fusion ne sont pas démontrés et qu'ils ne satisfont pas aux critères réputés avoir été retenus par le ministre en ce que plus particulièrement :

- L'historique de réorganisation de même nature en 1998 n'a pas répondu de manière satisfaisante aux économies escomptées au sein du réseau de l'éducation et permet donc légitimement d'appréhender les mêmes résultats négatifs;
- La mise en place des fusions paralysera indéniablement l'offre de services et la réalisation de la mission première des commissions scolaires qui devront plutôt s'affairer à l'arrimage des activités et contraintes administratives ainsi qu'à établir de nouveaux consensus pédagogiques et de nouvelles mobilisations territoriales;
- Les avis émis par la Commission Robillard, le Comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires et l'économiste Guy Lacroix établissant de façon concluante leur efficience budgétaire ne sont pas retenus. À fortiori, les résultats de la CSL en cette matière sont éloquents puisqu'elle affiche un taux de frais administratifs de 4,7 %, que sa performance en gestion du transport scolaire a été soulignée par le Vérificateur général du Québec, qu'elle a effectué des coupures budgétaires de 6 M$ au cours des cinq dernières

années, dépassant annuellement de 15 % les exigences du Conseil du trésor;
- Les études ont démontré que la performance optimale d'une organisation scolaire ne peut être atteinte que si sa taille ne dépasse pas 18 000 élèves;
- Relativement à la réussite des élèves, la proposition de fusion est accompagnée d'un modèle de gestion décentralisée, plus près de l'école et de la classe. Or, une telle orientation est inconciliable avec le modèle législatif des conventions de partenariat qui consacre la centralisation des objectifs, valeurs et orientations institutionnels et qui a donné des résultats probants et consolidés pour la CSL puisqu'ont été considérablement réduits le taux de redoublement au 1er cycle du primaire de 4 % à ,9 %, de 6 % le retard à l'entrée au secondaire, de 6,3 % le nombre de sortants sans diplôme, ni qualification et que le taux de diplomation après cinq ans a augmenté de 6 %;

ATTENDU que dans le cadre de la fusion entre les milieux dissemblables que représentent la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord en secteur urbain, la Commission scolaire Pierre-Neveu en secteur rural et forestier et la CSL en milieu rural et touristique, les ressources ne pourraient pas être réparties équitablement pour tenir compte des inégalités sociales et économiques auxquelles les écoles sont confrontées;

ATTENDU les pôles géographiques, culturels et sociaux qui constituent les voies naturelles d'accès aux services municipaux, de santé et de services sociaux et de développement de la main d'œuvre pour la clientèle de la CSL et que les partenariats conclus avec les premiers acteurs des communautés qu'elle regroupe reposent sur l'identité communautaire et l'appartenance au milieu représenté, exprimant des besoins qui leur sont spécifiques pour des services qui leur sont adaptés;

ATTENDU que le projet soumis ne respecte pas : le droit à l'accès à des services de qualité en fonction de la spécificité du caractère rural du territoire de la CSL, la réalité des régions éloignées, la mission de l'école communautaire, le statut d'école éloignée et de très faible clientèle, l'importance de la proximité de l'intervention pédagogique et sociale pour créer un véritable partenariat famille, école, communauté;

ATTENDU que la poursuite probante des objectifs de réussite de la CSL repose sur la possibilité d'harmoniser ses pratiques les plus significatives faisant l'objet de consensus pédagogiques et de mobilisation partenariale;

ATTENDU que le déploiement de ressources pédagogiques, l'accès aux services spécialisés en matière d'intervention psychosociale ou pour les élèves HDAA ainsi que les interventions, en soutien à l'apprentissage, déjà offertes dans un rayon de 60 km le seraient sur des distances de plus de 200 km;

ATTENDU que la centralisation des activités de gouvernance et de gestion en une seule structure en milieu urbain entrainera la dévitalisation des communautés desservies par la CSL et au sein desquelles elle est le deuxième employeur d'importance;

ATTENDU que le fardeau fiscal des citoyens du territoire de la CSL serait plus que doublé dans le cadre de la fusion envisagé;

ATTENDU les constats et énoncés plus amplement décrits en annexe des présentes sous la cote CC 44-14 pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Val-David appuie la Commission scolaire des Laurentides afin de demander au gouvernement d'adopter un modèle de fusion différencié selon les caractéristiques propres à chaque région au lieu d'un modèle universel;

QUE le conseil municipal de Val-David appuie la Commission scolaire des Laurentides afin que soient reconnues les spécificités de la région administrative des Laurentides, région 15, pour tenir compte des clientèles, population et enjeux propres aux commissions scolaires desservant respectivement les territoires sud, centre et nord identifiés par les territoires des basses, moyennes et hautes Laurentides et ainsi diviser le territoire de la région administrative des Laurentides en trois commissions scolaires au lieu de deux;

QUE le conseil municipal de Val-David appuie la Commission scolaire des Laurentides pour que soient respectés les besoins et caractéristiques spécifiques de la Commission scolaire des Laurentides, d'établir au sein de la région administrative des Laurentides d'une part, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles, d'autre part, la Commission scolaire de la Rivière- du-Nord dans le respect de son territoire actuel, ainsi qu'une commission scolaire formée de la Commission scolaire des Laurentides et de la Commission scolaire Pierre-Neveu au motif que ces dernières affichent des caractéristiques sociales communes de ruralité et que leurs interventions pédagogiques y sont adaptées.

ADOPTÉE

15-03-124 **AUTORISATION – SIGNALISATION – LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES**

ATTENDU que le Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs;

ATTENDU que le Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides;

ATTENDU que le projet a été déposé et le tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

ATTENDU que Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaliser sur son territoire;

ATTENDU que la route traverse le territoire de Val-David.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'installation des panneaux de signalisation touristique par le ministère des Transports du Québec (MTQ), sur le territoire de Val-David sur le tracé autorisé de la Route des Belles-Histoires;

QUE la Municipalité s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

ADOPTÉE

15-03-125 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 10 mars 2015 soit et est levée à 21 h 48.

ADOPTÉE

_____
Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

_____
Nicole Davidson
Mairesse

_____
Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 avril 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRESENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

ABSENT

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général & secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe - Cabinet de la mairesse
Madame Julie Duval	Adjointe - Direction générale et Greffe

Citoyens : 20 **Journaliste : 1**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
3.
3.1 Ratification de l'ordre du jour
3.2 Adoption – Procès-verbal de l'assemblée publique du 10 mars 2015

4. DIRECTION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Mouvements de main-d'œuvre – Avril 2015
4.2 Mandat - Comité consultatif sur l'environnement (CCE)

5. GREFFE

5.1 Dépôt- Rapport et résultat – procédure d'enregistrement référendaire - « Règlement 691 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local autorisant une dépense et un emprunt de 2,5 M$ à ces fins »

6. TRESORERIE

Affaires courantes

6.1 Ratification du journal des décaissements – Mars 2015
6.2 Virements budgétaires – Mars 2015
6.3 Dépôt – États des activités financières – Période se terminant le 31 mars 2015
6.4 Dépôt – États financiers – Année 2014

Budget

6.5 Autorisation – Modification de l'entente avec le Marché public des Laurentides
6.6 Autorisation – Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE) – Cotisation 2015-2016
6.7 Autorisation – Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPH) – Cotisation 2015-2016

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation – Vente du camion Ford 550 (4x4), 1999
7.2 Adjudication contrat – Achat camion 4x4, 2015

7.3 Adjudication contrat – Construction d'une nouvelle section du trottoir de la route 117

7.4 Adjudication contrat – Travaux de réparation de pavage – Resurfaçage – Ajustement de regards – Pavage de sections de rues pleine largeur – Construction de dalots asphaltés

7.5 Autorisation - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

7.6 Autorisation – Mandat - Services professionnels - Mise à jour du plan d'intervention (TECQ) 2014-2018

7.7 Rejet - Soumission du premier appel d'offres pour le camion (4x4), V6 avec boîte de 8 pieds

7.8 Adoption - Règlement d'emprunt numéro 692 relatif au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M$ reparti au secteur

7.9 Autorisation – Appel d'offres - Services professionnels Génie civil – Travaux chemins 2015-2016-2017

8. URBANISME

8.1 Dépôt – Procès-verbal – Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 mars 2015

8.2 Demande rénovation : 1 417, route 117

8.3 Dérogation mineure : Lot 2 990 664, chemin de la Rivière

8.4 Dérogation mineure : 1 652, mtée du 2^{e}-Rang

8.5 Demande d'enseigne : 1 650, route 117

8.6 Demande d'enseigne : 2 330, route 117

8.7 Demande de construction : lot 4 681 584, rue de la Volière

8.8 Adoption – Règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation éco-forestière dans le cadre d'un projet intégré

8.9 Adoption – Deuxième projet de règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications

8.10 Adoption – Deuxième projet de règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications

8.11 Adoption – Règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions

8.12 Adoption – Règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications

8.13 Autorisation – Mandat - Programme service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP)

8.14 Autorisation – Mandat - APUR – Programme particulier d'urbanisme (PPU)

8.15 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 1 800, rue de Lilas – Abrogation de la résolution 15-03-084

8.16 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 1 159, rue Duquette – Abrogation de la résolution 15-03-085

8.17 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 1 284, rue René-Davidson – Abrogation de la résolution 15-03-086

8.18 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 2 422-2 424, rue St-Michel – Abrogation de la résolution 15-03-087(1)

8.19 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 1 005, rue Tour-du-Lac – Abrogation de la résolution 15-03-087(2)

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Autorisation - Activité de marche et course organisée par la clinique St-Pierre

9.2 Autorisation – Utilisation de la place publique - Prestation du groupe de tambours japonais Arashi Daiko

9.3 Appui – Fête des voisins

9.4 Autorisation – Événement cycliste sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec

9.5 Autorisation – Événement Cyclo 200 organisé par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays d'en Haut

9.6 Autorisation – Installation d'une borne d'information touristique interactive

9.7 Autorisation – Projet « Je pARTicipe »

9.8 Autorisation – Installation temporaire d'œuvres extérieures - Programme éducatif – Centre d'exposition de Val-David

9.9 Autorisation – Participation 28e Colloque les Arts et la Ville – M. Denis Charlebois

10. DIVERS

Affaires nouvelles

Point d'information des conseillers / Période de questions des citoyens

Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Le couvent (la suite)

La salle communautaire était remplie à pleine capacité le 9 avril, alors que près de 150 personnes ont répondu à l'invitation faite aux citoyens par le Conseil municipal leur donnant la parole quant à leur vision sur l'avenir du couvent.

Mais, beaucoup d'eau avait coulé sous les ponts depuis l'invitation. En effet, nous avons appris fin mars que les religieuses avaient reçu et accepté une offre d'achat de l'école Imagine. Le Conseil a donc jugé pertinent d'adapter la soirée à cette nouvelle situation et d'offrir aux promoteurs une tribune pour présenter leur projet et, pourquoi pas, susciter des partenariats possibles avec d'autres groupes ou organismes. D'inspiration pédagogique Waldorf-Steiner, cette école privée est bien implantée à Val-David. Elle attire des familles d'un peu partout aussi bien sur notre territoire qu'à l'extérieur de celui-ci. C'est une école ouverte sur la communauté qui privilégie les arts comme moyen d'expression.

Nous avons entendu de nombreux groupes prêts à cohabiter et à collaborer avec l'école. Les promoteurs auront un beau problème à choisir entre ce qui est viable et compatible, permanent ou temporaire. La Municipalité n'est d'aucune façon partie prenante de la transaction financière qu'ils pourraient conclure avec les Sœurs. Ceux qui, ce soir-là, ont mis en doute leur capacité à acheter ne sont pas en mesure d'en juger. Le Conseil n'a non plus aucun agenda caché et nos discussions n'ont été que dans le sens d'un appui moral pouvant favoriser leur intégration dans la communauté.

Pour ma part, j'ai vu avec bonheur dans cette salle le Val-David de demain. De nouvelles figures, de beaux jeunes parents qui ressemblent à ce que nous recherchons pour garder son âme à notre village, et des têtes grises prêtes à collaborer pour un intergénérationnel harmonieux.

Bien sûr, certains auraient préféré que la Municipalité se porte acquéreur du couvent, d'autres ne veulent surtout pas qu'elle y dépense un cent! C'est ainsi que s'exprime la démocratie et que le Conseil prend les décisions qui lui semblent les plus judicieuses.

À défaut d'en être propriétaire, nous avons donc choisi de protéger le couvent en nous prévalant de la Loi sur le patrimoine. Le Conseil local du patrimoine rendra bientôt ses recommandations à partir des suggestions reçues et le règlement sera adopté en conséquence. Cette démarche nous permet de préserver ce lieu riche d'un passé que nous voulons protéger sans grever l'avenir pour ceux qui s'en porteront acquéreur. Pour l'heure, nous avons confiance que l'école Imagine respectera les règles qui leur seront imposées. D'ailleurs, nous y veillerons. Mais tout autre propriétaire éventuel sera soumis aux mêmes contraintes.

D'aucuns me reproche d'avoir eu des discussions privées avec divers promoteurs potentiels sans en rendre compte publiquement. Je ne crois pas à avoir à me justifier à ce propos. Mais n'est-il pas normal que les multiples entrevues que j'accorde chaque semaine demeurent confidentielles, tant et aussi longtemps qu'elles ne débouchent pas sur quelque chose de concret? Quelles rumeurs improductives cela engendrerait s'il fallait que chaque embryon de projet soit exposé sur la place publique! Un bébé naît quand il est prêt!

15-04-126 **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-04-127 **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 10 MARS 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

MME LA CONSEILLÈRE GHISLAINE BOISCLAIR DEMANDE QUE LE POINT « MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE » SOIT SCINDÉ ET QU'IL FASSE L'OBJET DE QUATRE (4) VOTES DISTINCTS.

15-04-128 **MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – AVRIL 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'embauche de Mme Élaine Paradis,animatrice de camp de jour :

Embauche

Nom	Titre du poste	Statut	Rémunération	Date Début/Période/Horaire
Élaine Paradis	Animatrice de camp de jour	Surnuméraire d'activité	Selon échelon 1 de la convention collective en vigueur	7 avril au 21 juin 2015 : 80 heures pour la préparation du camp du jour; 22 juin au 14 août 2015 : 40 heures par semaine pour la coordination du camp; 15 août au 21 août 2015 : si nécessaire, pour clôturer les activités du camp.

ADOPTÉE

15-04-129 **MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – AVRIL 2015**

Mme la conseillère Ghislaine Boisclair demande à ce que sa dissidence soit consignée au procès-verbal. Elle indique ne pas posséder suffisamment d'information pour prendre une décision éclairée.

Il est proposé par Kathy Poulin

Nom	Titre du poste	Statut	Rémunération	Date début/Période/Horaire
Carl Demontigny	Archiviste	Contractuel	200 $ /jour	1er, 4, 11, 22, 25 mai 2015 1er, 12,15 juin 2015

et voté : 3 pour et 3 contre

NON ADOPTÉE

15-04-130 **DEPOT – FIN ADMINISTRATIVE D'EMPLOI – MME HAFIDA DAOUDI**

Le Conseil est informé de la fin administrative d'emploi de Mme Hafida Daoudi, Secrétaire-trésorière adjointe et Greffière, selon l'entente intervenue le 12 janvier 2015 à l'issue de la conciliation tenue à la Commission des relations de travail.

Mme la conseillère Ghislaine Boisclair demande à ce que sa dissidence soit consignée au procès-verbal. Elle indique ne pas posséder suffisamment d'information dans ce dossier.

15-04-131 **DEPOT – TERMINAISON D'EMPLOI – M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON**

Nom	Poste	Statut	Date
M. Jean-François Gagnon	Pompier volontaire	Lettre de démission	14 avril 2015

15-04-132 **MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT (CCE)**

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David s'est dotée d'une politique environnementale;

ATTENDU l'existence du Comité consultatif sur l'environnement;

ATTENDU la mission définie par la politique environnementale.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Comité consultatif sur l'environnement donne avis au Conseil municipal :

1. sur l'intégration des préoccupations environnementales du projet à être déposé par les promoteurs du domaine La Sapinière;

2. sur le projet de renouvellement du plan de gestion des matières résiduelles;

3. sur les actions de sensibilisation sur la gestion des matières de compostage lors de l'événement Songes d'été.

ADOPTÉE

15-04-133 **DÉPÔT – RAPPORT ET RÉSULTAT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÉFÉRENDAIRE – « RÈGLEMENT 691 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 $ À CES FINS »**

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 février 2015;

ATTENDU l'adoption du règlement le 10 mars 2015;

ATTENDU l'avis public adressé aux personnes habiles à voter et publié le 18 mars 2015;

ATTENDU la tenue du registre le 25 mars 2015;

ATTENDU que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de quatre-cent dix (410);

ATTENDU que le nombre de signatures apposées est de zéro (0).

EN CONSÉQUENCE,

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport, daté du 25 mars 2015, du résultat de la procédure d'enregistrement référendaire pour le « Règlement 691 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 500 000 $ à ces fins », attestant des demandes de participation à un référendum par les personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 691.

Le « Règlement 691 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 500 000 $ à ces fins » est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

15-04-134 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – MARS 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mars 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 150 333 à 150 505 1 284 493,12 $

ADOPTÉE

15-04-135 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES – MARS 2015**

ATTENDU que la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de mars 2015 portant les numéros Budget 15006 à Budget 15008 pour un montant de 4 895,00 $, tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-04-136 **DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 31 mars 2015.

15-04-137 **DÉPÔT – ÉTAT FINANCIERS – ANNÉE 2014**

ATTENDU qu'un avis public aux contribuables de la Municipalité, relativement au dépôt du rapport financier pour l'exercice 2014 et du rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 966.3 du Code municipal, a été affiché aux deux endroits désignés par la Municipalité en date du 9 avril 2015;

ATTENDU que cet affichage est en conformité avec l'article 176.1 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport financier 2014 et du rapport du vérificateur externe tels que présentés par Mme la mairesse Nicole Davidson.

ADOPTÉE

15-04-138 **AUTORISATION – MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES**

ATTENDU le protocole d'entente avec Marché public des Laurentides récemment renouvelé pour l'année 2015 seulement;

ATTENDU que Marché public des Laurentides a récemment modifié son année financière pour l'établir du 1er novembre au 31 octobre;

ATTENDU que l'entente actuelle prévoit un premier versement au 31 mai 2015 (7 000 $) et un deuxième versement sur réception du rapport d'activités (5 000 $) et confirmation écrite de la tenue du Marché de Noël et des marchés d'hiver pour l'année suivante;

ATTENDU que Marché public des Laurentides demande que le montant intégral pour l'année 2015 (12 000 $) lui soit versé au 31 mai 2015;

ATTENDU que Marché public des Laurentides a déposé ses états financiers pour l'année 2014, tel que prévu à l'entente.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser à Marché public des Laurentides le montant intégral de 12 000 $, au 31 mai 2015.

D'aviser Marché public des Laurentides que le défaut de tenir un Marché de Noël en 2015 aura pour effet d'obliger Marché public des Laurentides à rembourser la somme de 5 000 $ à la Municipalité avant le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

15-04-139 **AUTORISATION – CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES (CRE) – COTISATION 2015-2016**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 120 $ (taxes non applicables) à Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE des Laurentides), représentant la cotisation annuelle de la Municipalité à cet organisme pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-020 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-04-140 **AUTORISATION – ASSOCIATION REGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPEES DES LAURENTIDES (ARLPH) – COTISATION 2015-2016**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 100 $ (taxes non applicables), représentant la cotisation annuelle de la Municipalité à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPH) pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

LE certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-019 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-04-141 **AUTORISATION – VENTE DU CAMION FORD 550 (4x4), 1999**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation (2015-002) pour la vente d'un camion 4x4;

ATTENDU l'ouverture de trois soumissions en date du 13 mars 2015;

SOUMISSIONNAIRES	**MONTANTS (TAXES INCLUSES)**
Yves Raymond **Auto Plaza**	11 497,50 $
Simon Robichaud **Station-Service Lajeunesse et Robichaud Inc.**	10 500,00 $
Patrice Dubé **9227-1782 Québec Inc.**	**22 075,20 $**

ATTENDU que le montant de la vente servira à l'achat du futur camion 4x4, 2015.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission de 9227-1782 Québec Inc. au montant de 22 075,20 $ pour la vente d'un camion Ford 550 (4x4) 1999 avec équipement de déneigement et boîte quatre saisons.

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat de vente, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-04-142 **ADJUDICATION CONTRAT – ACHAT CAMION 4X4, 2015**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation (2015-006) pour l'achat d'un camion 4x4;

ATTENDU l'ouverture d'une seule soumission en date du 9 avril 2015, soit :

SOUMISSIONNAIRE	**MONTANT TOTAL (TAXES INCLUSES)**
Toyota Ste-Agathe	**33 308,26 $**

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adjuger le contrat d'achat d'un camion (4x4), 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toyota Ste-Agathe pour un montant total de 33 308,26 $ (taxes incluses).

QUE la différence entre le coût d'achat de ce véhicule et le montant de la vente de l'ancien camion Ford 550 (4x4), 1999, sera puisée à même le fonds de roulement. Que ce remboursement soit fait sur une période de 5 ans.

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-04-143 **ADJUDICATION CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SECTION DU TROTTOIR DE LA ROUTE 117**

ATTENDU la réception de deux (2) soumissions, en date du 7 avril 2015.

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Construction Raynald Tisseur Inc.	**75 194,80 $**
Gelco Construction Inc.	98 731,33 $

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Raynald Tisseur Inc., pour la construction d'une nouvelle section du trottoir de la route 117, le tout conformément à la soumission reçue en date du 7 avril 2015, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du directeur général datée du 7 avril 2015, pour une somme totale de 75 194,80 $ (taxes incluses).

QUE cette somme soit puisée à même le fonds de roulement. Que ce remboursement soit fait sur une période de 5 ans.

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-04-144 **ADJUDICATION CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE – RESURFAÇAGE – AJUSTEMENT DE REGARDS – PAVAGE DE SECTIONS DE RUES PLEINE LARGEUR – CONSTRUCTION DE DALOTS ASPHALTÉS**

ATTENDU la réception de trois (3) soumissions en date du 9 avril 2015 à la suite d'un appel d'offres public (2015-004) sur le site SEAO à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Pavage Jéromien Inc.	161 830,20 $
Asphalte Bélanger Inc.	**127 742,97 $**
Entreprise Lake Inc.	154 235,23 $

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adjuger le contrat de pavage 2015 relativement aux travaux de réparations de pavage, resurfaçage, ajustement de regards, pavage de section de rues pleine largeur et construction de dalots asphaltés au plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphalte Bélanger Inc., aux prix unitaires indiqués au document d'appel d'offres, pour une somme totale de 127 742,97 $, taxes incluses, et ce, selon la recommandation de M. Yves Frenette, directeur du service des Travaux publics, en date du 9 avril 2015.

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires suivants :

- 02-320-00-625 Pavage voirie
- 02-413-00-625 Pavage aqueduc
- 02-415-00-625 Pavage égout

ADOPTÉE

15-04-145 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC (TECQ) 2014-2018**

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre reçue du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que la Municipalité recevra une somme de 1 469 281 $ en fonction de cette redistribution.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 644 980 $ pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux.

ADOPTÉE

15-04-146 **AUTORISATION – MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION (TECQ) 2014-2018**

ATTENDU l'offre de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention conformément aux exigences du MAMOT;

ATTENDU que la mise à jour du plan d'intervention permettra à la Municipalité de mettre en priorité les travaux d'infrastructures à réaliser au cours des prochaines années;

ATTENDU que le plan d'intervention actualisé servira également de base à l'établissement de notre programmation pour le TECQ 2014-2018 dans le cadre des priorités 3 pour le remplacement des conduites d'aqueduc.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit LDA services conseils, pour une somme de 24 720,00 $, taxes incluses, et ce, selon la recommandation de M. Yves Frenette, directeur des Travaux publics, en date du 26 mars 2015.

D'autoriser le directeur des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-04-147 **REJET – SOUMISSION DU PREMIER APPEL D'OFFRES POUR LE CAMION (4X4), V6 AVEC BOITE DE 8 PIEDS**

ATTENDU qu'un appel d'offres (2015-001) sur invitation a été envoyé à quatre (4) soumissionnaires;

ATTENDU qu'un seul a soumissionné et que le délai de livraison est beaucoup trop long.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE rejeter la soumission du premier appel d'offres pour le camion (4X4), V6 avec boîte de 8 pieds et d'autoriser rétroactivement au 14 avril 2015, le directeur des Travaux publics à retourner en soumission sur invitation selon le nouveau devis.

ADOPTÉE

15-04-148 **ADOPTION – REGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 692 RELATIF AU REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX DECRETANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2,5 M$ REPARTI AU SECTEUR**

ATTENDU qu'il est nécessaire, pour les fins du présent règlement, d'emprunter la somme de 2,5 M$;

ATTENDU la subvention au montant de 1 080 000 $ (PIQM);

ATTENDU qu'un avis de motion (15-02-043) de la présentation du règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair lors de la séance ordinaire du 10 février 2015.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 692 relatif au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M$ reparti au secteur.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à acquitter les dépenses relatives aux travaux prévus à ce règlement à même le montant emprunté de 2,5 M$ sur une période de vingt (20) ans.

ADOPTÉE

15-04-149 **AUTORISATION – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – GÉNIE CIVIL – TRAVAUX CHEMINS 2015-2016-2017**

ATTENDU qu'en vertu des articles 934 et suivant du Code municipal du Québec, il y a lieu de procéder à un appel d'offres public afin de requérir les services professionnels en génie civil pour l'exécution des travaux des chemins pour 2015-2016-2017.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le directeur des Travaux publics soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin de requérir les services professionnels en génie civil pour l'exécution des travaux des chemins pour 2015-2016-2017.

DE mandater également le directeur des Travaux publics pour former un comité de sélection pour l'étude par pondération des soumissions reçues.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-04-150 **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 16 MARS 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mars 2015.

15-04-151 **DEMANDE DE RÉNOVATION : 1417, ROUTE 117**

Demande déposée par monsieur Benoit Gravel concernant le projet de rénovation au 1417, route 117.

ATTENDU que la façade principale du bâtiment est marquée par une importante fenestration de manière à maximiser l'éclairage naturel à l'intérieur des bâtiments et à souligner la fonction commerciale du bâtiment;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-03-21).

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la demande de rénovation numéro 2015-00013 au 1417, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 mars 2014. Cependant, le Conseil municipal encourage fortement le propriétaire à présenter un plan d'ensemble des transformations de la façade principale du bâtiment.

ADOPTÉE

15-04-152 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 2 990 664, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

Madame la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à faire connaître au conseil.

Dossier 2015-00014

Déposée par madame Martine Côté et monsieur Éric Cypihot en date du 9 mars 2015 relativement au projet de construction sur le lot 2 990 664 afin de permettre que la façade de l'abri d'auto attenant au bâtiment principal dépasse de 0,47 mètre de plus que la limite permise le plan de façade principal du bâtiment alors que le règlement prescrit que la façade de l'abri d'auto n'excède pas un (1) mètre.

ATTENDU que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU la publication d'un avis public le 18 mars 2015 dans le journal L'information du Nord;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-03-22).

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la dérogation mineure numéro 2015-00014 sur le lot 2 990 664, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 14972, en date du 6 mars 2015.

ADOPTÉE

15-04-153 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 1 652, MONTÉE DU 2E-RANG**

Madame la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à faire connaître au conseil.

Dossier 2015-00012

Demande déposée par monsieur Claude Bouthiller en date du 6 mars 2015 relativement au 1 652, montée du 2e-Rang afin de permettre l'implantation d'un balcon à une distance de 0,13 mètre de la limite de terrain alors que le règlement prescrit une distance de deux (2) mètres de la limite de terrain.

ATTENDU que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU la publication d'un avis public le 18 mars 2015 dans le journal L'information du Nord;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-03-23).

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la dérogation mineure numéro 2015-00012 au 1 652, montée du 2e-Rang, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 4553, en date du 5 novembre 2014.

ADOPTÉE

15-04-154 **DEMANDE D'ENSEIGNE : 1 650, ROUTE 117**

Demande déposée par monsieur Michel Grand' Maison concernant le projet de modification de l'enseigne au 1 650, route 117.

ATTENDU que la modification prévue fait partie intégrante des composantes de l'enseigne en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui s'harmonisent;

ATTENDU que le projet de modification de l'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (15-03-24).

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le projet de modification de l'enseigne sur le poteau numéro 2015-00016 au 1 650, route 117, tel que démontré sur le plan reçu le 16 février 2015, à la condition d'avoir un système d'éclairage par réflexion en forme de col de cygne tel que prévu au plan original en date du 16 février 2015.

ADOPTÉE

15-04-155 **DEMANDE D'ENSEIGNE : 2 330, ROUTE 117**

Demande déposée par monsieur Jacques Lauzon concernant le projet de modification de l'enseigne au 2 330, route 117.

ATTENDU que la modification prévue fait partie intégrante des composantes de l'enseigne en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui s'harmonisent;

ATTENDU que le projet de modification de l'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-03-25).

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le projet de modification de l'enseigne sur poteau numéro 2015-00015 au 2 330, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 10 mars 2015.

ADOPTÉE

15-04-156 **DEMANDE DE CONSTRUCTION : LOT 4 681 584, RUE DE LA VOLIÈRE**

Demande déposée par monsieur de monsieur Thierry Bergeron concernant les travaux de construction sur le lot 4 681 584, rue de la Volière.

ATTENDU que l'architecture du bâtiment et l'intervention projetée doivent être adaptée à la topographie du terrain;

ATTENDU que l'implantation de la construction sur le site doit être planifiée de manière à minimiser son impact à partir du bassin visuel et du corridor touristique;

ATTENDU que la volumétrie du bâtiment tient compte des percées visuelles vers les sommets de montagne;

ATTENDU que la hauteur du bâtiment s'adapte à la cime des arbres à maturité situés à la même élévation;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le projet de construction sur le lot 4 681 584, rue de la Volière, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 12 et 16 février 2015.

ADOPTÉE

15-04-157 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 600-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600 AFIN DE MODIFIER LA DENSITÉ À L'INTÉRIEUR D'UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION ÉCO-FORESTIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU la transmission de l'adoption du projet de règlement (15-03-114) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

ATTENDU la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord du 25 mars 2015;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation éco-forestière dans le cadre d'un projet intégré.

ADOPTÉE

15-04-158 **ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU la transmission de l'adoption du premier projet de règlement (15-03-115) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été soumis au processus d'approbation référendaire;

ATTENDU la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord le 25 mars 2015;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications.

ADOPTÉE

15-04-159 **ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU la transmission de l'adoption du premier projet de règlement (15-03-116) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été soumis au processus d'approbation référendaire;

ATTENDU la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord le 25 mars 2015;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications**.**

ADOPTÉE

15-04-160 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 603-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU la transmission de l'adoption du projet de règlement (15-03-117) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

ATTENDU la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord le 25 mars 2015;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle communautaire située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions.

ADOPTÉE

15-04-161 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 604-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU la transmission de l'adoption du projet de règlement (15-03-118) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

ATTENDU la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord le 25 mars 2015;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle communautaire située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications.

ADOPTÉE

15-04-162 **AUTORISATION – MANDAT - PROGRAMME SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)**

ATTENDU les plans exigés en vertu des règlements d'urbanisme pour faciliter la présentation des demandes à caractère discrétionnaire;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques architecturales;

ATTENDU les objectifs de cette sensibilisation qui sont d'assurer l'intégration et l'implantation de l'affichage, de s'assurer que les nouveaux bâtiments, les agrandissements, les transformations extérieures contribuent à améliorer la qualité architecturale du noyau villageois, de s'assurer de l'intégration et de l'implantation des nouvelles constructions en secteur montagneux.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confier à l'entreprise en économie sociale SARP un mandat d'élaboration et de réalisation de fiches attrayantes et accessibles concernant les bonnes pratiques architecturales pour les thèmes suivants :
- Les enseignes
- Les vitrines et façades commerciales
- L'intégration d'un bâtiment dans un milieu ancien
- L'intégration d'une résidence en milieu montagneux

D'accepter l'offre de services reçue du Service d'aide-conseil en rénovation patrimonial (SARP) au montant de 3 220 $ pour recherche, préparation, montage graphique et corrections, plus service de photographie optionnel au montant de 1 645 $ pour un montant total de 4 865 $ (taxes non applicables).

D'autoriser le directeur de l'Urbanisme à signer tout document nécessaire à l'attribution de ce mandat.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-021 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-04-163 **AUTORISATION – MANDAT – APUR – PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU)**

ATTENDU que les dispositions de l'article 85 de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient que le Conseil municipal peut adopter un programme particulier d'urbanisme (PPU) permettant une planification plus détaillée d'un secteur donné;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de confirmer la vocation particulière du noyau villageois par une planification stratégique de ce secteur;

ATTENDU la volonté d'améliorer la qualité de vie de la population notamment par un apport d'équipements et d'infrastructures publics;

ATTENDU l'importance de valider la concordance entre la volonté des citoyens et les actions municipales pour une vision commune du noyau villageois;

ATTENDU l'offre de service de la firme APUR Urbanistes-conseil pour l'élaboration d'un Plan particulier d'urbanisme pour le noyau villageois de Val-David.

ENCONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater la firme APUR Urbanistes-conseil pour élaborer un Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le noyau villageois de Val-David selon l'offre de services reçue le 9 avril 2015 au montant maximum de 20 000 $ (plus taxes applicables).

D'autoriser le directeur de l'Urbanisme à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-022 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-04-164 **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1 800, RUE DES LILAS – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 15-03-084**

ATTENDU le constat d'infraction pour travaux non-conformes dans le dossier du 1 800, rue des Lilas;

ATTENDU qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'abroger la résolution 15-03-084.

DE mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures à la Cour supérieure, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à des travaux non conformes, en contravention avec la règlementation municipale.

ADOPTÉE

15-04-165 **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1 159, RUE DUQUETTE – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 15-03-085**

ATTENDU les travaux non-conformes dans le dossier du 1 159, rue Duquette;

ATTENDU qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'abroger la résolution 15-03-085.

DE mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures à la Cour supérieure, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à des travaux non conformes, et ce, en contravention avec la règlementation municipale.

ADOPTÉE

15-04-166 **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1 284, RUE RENÉ-DAVIDSON – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 15-03-086**

ATTENDU le constat d'infraction pour nuisances et bâtiment dangereux dans le dossier du 1 284, rue René-Davidson;

ATTENDU qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'abroger la résolution 15-03-086.

DE mandater de la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures à la Cour supérieure, relativement à une requête en démolition en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

15-04-167 **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 2 422 - 2 424, RUE ST-MICHEL – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 15-03-087(1)**

ATTENDU le constat d'infraction pour stationnement prohibé dans le dossier du 2 422 - 2 424, rue St-Michel;

ATTENDU qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'abroger la résolution 15-03-087(1).

DE mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures à la Cour supérieure, relativement à du stationnement prohibé, en contravention avec la règlementation municipale quant au stationnement d'un véhicule sur un immeuble situé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

15-04-168 **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1 005, RUE TOUR-DU- LAC – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 15-03-087(2)**

ATTENDU le constat d'infraction pour travaux prohibés dans la rive dans le dossier du 1 005, rue Tour-du-Lac;

ATTENDU qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'abroger la résolution 15-03-087(2).

DE mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures judiciaires à la Cour supérieure visant la remise en état de la rive.

ADOPTÉE

15-04-169 **AUTORISATION – ACTIVITÉ DE MARCHE ET COURSE ORGANISÉE PAR LA CLINIQUE ST-PIERRE**

ATTENDU que le personnel de la clinique St-Pierre chiropratique organise, dans le cadre de la Journée mondiale de la santé, une marche de 3 km et une course de 5 km dans le Village de Val-David, selon un itinéraire fourni à l'avance;

ATTENDU que l'événement a eu lieu mardi 7 avril à 18 h 30.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'autorisation de l'activité de marche et course organisée par la clinique St-Pierre.

ADOPTÉE

15-04-170 **AUTORISATION – UTILISATION DE LA PLACE PUBLIQUE – PRESTATION DU GROUPE DE TAMBOURS JAPONAIS ARASHI DAIKO**

ATTENDU que le spectacle gratuit en plein air se déroulera au parc Léonidas-Dufresne, le samedi 25 juillet 2015, dans le cadre de l'événement 1001 Pots;

ATTENDU qu'en cas de pluie, les organisateurs pourront utiliser la salle communautaire pour la tenue du spectacle contre paiement des frais d'entretien de 65 $.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'utilisation de la place publique, soit le parc Léonidas-Dufresne, pour la prestation du groupe de tambours japonais Arashi Daiko.

ADOPTÉE

15-04-171 **APPUI – FÊTE DES VOISINS**

ATTENDU que la Fête des voisins se tiendra le samedi 6 juin 2015;

ATTENDU que la Municipalité est membre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé;

ATTENDU que la Fête des voisins, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, a pour principal objectif de rapprocher les personnes vivant à proximité les unes des autres;

ATTENDU que la Fête des voisins s'inscrit dans le plan d'action du comité Val-David en santé;

ATTENDU que le rôle des Municipalités est de promouvoir l'événement de façon à donner le goût aux gens d'organiser une fête eux-mêmes avec leurs voisins immédiats.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer cette activité et d'inciter les citoyens à y participer. Du matériel promotionnel est disponible auprès du service Loisirs et culture.

ADOPTÉE

15-04-172 **AUTORISATION – ÉVÉNEMENT CYCLISTE SANCTIONNÉ PAR LA FÉDÉRATION DES SPORTS CYCLISTES DU QUÉBEC**

ATTENDU que l'événement se tiendra le dimanche 14 juin 2015;

ATTENDU que le départ est prévu à l'école St-Jean-Baptiste;

ATTENDU que le trajet emprunte le 1er rang Doncaster, la rue des Hauteurs à Val-David et le chemin 3e rang à Ste-Lucie-des-Laurentides;

ATTENDU que la fin de la course se situe au coin de la rue René et du 1er rang Doncaster;

ATTENDU que l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

ATTENDU que l'organisation devra soumettre une police d'assurance responsabilité civile à laquelle figure la Municipalité de Val-David comme assurée additionnelle;

ATTENDU que l'organisation devra fournir tout l'encadrement nécessaire à la sécurité des coureurs;

ATTENDU que l'organisation devra prévoir la signalisation directionnelle et informative de l'événement;

ATTENDU que l'organisation devra s'assurer d'avoir un service de premiers soins sur place;

ATTENDU que l'organisation devra assumer les frais inhérents à l'utilisation des locaux de l'école.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la tenue de l'événement cycliste du 14 juin 2015, sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec.

ADOPTÉE

15-04-173 **AUTORISATION – ÉVÉNEMENT CYCLO 200 ORGANISÉ PAR LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU que l'événement se tiendra le 28 juin 2015;

ATTENDU que la boucle de la randonnée de 206 km traversera la Municipalité de Val-David vers 6 h 10 par la route 117 et circulera vers le chemin de la Rivière;

ATTENDU que les cyclistes seront escortés par la Sûreté du Québec, en collaboration avec le ministère des Transports.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'événement Cyclo 200 du 28 juin 2015, organisé par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d' en-Haut.

ADOPTÉE

15-04-174 **AUTORISATION – INSTALLATION D'UNE BORNE D'INFORMATION TOURISTIQUE INTERACTIVE**

ATTENDU que la gratuité prévue au projet pilote pour l'installation dans trois Municipalités de bornes d'information touristique n'a pu être maintenue en raison de la forte demande;

ATTENDU que le coût de l'installation de la borne Interactive s'élève à 3 000 $;

ATTENDU que cette borne sera installée au bureau d'accueil touristique de Val-David.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'autorisation de la dépense de 3 000 $ pour l'installation de la borne interactive au bureau d'accueil touristique du Village de Val-David.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de partenariat relative à l'implantation d'une borne interactive sur le territoire de la Municipalité du Village de Val-David dans le cadre du projet « DÉCOUVRIR » de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

15-04-175 **AUTORISATION – PROJET « JE PARTICIPE »**

ATTENDU que «Je p**ART**icipe» est un projet qui met en commun l'administration municipale et les compétences et savoirs des artistes d'ici, visant à mettre une touche d'originalité dans les lieux publics des communautés;

ATTENDU que c'est par la direction de l'artiste et sa collaboration avec les citoyens que se dessine ce projet;

ATTENDU qu'il s'agit pour l'artiste de réaliser un atelier/activité artistique avec les citoyens, dans leur discipline artistique, ayant pour objectif de valoriser, remémorer, faire revivre de façon originale et actuelle, les éléments du patrimoine culturel;

ATTENDU que les Municipalités de la MRC des Laurentides sont invitées à participer;

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David est intéressée par le projet.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la participation de la Municipalité du Village de Val-David à ce projet en acceptant la tenue d'un atelier.

QUE la directrice Loisirs et culture soit désignée pour être la répondante auprès de l'artiste et de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

15-04-176 **AUTORISATION – INSTALLATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES EXTÉRIEURES – PROGRAMME ÉDUCATIF – CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID**

ATTENDU que l'installation des œuvres de sérigraphie sur les bâtiments devra au préalable être autorisée par les propriétaires;

ATTENDU que la Municipalité se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vandalisme.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le Centre d'exposition de Val-David à procéder à l'installation temporaire d'œuvres extérieures dans le cadre du programme éducatif du Centre d'exposition, et ce, du 18 mai au 20 septembre 2015.

ADOPTÉE

15-04-177 **AUTORISATION – PARTICIPATION 28^{e} COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE – M. DENIS CHARLEBOIS**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser M. Denis Charlebois à participer au 28^{e} Colloque de Les Arts et La Ville qui se tiendra au Centre des arts et de la culture de Dieppe à l'Hôtel Delta Beauséjour de Moncton du 2 au 4 juin 2015;

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais d'inscription de 350 $ (plus taxes applicables), les frais d'hébergement et de déplacement en sus;

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-023 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-04-178 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 14 avril 2015 soit et est levée à 21 h 44.

ADOPTÉE

_____
Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

_____
Nicole Davidson
Mairesse

_____
Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 mai 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRESENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

ABSENT

Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général & secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe - Cabinet de la mairesse
Madame Julie Duval	Adjointe - Direction générale et Greffe

Citoyens : 70 **Journaliste : 1**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
3.
3.1 Adoption – Ordre du jour de la séance du Conseil
3.2 Adoption – Procès-verbal de l'assemblée publique du 14 avril 2015

4. DIRECTION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES
4.1 Mouvements de main-d'œuvre – Mai 2015
4.2 Permanence – Poste directeur général et secrétaire-trésorier
4.3 Autorisation – Protocole d'entente – 9297-8246 Québec Inc. – Lots 2 989 914 et 2 990 064
4.4 Autorisation – Achat terrain – Lots 2 990 074 et 2 993 563
4.5 Appui – Campagne en faveur de l'aménagement de voies réservées au transport en commun sur l'autoroute des Laurentides (A-15)

5. GREFFE
5.1 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 692 relatif au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M$ reparti au secteur
5.2 Adoption – Règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications
5.3 Adoption – Règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications
5.4 Autorisation – Mandat – Commission d'accès à l'information
5.5 Avis de motion – Règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du Conseil
5.6 Avis de motion – Règlement numéro 696 intitulé règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 $ réparti au secteur

6. TRÉSORERIE
Affaires courantes
6.1 Ratification du journal des décaissements – Avril 2015

6.2 Virements budgétaires – Avril 2015

Budget

6.3 Autorisation – Adhésions à Tourisme Laurentides – Cotisation annuelle 2015-2016
6.4 Autorisation – Mandat – Auditeurs
6.5 Autorisation – Mandat – Comission municipale du Québec
6.6 Autorisation – Participation de M. Bernard Généreux - Congrès annuel ADMQ – Centre des Congrès de Québec – Juin 2015
6.7 Autorisation – Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
6.8 Autorisation – Participation de M. Bernard Généreux – Formation ADMQ – Mai 2015
6.9 Autorisation – Participation Lynne Lauzon – Formation Webinaire de l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) – Juin 2015
6.10 Autorisation – Participation de Mme la conseillère Ghislaine Boisclair – Formation - Carrefour action municipale et famille – Juin 2015
6.11 Autorisation - Adhésion à Aventure Écotourisme Québec – Cotisation annuelle 2015-2016

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation – Paiement décompte progressif numéro 4 final – Nordair Inc. – Aménagement et raccordement du puits Doncaster
7.2 Autorisation – Signature de l'entente – Réalisation d'infrastructures d'égout sanitaire

8 URBANISME

8.1 Demande de rénovation – 1788, route 117
8.2 Demande de construction – Lot 5 594 608, rue de la Cime
8.3 Demande de construction – 1670, route 117
8.4 Demande de reconstruction – 1781, rue des Roses
8.5 Demande d'enseignes – 2481-2483, rue de l'Église
8.6 Autorisation demande de permis 2015-00068 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
8.7 Autorisation demande de permis 2015-10006 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
8.8 Autorisation demande de permis 2015-0111 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
8.9 Approbation – Description technique relative à une parcelle de voie publique n'appartenant pas à la Municipalité

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Autorisation – Marche de la sobriété - Samedi 13 juin 2015
9.2 Autorisation – Entente – Centre communautaire Cri du cœur

10 DÉPÔTS

10.1 Dépôt – États des activités financières – Période se terminant le 30 avril 2015
10.2 Dépôt – Procès-verbal – Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 avril 2015

11 DIVERS

Affaires nouvelles

Point d'information des conseillers / Période de questions des citoyens

12 LEVEE DE LA SEANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

En début d'assemblée, madame la mairesse a choisi de rappeler aux citoyens les grandes lignes du règlement 469 traitant de la régie interne des séances du conseil adopté en 1999. Au fil des ans, soit en 2004, 2007 et 2012, ce règlement a été amendé, par règlement ou par résolution, pour en modifier certaines dispositions concernant les périodes de questions, l'heure et l'endroit de la tenue des séances, et les personnes désignées pour agir aux articles traitant des convocations, de l'ordre du jour et des ajournements.

À titre de rappel, elle a fait lecture de quelques articles traitant plus particulièrement de la désignation et du rôle d'un président d'assemblée dont les prérogatives incluent l'ordre et le décorum, de la limite des sujets traités lors d'une séance extraordinaire, de l'interdiction de filmer et de photographier sans autorisation, de l'usage des appareils d'enregistrement, du déroulement et de la durée de la période de questions, du respect dont tous doivent faire preuve dans leurs interventions, de l'obligation des élus de demander la parole et d'attendre l'autorisation du président d'assemblée avant de s'adresser à l'assemblée, de la consignation au procès-verbal des motifs de dissidence des élus lors d'un vote, des raisons possibles d'ajournement d'une séance et des amendes prévues pour contravention à certains articles de ce règlement.

Madame la mairesse informe par ailleurs l'assemblée de l'avis de motion qui sera donné ce soir d'un nouveau règlement sur la régie interne des séances du conseil. La refonte complète de ce règlement est rendu nécessaire compte tenu de l'évolution des dernières années sur les règles applicables en la matière.

15-05-179 **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-05-180 **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Il est voté : 3 pour et 2 contre

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-05-181 **MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – MAI 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les embauches suivants :

Embauches

Noms	Titres du poste	Statuts	Rémunérations	Dates Début/Période/Horaire
Kali Trudel Jade St-Pierre Mathieu Blake Maya Carbonneau	Animateurs du camp de jour	Surnuméraire d'activité	Selon la convention collective	du 25 mai au 14 août 2015 (horaire variable)
Sabrina Chadzak	Animatrice au service de garde	Surnuméraire d'activité	Selon la convention collective	du 25 mai au 14 août 2015 (horaire variable)
Marie-Pier Pharand	Greffière	Surnuméraire	Selon le contrat de travail	Début : 18 mai 2015 4 jrs / semaine

ADOPTÉE

15-05-182 **PERMANENCE – POSTE DIRECTEUR GENERAL ET SECRETAIRE-TRESORIER**

ATTENDU que M. Bernard Généreux a été nommé directeur général et secrétaire-trésorier en vertu de la résolution 14-10-441;

ATTENDU qu' en vertu du contrat de travail le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est soumis à une période de probation se terminant le 29 avril 2015;

ATTENDU que la permanence ne peut être confirmée que par résolution du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,
Il est voté : 3 pour et 2 contre

De confirmer la permanence de M. Bernard Généreux au poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

15-05-183 **AUTORISATION – PROTOCOLE D'ENTENTE – 9297-8246 QUÉBEC INC. – LOTS 2 989 914 et 2 990 064**

ATTENDU que des sentiers pour la randonnée pédestre, le vélo de montagne ainsi qu'un accès à la paroi d'une falaise pour y faire de l'escalade ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064 (anciennement La Sapinière), maintenant propriété de la société 9297-8246 Québec Inc.;

ATTENDU que le lot 2 989 914, constituant l'assiette du lac La Sapinière, est également la propriété de la société 9297-8246 Québec Inc.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser madame la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec la société 9297-8246 Québec Inc. représentée par sa présidente Mme Diane Beaudry, par lequel la société consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux dits occupés, pour l'utilisation et l'entretien

des sentiers existants.

ADOPTÉE

15-05-184 **AUTORISATION – ACHAT DE TERRAIN – LOTS 2 990 074 ET 2 993 563**

ATTENDU que ce terrain, propriété de M. Paul McQuillan, est depuis plusieurs années l'objet de convoitise pour les besoins d'agrandissement du stationnement du parc régional;

ATTENDU que ce terrain est limitrophe au stationnement actuel (chalet Anne-Piché);

ATTENDU que ce terrain est actuellement en vente par son propriétaire et que la Municipalité projette de l'acquérir;

ATTENDU l'engagement du Club plein air de contribuer pour une somme de 25 000 $ à l'acquisition de ce terrain;

ATTENDU un fonds de parc spécial de 7 000 $ disponible à la Municipalité spécifiquement dédié à l'acquisition de terrain pour le parc régional;

ATTENDU les disponibilités au fonds de parc général de la Municipalité;

ATTENDU que cette acquisition rendra possible le réaménagement du stationnement actuel en y ajoutant environ 30 cases de stationnement supplémentaires;

ATTENDU que cette transaction est entièrement financée par une contribution extérieure et par des fonds dédiés, selon la répartition suivante :

Coût d'acquisition du terrain	57 000 $
Contribution du Club de plein air	25 000 $
Fonds de parc spécial	7 000 $
Fonds de parc général	25 000 $
Total :	57 000 $

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité fasse l'acquisition du terrain consitué des lots 2 990 074 et 2 993 563.

D'autoriser Madame la mairesse ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-05-185 **APPUI – CAMPAGNE EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DE VOIES RESERVEES AU TRANSPORT EN COMMUN SUR L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES (A-15)**

ATTENDU les demandes répétées du Conseil intermunicipal de transport Laurentides pour améliorer la fluidité du transport en commun sur les axes autoroutiers desservant son territoire;

ATTENDU la poursuite d'une croissance démographique de la région des Laurentides qui, selon l'Institut de la statistique du Québec, verra sa population augmenter de 34 % entre 2006 et 2031;

ATTENDU que l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;

ATTENDU les besoins de la population pour améliorer leur temps de parcours et leur qualité de vie;

ATTENDU l'urgence d'agir considérant les travaux à venir au pont Gédéon-Ouimet.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la campagne en faveur de l'aménagement de voies réservées au transport en commun sur l'autoroute des Laurentides (A-15).

ADOPTÉE

15-05-186 **ADOPTION – REGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 692 RELATIF AU REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 $ REPARTI AU SECTEUR**

ATTENDU qu'un avis de motion (15-02-043) de la présentation du règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair lors de la séance ordinaire du 10 février 2015;

ATTENDU qu'un vice de procédure entache l'adoption du règlement lors de la séance du 14 avril 2015 (résolution 15-04-148).

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu copie de ce règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'abroger la résolution 15-04-148.

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 692 relatif au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000 $.

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à acquitter les dépenses relatives aux travaux prévus à ce règlement à même le montant emprunté de 2,5 M$ sur une période de vingt (20) ans.

ADOPTÉE

15-05-187 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU que ce second projet de règlement a été expliqué lors d'une assemblée publique de consultation le 14 avril 2015, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce second projet de règlement a été soumis au processus d'approbation référendaire en date du 8 mai 2015, et qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications.

ADOPTÉE

15-05-188 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 602-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU que ce second projet de règlement a été expliqué lors d'une assemblée publique de consultation le 14 avril 2015, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce second projet de règlement a été soumis au processus d'approbation référendaire en date du 8 mai 2015, et qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications**.**

ADOPTÉE

15-05-189 **AUTORISATION – MANDAT – REPRESENTATION DE LA MUNICIPALITE A LA COMMISSION D'ACCES A L'INFORMATION – DOSSIERS 1008196 ET 1008197**

ATTENDU l'avis de convocation reçu le 4 mai 2015 de la Commission d'accès à l'information.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater Me Marie-Pier Pharand, avocate, pour représenter la Municipalité devant la Commission d'accès à l'information dans les dossiers 1008196 et 1008197 lors des auditions qui se tiendront le 9 juin 2015.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-05-190 **AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 695 PORTANT SUR LA REGIE INTERNE DES SEANCES DU CONSEIL**

Le conseiller Daniel Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement portant sur la régie interne des séances du conseil.

15-05-191 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 696 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA MISE AUX NORMES DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 $ RÉPARTI AU SECTEUR »**

Le conseiller Daniel Lévesque donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une prochaine séance, le règlement numéro 696 intitulé **«** Règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 $ réparti au secteur ».

15-05-192 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – AVRIL 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 150506 à 150695 368 297,44 $

ADOPTÉE

15-05-193 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES – AVRIL 2015**

ATTENDU que la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois d'avril 2015 portant les numéros Budget 15009 à Budget 150016 pour un montant de 86 521,00 $, tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-05-194 **AUTORISATION – ADHÉSIONS À TOURISME LAURENTIDES – COTISATION 2015-2016**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 610,76 $ (plus taxes applicables) à Tourisme Laurentides, représentant les cotisations annuelles pour la Municipalité et pour le bureau d'accueil touristique à cet organisme pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-024 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 340,70 $ (plus taxes applicables) à Tourisme Laurentides, représentant la cotisation annuelle du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne à cet organisme pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-028 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-05-195 **AUTORISATION – MANDAT – AUDITEURS**

ATTENDU l'offre de services, en date du 14 avril 2015, de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables de la Municipalité pour l'exercice financier 2015;

ATTENDU l'expérience de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres pour les exercices antérieurs.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal mandate la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables incluant la préparation du rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice financier 2015 au montant de 12 800 $, plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de services présentée par ladite firme en date du 14 avril 2015.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-027 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-05-196 **AUTORISATION – MANDAT – COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC**

ATTENDU **l'**avis de convocation à la Municipalité du Village de Val-David reçu de la Commission municipale du Québec;

ATTENDU que la Commission municipale du Québec entendra la preuve que devra faire la demanderesse, soit la Fondation Jean-Neveu, à l'égard de sa demande aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que l'audition aura lieu à la salle du conseil de la MRC de la Rivière-du-Nord située au 161, rue de la Gare, salle D, à Saint-Jérôme, le mercredi 20 mai 2015 à 14 h 15.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Lucien Ouellet, directeur de la Trésorerie, est la personne mandatée pour être présente au nom de la Municipalité du Village de Val-David afin de répondre à la convocation de la Commission municipale du Québec, qui aura lieu le 20 mai 2015 à Saint-Jérôme. Les frais de repas et de déplacement sont à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

15-05-197 **AUTORISATION – PARTICIPATION DE M. BERNARD GENEREUX - CONGRES ANNUEL ADMQ – CENTRE DES CONGRES DE QUEBEC – JUIN 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser M. Bernard Généreux à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 17, 18 et 19 juin 2015;

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais d'inscription de 488 $ (plus taxes applicables), les frais d'hébergement et de déplacement en sus;

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-026 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-05-198

AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues entre le 23 février et le 28 avril 2015;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes et aux individus suivants :

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière générale provenant du poste de grand-livre (02-701-70-970)

200 $	Association des pompiers de Val-David - Défi Gratte-ciel
100 $	Espace Laurentides
500 $	Club de vélo de montagne de Val-David
250 $	Polyvalente des Monts (Bourse Gala Méritas)

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière réservée au communautaire (Fonds Les Abeilles) provenant du poste de grand-livre (55 139-90-000)

400 $	Camp des jeunes SQ / Club Richelieu La Ripousse (100 $/enfant participant – max. 4)
400 $	Polyvalente des Monts (Étude environnementale de la rivière du Nord)
200 $	Gaelle Le Cunff – Athlète d'élite
2 250 $	Centre communautaire Cri du Cœur (Projet Par et Pour les jeunes - Modules parc de planche à roulettes)
2 250 $	Centre communautaire Cri du Cœur (Projet Par et Pour les jeunes - Gazebo)

D'accorder à :

- Comité Chance aux Chats : la gratuité de la salle communautaire pour le concert bénéfice du 30 mai 2015;

- Céline Laverdure : la gratuité de la salle communautaire pour le concert de fin d'année de ses élèves le 7 juin 2015;

- Parents uniques des Laurentides : la gratuité de la salle communautaire pour une activité de levée de fonds le 19 septembre 2015.

QUE les bénéficiaires de ces gratuités devront assumer les frais de conciergerie de 65 $ (plus taxes applicables).

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-025 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-05-199 **AUTORISATION – PARTICIPATION DE M. BERNARD GENEREUX – FORMATION ADMQ – MAI 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser M. Bernard Généreux à participer une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à l'Auberge du Vieux Foyer le 14 mai 2015;

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais d'inscription de 286 $ (plus taxes applicables), les frais d'hébergement et de déplacement en sus, le cas échéant;

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-029 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-05-200 **AUTORISATION – PARTICIPATION LYNNE LAUZON – FORMATION WEBINAIRE DE L'ALLIANCE QUEBECOISE DU LOISIR PUBLIC (AQLP) – JUIN 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Mme Lynne Lauzon à participer à une formation à distance (webinaire) offerte par l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) le 10 juin 2015;

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais d'inscription de 125 $ (plus taxes applicables);

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-030 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-05-201 **AUTORISATION – PARTICIPATION DE MME LA CONSEILLÈRE GHISLAINE BOISCLAIR – FORMATION – CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – JUIN 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Mme la conseillère Ghislaine Boisclair à participer à une formation portant sur les saines habitudes de vie et la Politique familiale municipale offerte par le Carrefour Action Municipale et Famille, à Sainte-Adèle, le 4 juin 2015;

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais de déplacements inhérents à la formation (plus taxes applicables).

ADOPTÉE

15-05-202 **AUTORISATION – ADHESION – AVENTURE ÉCOTOURISME QUEBEC – COTISATION ANNUELLE 2015-2016**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 460 $ (plus taxes applicables), incluant l'augmentation de 15 $, à Aventure Écotourisme Québec, représentant la cotisation annuelle de la Municipalité à cet organisme pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-032 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-05-203 **AUTORISATION – PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 FINAL – NORCLAIR. INC. – AMÉNAGEMENT ET RACCORDEMENT DU PUITS DONCASTER**

ATTENDU les travaux d'aménagement et de raccordement du puits Doncaster;

ATTENDU le décompte progressif numéro 4 final;

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. Inc.;

ATTENDU l'acceptation provisoire des travaux du 18 février 2014 et la libération de la première tranche de la retenue contractuelle de 5 %.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 38 114,12 $ (taxes incluses), à la compagnie Norclair Inc.

ADOPTÉE

15-05-204 **AUTORISATION – SIGNATURE DE L'ENTENTE – RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT SANITAIRE**

ATTENDU la demande de raccordement au réseau d'égout municipal des Chalets Chanteclair datée du 24 avril 2015, déposée par Monsieur Raymond Le Saux;

ATTENDU le projet d'entente à intervenir pour ce faire, annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU l'entente relative à la fourniture d'eau potable et d'égout sanitaire à intervenir entre la Municipalité et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir.

QUE le directeur des Travaux public soit autorisé à signer l'entente.

QUE le directeur de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-05-205 **DEMANDE DE RENOVATION – 1788, ROUTE 117**

Demande de rénovation déposée par M. Michel Rochon concernant le projet de rénovation de la façade principale au 1788, route 117.

ATTENDU que la façade principale du bâtiment est marquée par une importante fenestration de manière à maximiser l'éclairage naturel à l'intérieur des bâtiments et à souligner la fonction commerciale du bâtiment;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la demande de rénovation numéro 2015-00024 au 1788, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 2 avril 2015.

ADOPTÉE

15-05-206 **DEMANDE DE CONSTRUCTION – LOT 5 594 608, RUE DE LA CIME**

Demande de construction déposée par M. Simon Boies sur le lot 5 594 608, rue de la Cime.

ATTENDU que l'architecture du bâtiment et l'intervention projetée sont adaptées à la topographie du terrain en prévoyant notamment des volumes inversement proportionnels à ceux du terrain et minimisent les fondations apparentes;

ATTENDU que l'intervention projetée doit assurer une gestion adéquate des eaux de ruissellement par la mise en place de mesures qui assurent un contrôle du ruissellement des eaux de surface et de diminution de la vitesse d'écoulement des eaux;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la demande de construction numéro 2015-00017 sur le lot 5 594 608, rue de la Cime, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 17 mars et 6 avril 2015.

ADOPTÉE

15-05-207 **DEMANDE DE CONSTRUCTION – 1670, ROUTE 117**

Demande de construction déposée par M. Luc Légaré de URBA+ Consultants concernant le projet de modification de la façade principale et d'agrandissement au 1670, route 117.

ATTENDU que l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

ATTENDU que les constructions doivent présenter une modulation par des décrochés, des variations de volumes ainsi que des détails architecturaux distinctifs adaptés à leur vocation principale;

ATTENDU que les interventions projetées doivent favoriser les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU que le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la demande de construction numéro 2015-00020, tel que démontré sur les plans reçus le 7 avril 2015.

ADOPTÉE

15-05-208 **DEMANDE DE RECONSTRUCTION – 1781, RUE DES ROSES**

Demande de reconstruction d'un bâtiment accessoire au 1781, rue des Roses.

ATTENDU que l'architecture du bâtiment et l'intervention projetée sont adaptées à la topographie du terrain en prévoyant notamment des volumes inversement proportionnels à ceux du terrain et minimisent les fondations apparentes;

ATTENDU que l'intervention projetée doit assurer une gestion adéquate des eaux de ruissellement par la mise en place de mesures qui assurent un contrôle du ruissellement des eaux de surface et de diminution de la vitesse d'écoulement des eaux;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder le projet de reconstruction numéro 2015-00026 au 1781, rue des Roses, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 avril 2015.

ADOPTÉE

15-05-209 **DEMANDE D'ENSEIGNES – 2481-2483, RUE DE L'ÉGLISE**

Demande déposée par M. Bernard Zingre concernant le projet d'enseignes au 2481-2483, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 13 et 14 avril 2015.

ATTENDU que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU que le projet d'enseigne sur poteau respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU que le projet d'enseigne sur le bâtiment ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder le projet d'enseigne sur poteau numéro 2015-00021 au 2481, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 20 avril 2015, à la condition que l'enseigne soit sans éclairage et que le poteau soit repeint.

DE refuser le projet d'enseigne sur le bâtiment numéro 2015-00021, puisque celui-ci ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

ADOPTÉE

15-05-210

AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-00068 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU que M. Jocelyn Villemaire a déposé la demande de permis de construction 2015-00068 afin de construire une habitation unifamiliale isolée sur le lot 2 991 220;

ATTENDU que le terrain où sera construit le bâtiment résidentiel était formé d'une partie du lot 26 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 2 991 220 du cadastre du Québec;

ATTENDU que selon le règlement de zonage, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-00068, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 570 $.

ADOPTÉE

15-05-211

AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-10006 - CESSION A DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU que M. Andrew Kreismann a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10006, accompagnée d'un plan projet d'implantation illustrant l'opération cadastrale projetée (préparé par Sébastien Généreux, a.-g., minute 4718, daté du 17 avril 2015);

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10006, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 8 720 $.

ADOPTÉE

15-05-212 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-0111 - CESSION A DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU que Monsieur. Robert Guesthier a déposé la demande de permis de construction 2015-0111;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-0111, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 9 830 $.

ADOPTÉE

15-05-213 **APPROBATION – DESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE À UNE PARCELLE DE VOIE PUBLIQUE N'APPARTENANT PAS À LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Municipalité d'entamer des procédures pour devenir propriétaire de sections de voies publiques dont l'assiette n'est pas conforme aux titres.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver, afin de se prévaloir de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales,* la description technique relative au lot suivant, n'appartenant pas à la Municipalité, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

Lot	Description du plan
2 990 852	Dossier 11904, plan A3021, minute 1672, daté du 2 avril 2015 (Adam Masson-Godon, a.-g.)

ADOPTÉE

15-05-214 **AUTORISATION – MARCHE DE LA SOBRIETE – SAMEDI 13 JUIN 2015**

ATTENDU que la marche pour la sobriété a pour objectif d'amasser des fonds pour offrir une thérapie à des gens qui n'en ont pas les moyens;

ATTENDU que la marche de 9 kilomètres se déroulera sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que le départ de la marche se fera à la gare de Val-David à 13 h, le 13 juin 2015.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser les représentants du Pavillon Pierre-Péladeau à utiliser le parc Léonidas-Dufresne, particulièrement les alentours de la gare de Val-David, comme point de départ de leur activité de marche dont le départ se fera à 13 h le samedi 13 juin 2015.

ADOPTÉE

15-05-215 **AUTORISATION – ENTENTE – CENTRE COMMUNAUTAIRE CRI DU CŒUR**

ATTENDU que la Municipalité assume un rôle de leader dans la mise en place d'environnements de qualité pour ses citoyens;

ATTENDU le désir de la Municipalité de contribuer au développement de sa jeunesse par des services d'encadrement adéquats lui permettant de s'intégrer harmonieusement à la communauté;

ATTENDU que par ses activités d'animation, d'intégration et de développement de l'enfance et de l'adolescence, le Centre communautaire Cri du Cœur a démontré son expertise au fil des années;

ATTENDU la volonté des administrateurs de Cri du Cœur de s'impliquer localement au niveau des services offerts aux 12-17 ans.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la somme de 20 000 $ soit et est octroyée au Centre communautaire Cri du Cœur.

QUE cette somme serve pour couvrir les coûts des activités de gestion et de coordination ainsi que des activités et services offerts aux jeunes.

QUE le mandat confié à l'organisme soit :
- d'assurer l'ouverture de la maison des jeunes pour un minimum de douze (12) heures par semaine;
- d'organiser des activités pour les adolescents;
- d'offrir de l'accompagnement et de diriger les jeunes vers les ressources adéquates, selon les besoins;
- de développer des projets en collaboration avec d'autres organismes et le service Loisirs et culture;
- d'encourager et de superviser des projets et activités par et pour les jeunes.

QUE l'organisme doive remettre de façon régulière un rapport au service Loisirs et culture, afin d'assurer un suivi régulier des activités de l'organisme, incluant la bonne utilisation du budget octroyé.

QUE le montant de 20 000 $ soit versé à l'organisme de la façon suivante : 25 % le 1er de chacun des mois de mars, juin septembre et décembre 2015, et couvrant la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016. Cette entente est rétroactive au 1er mars 2015.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-031 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-05-216 **DÉPÔT – ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 30 avril 2015.

15-05-217 **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) 20 AVRIL 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 avril 2015.

15-05-218 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 mai 2015 soit et est levée à 21 h 41.

ADOPTÉE

_____
Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

_____	_____
Nicole Davidson	**Bernard Généreux**
Mairesse	**Directeur général et**
	secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juin 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRESENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général & secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe - Cabinet de la mairesse
Madame Julie Duval	Adjointe - Direction générale et Greffe
Madame Marie-Pier Pharand	Greffière

Citoyens : 29 **Journaliste : 1**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson

3.

3.1 Adoption – Ordre du jour de la séance du conseil
3.2 Adoption – Procès-verbal de l'assemblée publique du 12 mai 2015

4. DIRECTION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Mouvements de main-d'œuvre – Juin 2015
4.2 Régie des services de Sécurité incendie
4.3 Adhésion annuelle – Service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides
4.4 Autorisation de signature – Entente journal Ski-se-Dit
4.5 Embauche permanente d'un employé – Service de l'urbanisme
4.6 Autorisation de signature – Acquisition des lots 2 990 074 et 2 993 563 – Mandat à Me Daniel Pagé
4.7 Retrait et adhésion à une mutuelle de prévention – Année 2016
4.8 Mandat externe – Soutien aux communications
4.9 Demande d'exemption – Assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec de Me Marie-Pier Pharand
4.10 Affectation temporaire – Pompiers volontaires - Agents de circulation – Marché d'été

5. GREFFE

5.1 Avis de motion – Règlement numéro 697 relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 215 000 $ réparti au secteur
5.2 Changement de date des séances du conseil des 14 juillet et 11 août 2015
5.3 Adoption – Règlement numéro 694 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des sœurs de Sainte-Anne sise au 2464, rue de l'Église, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

6. TRÉSORERIE

Affaires courantes

6.1 Ratification du journal des décaissements – Mai 2015
6.2 Virements budgétaires – Mai 2015

Budget

6.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2010-2013
6.4 Prévisions budgétaires 2015 – Office municipal d'habitation
6.5 Déficit découlant des opérations d'entretien du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord – Saisons 2013-2014 et 2015-2016
6.6 Participation d'un employé – Autorisation de dépenses - Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec – 29 mai 2015

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 Adjudication – Fourniture d'un camion porteur neuf, 6 roues, 4x4 avec équipement de déneigement – 2015-007
7.2 Collecte des matières organiques – Année 2016
7.3 Autorisation – Appel d'offres 2015-009 – Réfection montée Gagnon
7.4 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Raccordement du Ultramar au réseau d'égout sanitaire

8 URBANISME

8.1 Autorisation – Demande de permis 2015-00162 – Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
8.2 Demande de rénovation – 1244, rue Saint-Joseph
8.3 Demande de rénovation – 1411, rue de la Sapinière
8.4 Demande de rénovation – 1935, route 117
8.5 Demande de construction – Lot 2 993 140, route 117
8.6 Demande de construction – 1362, rue de l'Académie
8.7 Demande de construction – 1362, route 117
8.8 Demande d'aménagement de terrain – 1365-1367, route 117
8.9 Demande d'enseigne – 895, route 117
8.10 Demande d'enseigne et d'aménagement de l'aire de stationnement – 1480, chemin de la Rivière
8.11 Demande d'enseigne – 1787, route 117
8.12 Demande d'enseigne – 2454, rue de l'Église
8.13 Dérogation mineure – Lot 2 990 034, rue de l'Église
8.14 Dérogation mineure – 1004, route 117

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Résolution d'intérêt – Entente de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications
9.2 Autorisation – Demande de financement – Les créateurs de rêves – Songes d'été
9.3 Autorisation – Tenue d'un évènement sur la place publique – Activité jeunesse La grande journée des petits entrepreneurs 2015 – 27 juin 2015
9.4 Autorisation – Location de terrains de tennis – Été 2015
9.5 Autorisation – Projet Incroyables comestibles
9.6 Demande au gouvernement du Québec – Rétablissement du volet 4 du programme véloce II pour l'entretien de la route verte
9.7 Autorisation – Contribution aide financière – Modification de la raison sociale

10 DÉPÔTS

10.1 Dépôt – États des activités financières – Période se terminant le 30 mai 2015
10.2 Dépôt – Procès-verbal – Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 25 mai 2015

11 DIVERS

Affaires nouvelles
Point d'information des conseillers / Période de questions des citoyens

12 LEVEE DE LA SEANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Dans La Presse du samedi 6 juin, Stéphane Laporte fait, à sa manière très personnelle, l'éloge de monsieur Parizeau qui vient de nous quitter. Le Québec est en deuil et, à titre de témoignage ce soir, je me permets d'emprunter les mots de ce prolifique auteur :

« Le professeur est parti, mais il nous a laissé des devoirs. Un de ceux-là est sûrement d'apprendre à se respecter. À se considérer. À s'écouter et à se faire confiance, tous ensemble. »

Sur cette réflexion, je vous invite à vous lever et à garder une minute de silence en mémoire de ce grand politicien qui assumait pleinement ses paroles et ses convictions.

(minute de silence)

15-06-219 **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-06-220 **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 12 MAI 2015**

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-06-221 **MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – JUIN2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les mouvements de main-d'œuvre pour le mois de juin 2015, à savoir :

Embauches

Nom	Titre du poste	Statut	Rémuné-ration	Dates Début/Période/ Horaire
Gabriel Secours	Pompier volontaire	Permanent	Selon la convention collective en vigueur	Début : 10 juin 2015
Ghislaine Blaquière	Patrouilleur Percepteur Pisteur au Parc régional	Temps partiel / Permanent	Selon la convention collective en vigueur	Début : 6 juin 2015
Sabrina Chadzak	Préposée à l'accueil au Bureau touristique	Temps partiel	Selon la convention collective en vigueur	Du 25 juin au 12 octobre 2015

ADOPTÉE

15-06-222 **RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que la Municipalité est en accord avec les objectifs et orientations du schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie;

ATTENDU que la Municipalité a donné son accord de principe sur les objectifs de regroupement et d'organisation territoriale et a demandé à la MRC des Laurentides de poursuivre les démarches et analyses nécessaires à l'adoption finale du projet;

ATTENDU que les résultats de l'analyse financière et du projet de plan organisationnel du regroupement répondent aux particularités de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil se prononce en faveur de la mise en place d'une régie intermunicipale chargée d'exploiter un service de sécurité incendie (Régie);

QUE le conseil désire se prévaloir de l'article 569 du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale destinée à la mise en place d'une Régie couvrant notamment le territoire de la municipalité;

QUE le conseil mandate Madame la mairesse Nicole Davidson pour l'élaboration de l'entente intermunicipale prévoyant la création de la Régie et l'autorise par le fait même à signer ladite entente.

ADOPTÉE

15-06-223 **ADHÉSION ANNUELLE – MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES (MCQL)**

ATTENDU l'avis de contribution reçu le 20 mai 2015 de l'organisme Mesures Alternatives des vallées du Nord;

ATTENDU que la Municipalité souhaite continuer de soutenir financièrement cet organisme et de faire bénéficier ses citoyens du service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité adhère au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides de l'organisme Mesures Alternatives des vallées du Nord au coût de 2 783 $ (taxes incluses) pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-033

ADOPTÉE

15-06-224 **AUTORISATION DE SIGNATURE – JOURNAL SKI-SE-DIT**

ATTENDU que l'entente avec le journal Ski-se-Dit viendra à échéance au mois de juillet;

ATTENDU que la Municipalité souhaite renouveler l'entente pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil alloue un budget de 18 000 $ pour la publication d'au moins deux (2) pages dans chacune des dix (10) parutions annuelles de la durée du contrat;

QUE le directeur général soit autorisé à signer un protocole d'entente avec le journal;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-225 **EMBAUCHE PERMANENTE D'UN EMPLOYE – SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU que monsieur Guillaume Fortier est entré à l'emploi de la Municipalité du Village de Val-David le 27 octobre 2014;

ATTENDU qu'il a réussi avec succès sa période probatoire;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil confirme l'embauche permanente, rétroactivement au 27 avril 2015, de monsieur Guillaume Fortier à titre d'adjoint au service de l'Urbanisme, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-226 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ACQUISITION DES LOTS 2 990 074 ET 2 993 563 – MANDAT A ME DANIEL PAGE**

ATTENDU la correspondance datée du 26 mai 2015 du Club de Plein Air Val-David pour l'acquisition des lots 2 990 074 et 2 993 563;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David acquiert les lots 2 990 074 et 2 993 563 afin d'agrandir le Parc régional Val-David–Val Morin;

QUE Me Daniel Pagé, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte d'acquisition à internevenir entre la Municipalité et les propriétaires actuels des lots;

QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis à cette fin;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-227 **RETRAIT ET ADHESION A UNE MUTUELLE DE PREVENTION – ANNEE 2016**

ATTENDU que la Municipalité désire se retirer de la mutuelle de prévention *Le Groupe ACCIsst;*

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité adhère à une mutuelle gérée par *Société Mutuelle de Prévention inc.,* et ce, à compter du 1er janvier 2016;

QUE le directeur du service de la Trésorerie soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-228 **MANDAT EXTERNE – SOUTIEN AUX COMMUNICATIONS**

ATTENDU la démarche actuellement en cours en vue de doter la Municipalité d'un plan de communication;

ATTENDU que la réalisation d'un plan de communication requiert un accompagnement spécialisé afin de valider les moyens mis en place pour atteindre les objectifs recherchés;

ATTENDU que les ressources actuellement en place travaillant à la réalisation de ce plan de communication souhaitent pouvoir compter sur un service de coaching;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer un contrat de services conforme à la proposition déposée par *Flanagan relations publiques* au montant forfaitaire de 5 850 $ (plus taxes applicables) et à raison de 250$ de l'heure en coaching;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-039

ADOPTÉE

15-06-229 **DEMANDE D'EXEMPTION - ASSURANCE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUEBEC DE ME MARIE-PIER PHARAND**

ATTENDU que la Municipalité a, à son service exclusif, Me Marie-Pier Pharand, avocate, membre en règle du Barreau du Québec;

ATTENDU la prime exigée pour l'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

ATTENDU qu'il est possible pour un membre du Barreau du Québec de demander une exemption de souscription au Fonds lorsqu'il exerce sa profession au sein d'un organisme visé;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil déclare aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Québec :*

« QUE la Municipalité se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Marie-Pier Pharand dans l'exercice de ses fonctions ».

ADOPTÉE

15-06-230 **AFFECTATION TEMPORAIRE – POMPIERS VOLONTAIRES – AGENTS DE CIRCULATION – MARCHE D'ETE**

ATTENDU la grande affluence de circulation les jours de tenue du Marché d'été;

ATTENDU que le conseil a à cœur la sécurité des piétons et des usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'affectation temporaire de quatre (4) pompiers volontaires afin d'assurer une circulation sécuritaire et respectueuse des règlements municipaux et du Code de la sécurité routière, pour des périodes de trois (3) heures durant la tenue du Marché d'été;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-231 **AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 697 RELATIF A LA MISE AUX NORMES DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS ET DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 215 000 $ REPARTI AU SECTEUR**

Le conseiller Denis Charlebois donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement décrétant un emprunt relativement à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire, et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 215 000 $.

15-06-232 **CHANGEMENT DE DATE DES SEANCES DU CONSEIL DES 14 JUILLET ET 11 AOUT 2015**

ATTENDU la résolution 14-11-447 adoptée le 11 novembre 2014 établissant le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la date de la séance du conseil municipal prévue au calendrier annuel le 14 juillet 2015 soit changée pour le 7 juillet 2015 et que la date de la séance prévue au calendrier annuel le 11 août 2015 soit changée pour le 25 août 2015**.**

ADOPTÉE

15-06-233 **ADOPTION – REGLEMENT NUMERO 694 PORTANT SUR LA CITATION COMME BIEN PATRIMONIAL DU BATIMENT PRINCIPAL (COUVENT) ET DU TERRAIN DE LA PROPRIETE DES SŒURS DE SAINTE-ANNE SISE AU 2464, RUE DE L'ÉGLISE, EN VERTU DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL***

ATTENDU que la *Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c.P9.002)* permet à une Municipalité d'adopter toute règlementation aux fins de protéger, de conserver, et de mettre en valeur un bien

patrimonial dont la signification lui est familière et qui contribue à l'identité de sa collectivité;

ATTENDU qu' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 25 février 2015 par le conseiller monsieur Denis Charlebois;

ATTENDU que cet avis spécifiait la désignation du bien cité en rubrique et les motifs invoqués pour la citation;

ATTENDU que quoique cet avis n'en ait pas fait mention, toute personne intéressée a pu faire ses représentations auprès du Conseil local du patrimoine concernant la citation, lors de la séance publique ayant été tenue le 31 mars 2015, la présente mention faisant partie intégrante de l'avis de motion donné par le conseil municipal le 25 février 2015, le tout conformément à l'article 129 de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU que le bâtiment principal (couvent) et le terrain de la propriété des sœurs de Sainte-Anne sont d'intérêt patrimonial, en raison de leur valeur historique, identitaire et symbolique;

ATTENDU qu'un tel règlement permet de reconnaître et de préserver le caractère patrimonial de ce bâtiment;

ATTENDU que le conseil a jugé bon d'adopter un règlement de citation d'un immeuble patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel;*

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des sœurs de Sainte-Anne sise au 2464, rue de l'Église, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

15-06-234 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – MAI 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 mai 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 150696 à 150877 416 204,41 $

ADOPTÉE

15-06-235 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES – MAI 2015**

ATTENDU que la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de mai 2015 portant les numéros Budget 150017 à Budget 150028 pour un montant de 49 778 $ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-06-236 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC TECQ 2010-2013**

ATTENDU que la Municipalité a déposé sa reddition de compte finale le 8 janvier 2015;

ATTENDU que les travaux d'analyse et les tests sur les 274 bornes-fontaines n'ont pas été réalisés;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité entérine la modification apportée à la reddition de compte finale par rapport à la programmation des travaux approuvés antérieurement.

ADOPTÉE

15-06-237 **PREVISIONS BUDGETAIRES 2015 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Val-David soient acceptées comme suit :

REVENUS	68 434 $
DÉPENSES	109 651 $
Déficit d'exploitation	41 217 $
Contribution SHQ	37 095 $
Contribution Val-David	4 122 $

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-238 **DÉFICIT DÉCOULANT DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD –SAISONS 2013-2014 ET 2014-2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le paiement des factures 10048 pour l'année 2013-2014 et 10625 pour l'année 2014-2015 aux montants de 7 320,51 $ et 9 025,13 $;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution;

QUE cette somme d'argent sera puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-038

ADOPTÉE

15-06-239 **PARTICIPATION D'UN EMPLOYÉ – AUTORISATION DE DÉPENSES – RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC – 29 MAI 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise rétroactivement madame Nicole Gagné à participer à la deuxième journée des Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec, soit le 29 mai 2015, à Montréal;

QUE les frais d'inscription au montant de 250 $ (taxes non applicables), soient assumés par la Municipalité;

QUE madame Nicole Gagné soit autorisée à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à ses déplacements et ses repas, le cas échéant, et qu'elle soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-036

ADOPTÉE

15-06-240 **ADJUDICATION – FOURNITURE D'UN CAMION PORTEUR NEUF 6 ROUES, 4X4 AVEC EQUIPEMENT DE DENEIGEMENT – 2015-007**

ATTENDU que la demande de soumissions publiques a été effectuée en regard à la fourniture d'un camion porteur neuf 6 roues, 4x4 avec équipement de déneigement;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 mai 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENDU que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Équipements Lourds Papineau	246 396.08 $
Globocam (Montréal) Inc.	239 424.11 $

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un camion porteur neuf 6 roues 4x4 avec équipement de déneigement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Globocam (Montréal) Inc. 155, Reverchon, Pointe-Claire, Québec, H9P 1K1, pour un montant de 239 424,11 $ taxes incluses;

QUE monsieur Yves Frenette soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette transaction;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 mai 2015;

QUE cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans;

QUE le produit de la vente du camion Ford Sterling 1999 sera diminué de l'affectation du fonds de roulement.

ADOPTÉE

15-06-241 **COLLECTE DE MATIERES ORGANIQUES – ANNEE 2016**

ATTENDU la résolution #R.3262 15.03.18 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);

ATTENDU que les Municipalités qui souhaitent adhérer à la collecte des matières organiques doivent en aviser la RIDR avant le 30 juin 2015.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité avise la RIDR de son intention d'implanter la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire, et ce, à compter de juillet 2016.

ADOPTÉE

15-06-242 **AUTORISATION – APPEL D'OFFRES 2015-009 – REFECTION MONTEE GAGNON**

ATTENDU que le conseil municpal désire procéder à la réfection de la montée Gagnon et dispose des sommes requises pour ce faire.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'envoi de l'appel d'offres 2015-009 sur invitation relativement à la réfection de la montée Gagnon.

ADOPTÉE

15-06-243 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – RACCORDEMENT DU ULTRAMAR AU RESEAU D'EGOUT SANITAIRE**

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil entérine le protocole d'entente intervenu le 1er juin 2015 avec Ultramar Val-David quant à son raccordement au réseau d'égout sanitaire municipal;

QUE le directeur du service des Travaux publics, monsieur Yves Frenette, soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-06-244 **AUTORISATION DEMANDE DE PERMIS 2015-00162 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU que monsieur Marc Larocque a déposé la demande de permis de construction 2015-00162 afin de construire une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 998 523;

ATTENDU que le terrain où sera construit le bâtiment résidentiel était formé d'une partie du lot 26 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 3 998 523; du cadastre du Québec;

ATTENDU que selon le règlement de zonage, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-00162, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 3 000 $.

ADOPTÉE

15-06-245 **DEMANDE DE RÉNOVATION – 1244, RUE SAINT-JOSEPH**

Demande de rénovation de madame Caroline Bélanger concernant les travaux au 1244, rue Saint-Joseph.

ATTENDU que l'intervention doit assurer le maintien et accroître les qualités esthétiques, visuelles et fonctionnelles du cadre bâti lors des interventions projetées;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil recommande le projet de rénovation numéro 2015-00037 au 1244, rue Saint-Joseph, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-246 **DEMANDE DE RÉNOVATION – 1411, RUE DE LA SAPINIÈRE**

Demande de monsieur Martin Tailleur concernant la rénovation du bâtiment au 1411, rue de la Sapinière.

ATTENDU que l'intervention projetée doit prendre appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU que les modifications en façade avant n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou en diminuer la qualité, que ce soit par leur forme, leurs matériaux, leur agencement ou leurs couleurs;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet de rénovation numéro 2015-00031 au 1411, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 4 juin 2015.

ADOPTÉE

15-06-247 **DEMANDE DE RÉNOVATION – 1935, ROUTE 117**

Demande de madame Marie-Ève Trudeau concernant le projet de rénovation et d'affichage au 1935, route 117.

ATTENDU que les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU que les enseignes présentent des couleurs sobres et de tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet de rénovation et d'enseigne numéro 2015-00032, tel que démontré sur les plans reçus les 11 et 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-248 **DEMANDE DE CONSTRUCTION – LOT 2 993 140, ROUTE 117**

Demande de monsieur Jean-Sébastien Vadeboncoeur concernant le projet de construction sur le lot 2 993 140, route 117.

ATTENDU que l'objectif principal du règlement est de s'assurer de l'implantation, de l'intégration des constructions et des aménagements sur la route 117;

ATTENDU que l'intervention projetée réalisée à l'aide de murets ou autres ouvrages de soutènement construits doit s'intégrer à l'espace paysager ambiant;

ATTENDU que l'aire de livraison et l'espace de chargement et de déchargement doivent faire partie intégrante du concept architectural du bâtiment et font l'objet d'un aménagement paysager particulier ainsi que de mesures de mitigation de manière à limiter leur impact visuel négatif à partir de la route 117;

ATTENDU que les équipements d'éclairage des aires de stationnement, des aires de livraisons, des accès et du bâtiment doivent avoir un caractère esthétique, décoratif et sobre, et ce, malgré leur rôle fonctionnel et sécuritaire;

ATTENDU que le projet de construction ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil ne recommande pas le projet de construction numéro 2015-00029 sur le lot 2 993 140, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 25 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-249 **DEMANDE DE CONSTRUCTION - 1362, RUE DE L'ACADÉMIE**

Demande de madame Pascale Therreault et monsieur Stéphane Lalonde concernant le projet de construction au 1362, rue de l'Académie.

ATTENDU que l'intervention projetée favorise les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et est considérée comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU que le projet de construction respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet de construction numéro 2015-00028 au 1362, rue de l'Académie, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-250 **DEMANDE DE CONSTRUCTION – 1362, ROUTE 117**

Demande de madame Liu Ding Li et monsieur Zhang He accompagnés de l'architecte monsieur Hui concernant le projet de construction au 1362, route 117.

ATTENDU que l'objectif principal du règlement est de s'assurer de l'implantation, de l'intégration des constructions et des aménagements sur la route 117;

ATTENDU que la route 117, définie en tant que corridor touristique, doit renforcer sa vocation commerciale et doit se doter d'une « portée d'entrée » distinctive;

ATTENDU que l'intervention projetée doit prendre appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU que la construction doit présenter une modulation par des décrochés, des variations de volumes ainsi que des détails architecturaux distinctifs adaptés à la vocation principale du bâtiment;

ATTENDU que le projet de construction ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil ne recommande pas le projet de construction numéro 2015-00018 au 1362, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 4 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-251 **DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN – 1365-1367, ROUTE 117**

Demande de madame Line Forget et monsieur Gaétan Forget concernant l'aménagement de l'espace de stationnement au 1365-1367, route 117.

ATTENDU que l'aire de stationnement est localisée en cours latérale et arrière et est planifiée de manière à ne pas dominer le site;

ATTENDU qu'une attention particulière doit être apportée à l'aménagement paysager lorsque les aires de stationnement sont visibles de la route 117;

ATTENDU que le projet d'aménagement de terrain respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet d'aménagement de terrain numéro 2015-00033 au 1365-1367, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 27 février 2015 à la condition de camoufler l'espace de stationnement avec des arbres d'une hauteur minimale de 1,2 mètre, soit 1 arbre à tous les 3 mètres, ou une haie de cèdres d'une hauteur de 1,2 mètre sur toute la longueur de l'aire de stationnement (cases de stationnement numéros 3 à 11).

ADOPTÉE

15-06-252 **DEMANDE D'ENSEIGNE – 895, ROUTE 117**

Demande de monsieur Jean-Sébastien Guay concernant le projet d'enseigne au 895, route 117.

ATTENDU que la dimension, la hauteur et la localisation de l'enseigne projetée contribuent à créer un corridor visuel paysager de qualité sur l'ensemble de la route 117;

ATTENDU que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet d'enseigne numéro 2015-00036 au 895, route 117, tel que démontré sur le plan reçu le 27 avril 2014.

ADOPTÉE

15-06-253 **DEMANDE D'ENSEIGNE ET D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT – 1480, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

Demande de madame Marie-Denise Tremblay concernant le projet d'enseigne et d'aménagement d'un espace de stationnement au 1480, chemin de la Rivière.

ATTENDU que l'aménagement de l'aire de stationnement fait l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet d'aménagement de l'aire de stationnement et d'enseigne numéro 2015-00025 au 1480, chemin de la Rivière, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 mai 2015, à la condition de retirer l'enseigne de barbier (soit le poteau de barbier virtuel et rotatif) sur la façade principale du bâtiment.

ADOPTÉE

15-06-254 **DEMANDE D'ENSEIGNE – 1787, ROUTE 117**

Demande de madame Renée Labelle concernant le projet d'enseigne au 1787, route 117.

ATTENDU que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU que la dimension, la hauteur et la localisation de l'enseigne projetée ne contribuent pas à créer un corridor visuel paysager de qualité sur l'ensemble de la route 117;

ATTENDU que le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil ne recommande pas le projet d'enseigne numéro 2015-00039 au 1787, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 15 et 22 mai 2015. Cependant, le conseil recommande l'enseigne sur le bâtiment.

ADOPTÉE

15-06-255 **DEMANDE D'ENSEIGNE 2454, DE L'ÉGLISE**

Demande de madame Ève Tétrault concernant le projet d'enseigne au 2454, rue de l'Église.

ATTENDU que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU qu'un aménagement paysager particulier doit être prévu aux pourtours de l'enseigne détachée du bâtiment de manière à assurer l'intégration des installations à l'aménagement paysager du site d'insertion;

ATTENDU que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande le projet d'enseigne numéro 2015-00035 au 2454, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 3 juin 2015.

ADOPTÉE

15-06-256 **DÉROGATION MINEURE - LOT 2 990 034, RUE DE L'ÉGLISE**

Demande de dérogation mineure déposée par messieurs Marc-André Beaulieu et François Molini en date du 15 mai 2015 relativement au lot numéro 2 990 034, rue de l'Église, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial sur un lot d'une superficie de 731,6 m² alors que le règlement prescrit une superficie minimale de 750 m².

ATTENDU que la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU l'absence de préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU que la superficie du terrain restante ne permet pas l'aménagement d'un espace de stationnement adéquat;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil n'accorde pas la demande de dérogation mineure numéro 2015-00038 sur le lot 2 990 034, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Marc Jarry, arpenteur-géomètre, minute 13160, en date du 12 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-257 **DÉROGATION MINEURE : 1004, ROUTE 117**

Demande déposée par Mazda Val-David en date du 6 mai 2015 relativement au 1004, route 117 afin de permettre une enseigne supplémentaire sur le bâtiment d'une superficie de 1,95 m² pour un total de quatre (4) enseignes sur le bâtiment et d'une superficie totale d'affichage de 17,01 m² alors que le règlement autorise une (1) enseigne sur le bâtiment et une superficie totale de 8 m².

ATTENDU que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil recommande la demande de dérogation mineure numéro 2015-00030 au 1004, route 117, tel que démontré sur le document reçu le 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-06-258 **RÉSOLUTION D'INTÉRÊT – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David désire conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU que cette entente permettra la réalisation de projets structurants;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE signifier au ministère de la Culture et des Communications que la Municipalité du Village de Val-David désire conclure une entente de développement culturel;

DE mandater le service Loisirs et culture à soumettre au ministère la liste des projets admissibles.

ADOPTÉE

15-06-259 **AUTORISATION - FINANCEMENT – LES CREATEURS DE REVES - SONGES D'ETE**

ATTENDU la demande de *l'organisme Les créateurs de rêves* à la Municipalité d'assumer les charges sociales de leur employé pour l'événement Songes d'été;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte de défrayer le coût des charges sociales de l'employé de *des créateurs de rêves* au montant de 336 $ (taxes non applicables);

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-037

ADOPTÉE

15-06-260 **AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE– ACTIVITÉ JEUNESSE – LA GRANDE JOURNEE DES PETITS ENTREPRENEURS 2015 – 27 JUIN 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la tenue, sur la place publique, de l'activité *La grande journée des petits entrepreneurs*, le 27 juin 2015, au parc Dion.

ADOPTÉE

15-06-261 **AUTORISATION – LOCATION DE TERRAINS DE TENNIS – ÉTE 2015**

ATTENDU que la Municipalité désire offrir des cours de tennis dans le cadre de sa programmation estivale 2015;

ATTENDU que la Municipalité ne possède pas de terrains de tennis;

ATTENDU que le propriétaire du parc de roulottes Vallée-Bleue met deux terrains de tennis à la disposition de ses membres;

ATTENDU la volonté du propriétaire de louer ses terrains de tennis pour la tenue des cours offerts par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice du service Loisirs et culture à louer deux (2) terrains de tennis pour un montant de 400 $ (taxes applicables), pour la période du 16 mai au 12 octobre 2015, pour la tenue des cours offerts par la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-035

ADOPTÉE

15-06-262 **AUTORISATION – PROJET INCROYABLES COMESTIBLES**

ATTENDU que le projet « Incroyables comestibles » a connu un grand succès ces deux dernières années;

ATTENDU que l'activité est réalisée par des citoyens en collaboration avec l'École St-Jean-Baptiste;

ATTENDU que cette activité contribue à sensibiliser la population à l'alimentation locale et au plaisir de manger frais;

EN CONSÉQUENCE;
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la tenue de l'activité « Incroyables comestibles » pour une troisième année;

QUE les promoteurs fourniront une partie des plants qu'ils verront à transplanter dans les espaces pré-aménagés et parés par le service des Travaux publics;

QUE le conseil autorise le remboursement d'une dépense maximum de 75 $ (taxes non applicables) à madame Dominique Forget, pour l'achat de plants complémentaires à ceux déjà fournis par les citoyens;

QUE la Municipalité se décharge de toute responsabilité relativement à ce projet;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-034

ADOPTÉE

15-06-263 **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉTABLISSEMENT DU VOLET 4 DU PROGRAMME VÉLOCE II POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

ATTENDU que le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

ATTENDU que le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

ATTENDU que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

ATTENDU que le parc linéaire Le P'tit Train du Nord fait partie de la Route verte numéro 2 et passe sur le territoire du Village de Val-David;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 touche directement les citoyens de Val-David qui devront assumer une partie des coûts d'entretien du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à :
- M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme
- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports
- Monsieur François Blais, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides
- Monsieur Claude Cousine, député de Bertrand
- Madame Lucie Lanteigne, directrice générale, Vélo Québec Association
- Monsieur Réjean Parent, Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)

ADOPTÉE

15-06-264 **AUTORISATION – CONTRIBUTION AIDE FINANCIERE – MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE**

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la remise du montant de 400 $ accordé en vertu de la résolution 15-03-121 à L'A.Q.E.B / Contes Maltés en remplacement de Festival des contes maltés en raison de la modification de la raison sociale.

ADOPTÉE

15-06-265 **DÉPÔT – ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MAI 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 31 mai 2015.

15-06-266 **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) 25 MAI 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mai 2015.

15-06-267 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 9 juin 2015 soit et est levée à 21 h 19.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 juin 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 13 h 00.

SONT PRESENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ABSENTS

Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Me Marie-Pier Pharand	Greffière

Citoyen : 1

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION – Ordre du jour

2. Rejet de soumission – Appel d'offres - Services professionnels – Ingénierie et surveillance des travaux de voirie (2015-008)

3. Travaux sur la Montée Gagnon – Affectation d'un fonds réservé – Réfection et entretien de certaines voies publiques

4. DÉPÔT du certificat du secrétaire-trésorier – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 697 relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 215 000 $ réparti au secteur

5. Période de questions

6. Levée de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

15-06-271 **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juin 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ

15-06-272 **REJET DE SOUMISSION – APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS – INGENIERIE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIE (2015-008)**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant les services professionnels d'ingénierie et de surveillance des travaux;

ATTENDU l'écart substantiel des prix;

Il est proposé par Manon Paquin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit toutes les soumissions déposées;

QUE le conseil autorise le retour en appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie et surveillance de travaux de voirie (2015-010).

ADOPTÉE

15-06-273 **TRAVAUX SUR LA MONTEE GAGNON – AFFECTATION D'UN FONDS RESERVE – REFECTION ET ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'une somme de 122 096 $ dans son fonds réservé *Réfection et entretien de certaines voies publiques*;

ATTENDU QUE la montée Gagnon nécessite certains travaux;

Il est proposé par Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le directeur des Travaux publics et directeur général adjoint à effectuer les travaux requis sur la montée Gagnon, pour un montant maximum de 122 096 $, payable à même le fonds réservé *Réfection et entretien de certaines voies publiques***.**

ADOPTÉE

DÉPÔT du certificat du secrétaire-trésorier – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 697 relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 215 000$ réparti au secteur;

Le conseil prend acte de ce dépôt.

15-06-274 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 18 juin 2015 soit et est levée à 13 h 08.

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 juillet 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Marie-Pier Pharand	Greffière
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse Responsable des communications

Citoyens : 25 **Journaliste : 1**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Fête de famille

Le ton était donné ce 24 juin, dès la promenade matinale avec mon chien, alors que mon attention était attirée par des enfants déjà grimpés dans les jeux gonflables. Vers 11 h, à partir de la maison, j'entendais en sourdine la musique et l'animation qui commençaient. Ça donnait le goût d'aller voir! Une fois sur le site, j'ai vu arriver des familles entières pour s'installer sur des couvertures à la grandeur du parc. Le gazon, brûlé par l'hiver, n'avait pas encore eu la chance de reverdir, mais qu'à cela ne tienne, au moins tout le monde était au sec, sur ce site extraordinaire, en plein cœur du village. C'est ainsi que notre Fête nationale, cette année, a pris plus que jamais l'allure d'une grande fête de famille.

Devant tant d'enthousiasme et à la vue de tout ce beau monde venu s'amuser, danser, rire et manger, je me sens toujours comblée et privilégiée d'être la mairesse de ce village. Voir les aînés œuvrer comme bénévoles ou partager la tâche des parents en s'occupant des tout-petits, et toutes ces jeunes familles qui peuplent notre village, me remplit de gratitude. Jeunes et moins jeunes réunis sous le soleil et sur la pelouse représentent bien le Val-David que je connais et que j'aime. Les vêtements multicolores, portés selon une mode indémodable et indéfinissable, la beauté et l'originalité des coiffures, affichant indéniablement le sentiment d'être bien dans sa peau, bien dans sa différence, sans arrogance aucune pour ce qui est normalement convenu, et toujours dans le respect de soi et des autres.

Aujourd'hui sur le point de cueillir mes 71 ans, mon souhait le plus grand est que Val-David continue d'attirer des gens qui nous ressemblent, capables d'en convertir d'autres à notre réalité, quitte à laisser partir ailleurs ceux qui pourraient vouloir étouffer l'essence vitale de ce que nous sommes parce qu'ils ne comprennent tout simplement pas.

15-07-275
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-07-276
ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-07-277
ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-07-278
ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la

présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-07-279
NOMINATION – PERSONNEL CADRE – RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS (PROJET SPÉCIAL) ET ASSISTANTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la Municipalité est à mettre en place un plan de communication;

ATTENDU QUE ce projet occasionne un surplus de travail en même temps qu'il nécessite de s'adjoindre les services d'une personne ayant des compétences spécifiques pour le développement de nouveaux outils de communication;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme Madame Julie Duval au poste de *Responsable des communications (projet spécial) et assistante à la direction générale*, selon le contrat de travail à intervenir entre les parties;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

15-07-280
SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST) – CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont fait une lecture complète de l'entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2016 soit acceptée telle que rédigée;

QUE la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente résolution ne sera pas abrogée;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer l'entente avec la CSST.

ADOPTÉE

15-07-281
MANDAT – GROUPE VIRAGE - ÉTUDE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un climat de travail optimal à l'ensemble de ses employés;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil mandate Groupe Virage en vue de réaliser une étude en matière de développement organisationnel au coût de 15 617 $ (taxes incluses);

QUE le directeur de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-282
MANDAT – PERCEPTION DES TAXES

ATTENDU QUE des dossiers sont déjà en perception auprès des procureurs de la Municipalité pour des taxes impayées au 31 décembre 2014;

ATTENDU QU' aucun paiement n'a non plus été effectué pour ces dossiers pour les taxes 2015;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend conserver sa politique de bon gestionnaire envers les retardataires et confier à des procureurs pour recouvrement les comptes dont les soldes sont non payés.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la Trésorerie à confier pour recouvrement tous les comptes de taxes et autres comptes non payés de l'année 2014 ainsi que ceux de l'année en cours;

QUE l'étude Dubé Guyot inc. soit mandatée afin de faire la perception des comptes non payés et est ainsi autorisée à prendre immédiatement toutes les procédures nécessaires en ce sens, en considération d'un taux de 7 % sur mise en demeure seulement et de 12,5 % des sommes perçues si une action est intentée;

QUE l'étude Dubé Guyot inc. devra transmettre mensuellement à la Municipalité un rapport de perception avec remise.

ADOPTÉE

15-07-283
MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 652 – FINANCEMENT - EXCÉDENT DE COÛT

ATTENDU QUE le 12 mai 2011, la Municipalité du Village de Val-David a adopté le règlement numéro 652;

ATTENDU QUE ce règlement prévoyait des travaux d'infrastructure d'aqueduc pour un coût total de 1 363 555 $;

ATTENDU QUE le coût total des travaux décrétés dans ce règlement s'est plutôt élevé à 1 418 775 $;

ATTENDU QU' il s'en est ainsi découlé un excédent de coût;

ATTENDU QUE la Municipalité désire financer cet excédent de coût par une affectation du fonds général;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'article 4 du règlement 652 soit modifié pour augmenter le montant de la dépense à un montant de 1 418 775,35 $, conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec;

QUE cet excédent de coût soit financé à même les dépenses d'opérations courantes.

ADOPTÉE

15-07-284
RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – JUIN 2015

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 juin 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 150878 à 151067 410 368.57 $

ADOPTÉE

15-07-285
VIREMENTS BUDGÉTAIRES – JUIN 2015

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de juin 2015 portant les numéros Budget 15029 à Budget 15038 pour un montant de 93 668 $ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-07-286
RENOUVELLEMENT- CONTRAT D'ASSURANCES – ESCALADE DE ROCHER ET TELEMARK

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 2 628,50 $ (taxes incluses) représentant le renouvellement de l'assurance escalade de rocher et télémark, en vigueur du 1er juin 2015 au 1er juin 2016, à EGR inc.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-040

ADOPTÉE

15-07-287
AUTORISATION DE DÉPENSES - PARTICIPATION D'UN EMPLOYÉ , D'UN MEMBRE DU CONSEIL ET D'UN MEMBRE D'UN COMITÉ – COLLOQUE – RESEAU QUEBECOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTE (RQVVS) – 16 AU 18 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les personnes suivantes soit autorisées à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT	PARTICIPANTS
Colloque RQVVS	16 au18 septembre 2015 à Salaberry-de-Valleyfield	825,00 $ (taxes incluses)	Ghislaine Boisclair (Élue) Lucille Rocheleau (Membre d'un comité) Lynne Lauzon (Employée)

QUE les participants soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leurs déplacements et leurs repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE le directeur de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-043

ADOPTÉE

15-07-288
AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales et de

l'Occupation du territoire (MAMOT), emprunter temporairement pour les fins de paiement des dépenses pour l'administration courante, pour le paiement des dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré ou pour le paiement total ou partie de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 100 % du montant desdits emprunts, et ce, suivant l'article 1093 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité peut contracter un emprunt temporaire aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à emprunter temporairement auprès du Centre financier aux entreprises de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, jusqu'à concurrence du montant approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ce, pour une période qui ne doit pas dépasser douze (12) mois;

QUE le directeur général devra faire rapport aux membres du conseil de tout emprunt temporaire contracté par la Municipalité;

QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-289
AUTORISATION DE DEPENSE – COTISATION ANNUELLE – FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser la somme de 200,00 $ (plus taxes si applicables) pour la cotisation annuelle de la Fondation VVAP pour la période du 1er août 2015 au 31 juillet 2016.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-041

ADOPTÉE

15-07-290
AUTORISATION DE DEPENSE – COTISATION ANNUELLE – RESEAU QUEBECOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTE

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser la somme de 75 $ (plus taxes si applicables) pour la cotisation annuelle 2015 de la Municipalité au Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-042

ADOPTÉE

15-07-291
AUTORISATION DE DEPENSE – ADHESION ANNUELLE – ASSOCIATION DU LOISIR MUNICIPAL LAVAL-LAURENTIDES (ALMLL)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la cotisation annuelle au montant de 50 $ (plus taxes applicables), à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (A.L.M.L.L.).

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-044

ADOPTÉE

15-07-292
RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DECOMPTE FINAL – REMPLACEMENT DU GROUPE ELECTROGENE DU POSTE CHICOINE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive des ouvrages pour le projet du remplacement du groupe électrogène au poste Chicoine;

ATTENDU QUE tous les ouvrages exécutés par l'entrepreneur Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. sont conformes aux plans et devis;

ATTENDU la lettre et le certificat de réception définitive des ouvrages envoyés par M. Jessee Tremblay, ingénieur de la firme Les Consultants S.M. inc. en date du 23 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, en date du 23 juin 2015, la réception définitive des travaux réalisés conformément aux plans et devis sous la surveillance du chargé de projet M. Jessee Tremblay, ingénieur.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à libérer le solde de la retenue (5 %) représentant un montant global taxes incluses de 4 285,56 $ à l'entrepreneur Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.

ADOPTÉE

15-07-293
ADJUDICATION – TRAVAUX DE PAVAGE – MONTÉE GAGNON – APPEL D'OFFRES 2015-009

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation numéro 2015-009 pour la réfection de la montée Gagnon;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a procédé à l'ouverture de trois soumissions en date du 23 juin 2015, à savoir :

Soumissionnaires	***Montant total taxes incluses***
Pavage Jéromien inc.	94 109,34 $
Bélanger Asphalte inc.	86 507,19 $
Entreprise Lake inc.	90 544,19 $

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'adjudication du contrat de travaux de pavage sur la montée Gagnon, et ce, pour un montant total de 86 507,19 $ taxes incluses.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des Travaux publics soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-294
ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2015-010 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU le processus d'appel d'offres sur invitation numéro 2015-010 portant sur les services professionnels en ingénierie et surveillance de travaux de voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes en date du 23 juin 2015, à savoir :
- WSP;
- Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU inc.);
- Équipe Laurence;
- Consortium Pluritec-LDA;
- CIMA;
- André Pilon;
- Laurin Ryan, senc;
- BSA Groupe Conseil, Société d'ingénierie;
- Equiluqs inc.;
- Ingemax inc.;
- BHP Conseils;
- SM inc.; et
- MLC Associés inc.

ATTENDU QUE suite à l'évaluation de chaque soumission, l'enveloppe de prix de ceux qui ont obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 a été ouverte de façon à établir le pointage final;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la soumission de Équipe Laurence pour des services professionnels en ingénierie et surveillance de travaux de voirie, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, au coût de 17 188,76 $ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des Travaux publics à signer au nom de la Municipalité tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-295
RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DECOMPTE FINAL – 1ER RANG DE DONCASTER – BRANCHEMENTS ET DRAINAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive des ouvrages pour le projet 1er rang de Doncaster – Branchements et drainage;

ATTENDU QUE tous les ouvrages exécutés par l'entrepreneur 9088-9569 Québec inc. sont conformes aux plans et devis;

ATTENDU QUE la lettre et le certificat de réception définitive des ouvrages envoyés par M. Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence, experts-conseils senc en date du 9 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, en date du 9 juin 2015, la réception définitive des travaux réalisés conformément aux plans et devis sous la surveillance du chargé de projet M. Alexandre Latour, ingénieur.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à libérer le solde de la retenue (5 %) représentant un montant global taxes incluses de 3 447,72 $ à l'entrepreneur 9088-9569 Québec inc.

ADOPTÉE

15-07-296
AUTORISATION DE TRAVAUX – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'immeuble qui accueille la bibliothèque municipale nécessite des travaux de rénovation;

ATTENDU l'estimé du coût des travaux préparé par le directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, Monsieur Yves Frenette, en date du 2 juillet 2015

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise les travaux tels que prévu à l'estimé préparé par le directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, Monsieur Yves Frenette.

QU'un montant maximum de 25 500 $ taxes incluses soit puisé à cette fin à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE le directeur de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-297
AUTORISATION – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2015-10008 – CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE M. Daniel Lachaîne a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10008, accompagnée d'un plan projet d'implantation illustrant l'opération cadastrale projetée préparé par Adam Masson-Godon, a.-g., minute 1804, daté du 19 mai 2015;

ATTENDU QU' en vertu du règlement de zonage, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU' en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10008, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 816,67 $.

ADOPTÉE

15-07-298
DEMANDE DE RENOVATION – 989, ROUTE 117

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillie et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE les enseignes présentent des couleurs sobres et de tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet de rénovation et d'enseigne numéro 2015-00043, tel que démontré sur les plans reçus le 15 juin 2015;

ADOPTÉE

15-07-299
DEROGATION MINEURE – LOT 2 990 034 – RUE DE L'ÉGLISE

Demande de dérogation mineure déposée par messieurs Marc-André Beaulieu et François Molini en date du 15 mai 2015 relativement au lot numéro 2 990 034, rue de l'Église, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial sur un lot d'une superficie de 731,6 m² alors que le règlement prescrit une superficie minimale de 750 m².

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la superficie du terrain restante ne permet pas l'aménagement d'un espace de stationnement adéquat;

Madame la mairesse demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Le requérant, monsieur Marc-André Beaulieu, s'exprime à l'effet que son projet de construction d'un bâtiment multifamilial comporte quatre (4) logements.

Délibérations du conseil de 19 h 57 à 20 h 01.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure numéro 2015-00038 sur le lot 2 990 034, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Marc Jarry, arpenteur-géomètre, minute 13160, en date du 12 mai 2015.

ADOPTÉE

15-07-300
DEMANDE D'ENSEIGNE – 2510, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00034 au 2510, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-07-301
DEMANDE D'ENSEIGNE – 2270, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur ;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00041 au 2270, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 28 mai 2015 à la condition de peindre la structure de l'enseigne et installer les éléments décoratifs (boules) prévus au plan du 10 juin 2013 du permis d'enseigne numéro 2014-00055.

ADOPTÉE

15-07-302
DEMANDE D'ENSEIGNE – 2483, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2015-00048 au 2483, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 15 juin 2015.

ADOPTÉE

15-07-303
DEROGATION MINEURE – 968, RUE DES BLEUETS

Demande de dérogation mineure déposée par madame Martine Alarie et monsieur Stéphane Ouellette en date du 11 mai 2015 au 968, rue des Bleuets afin de permettre un bâtiment principal d'une hauteur de 11,70 mètres alors que le règlement autorise une hauteur maximale de 11 mètres, afin de permettre un bâtiment principal de trois (3) étages alors que le règlement prescrit une hauteur maximale de deux (2) étages et afin de permettre une élévation du rez-de-chaussée sur la façade principale de 3,20 mètres et le rehaussement du terrain aux abords des fondations alors que le règlement prescrit une élévation du niveau du rez-de-chaussée en façade principale d'un maximum de 2 mètres et n'autorise pas le rehaussement du terrain aux abords des fondations.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00046 au 968, rue des Bleuets, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 949, en date du 20 mai 2014 modifié le 20 janvier 2015.

QUE le conseil pose la condition de prévoir en plus de l'aménagement paysager prévu au plan déposé le 11 mai 2015, une plantation minimale de trois (3) arbres matures d'une hauteur minimale de 2 mètres sur chacun des 4 paliers en cour avant ainsi qu'une plantation d'au moins trois arbres matures d'une hauteur minimale de 1,5 mètre à 2 mètres de la ligne avant du lot près de l'allée véhiculaire.

ADOPTÉE

15-07-304
DEROGATION MINEURE – 1577, RUE JAMES-GUITET

Demande déposée par Madame Denise Normandin et Monsieur Daniel Chartrand en date du 8 juin 2015 relativement au 1577, rue James-Guitet afin de permettre l'empiètement d'un garage privé détaché en cour avant alors que le règlement n'autorise pas l'implantation d'un garage privé détaché dans la cour avant.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU' il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été exécutés de bonne foi

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00045 au 1577, rue James-Guitet tel que démontré sur le document préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 10 923, en date du 13 janvier 2006.

ADOPTÉE

15-07-305
DEROGATION MINEURE – 2363, RUE BASTIEN

Demande déposée par Madame Andrée Dugas en date du 25 mai 2015 relativement au 2363, rue Bastien afin de permettre l'empiètement de la piscine creusée de 4.42 mètres et la construction d'un mur de soutènement dans la rive alors que le règlement interdit toute construction, tout ouvrage et tout travaux dans la rive.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU' il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

EN CONSÉQUENCE,

La décision concernant cette demande de dérogation mineure a été reportée, sur décision du Conseil, à une date ultérieure.

15-07-306
DEROGATION MINEURE – 1004, ROUTE 117

Demande déposée par Mazda Val-David en date du 6 mai 2015 relativement au 1004, route 117 afin de permettre une enseigne supplémentaire sur le bâtiment d'une superficie de 1,95 m² pour un total de quatre (4) enseignes sur le bâtiment et d'une superficie totale d'affichage de 17,01 m² alors que le règlement autorise une (1) enseigne sur le bâtiment et une superficie totale de 8 m².

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU' il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00030 au 1004, route 117, tel que démontré sur le document reçu le 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-07-307
LETTRE D'ENGAGEMENT – MINISTÈRE DU TOURISME - LIEU D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES

ATTENDU le rapport du ministère du Tourisme sur l'évaluation d'un lieu d'accueil et de renseignements touristiques;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil s'engage à effectuer les modifications recommandées afin de se conformer aux exigences du rapport du ministère, et ce, avant le 31 août 2015.

ADOPTÉE

15-07-308
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MRC DES LAURENTIDES – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides fait les démarches pour renouveler son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour des projets ayant lieu au cours de l'année 2016;

ATTENDU QUE la MRC recevait des propositions des municipalités dans le cadre de ce renouvellement d'entente;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David souhaite travailler en développement culturel concerté avec la Municipalité de Val-Morin et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil affirme son intention dans la réalisation d'un projet d'œuvre d'art extérieure permanente en 3 lieux, dont une partie sera installée sur le territoire de la Municipalité, à être entièrement réalisé entre janvier et octobre 2016;

QUE le conseil affirme son intention de collaborer avec la Municipalité de Val-Morin et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, de concert avec la MRC des Laurentides, pour la réalisation de ce projet commun;

QUE le conseil municipal mandate madame Lynne Lauzon pour agir comme coordonnateur de projet et personne-ressource auprès de la MRC;

QUE le conseil municipal prévoit la dépense de 2 000 $ envers la MRC des Laurentides à la condition que la MRC signe l'entente

avec le ministère de la Culture et des Communications dans les termes qui permettent la réalisation du présent projet.

ADOPTÉE

15-07-309
AUTORISATION – CONTRIBUTION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues entre le 28 avril et le 10 juin 2015;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le directeur de la Trésorerie à verser les sommes aux organismes et aux individus suivants :

À même l'enveloppe budgétaire du fonds général d'aide financière (02-701-70-970) :
- 100 $ - Agnès Guay (pour le Collectif d'artistes Le Temps… Nous)
  (commandite, format carte d'affaires, dans la brochure à être produite pour souligner les 5 ans d'existence du collectif).

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière réservée au communautaire (Fonds Les Abeilles) :
- 500 $ - Marie Pier Parent (pour l'organisation de l'épluchette de blé d'Inde au secteur lac Paquin le 29 août 2015)

QUE le conseil entérine l'autorisation de l'usage gratuit de la salle communautaire à Cinémathèque Méliez (Nicole Vézina) pour un événement de levée de fonds tenu le 25 juin 2015 à titre d'aide au démarrage potentiel d'une coopérative.

QUE le conseil autorise l'usage gratuit de la salle communautaire au Club Optimiste Val-David/Val-Morin pour un événement de levée de fonds le 29 août 2015, étant entendu que les frais de conciergerie seront à la charge du Club Optimiste.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-310
AUTORISATION – DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS

ATTENDU l'adhésion de la Municipalité à la démarche MADA (Municipalité Amie Des Aînés);

ATTENDU l'existence du programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA);

ATTENDU la volonté du Comité de suivi MADA de mettre en œuvre son plan d'action et de soumettre un projet admissible au PNHA;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la mairesse Madame Nicole Davidson et le secrétaire-trésorier et directeur général Monsieur Bernard Généreux à soumettre une demande de subvention pour les projets communautaires en vertu du programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA).

ADOPTÉE

15-07-311
DÉPÔT – ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 30 juin 2015.

15-07-312
DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 15 JUIN 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juin 2015.

15-07-313
DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉSOLUTION 15-06-251, ON DEVRAIT LIRE « GAÉTAN HOGUE » AU LIEU DE « GAÉTAN FORGET » DANS LE PREMIER ALINÉA

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de correction pour la résolution 15-06-251, on devrait lire « Gaétan Hogue » au lieu de « Gaétan Forget » dans le premier alinéa.

15-07-314
DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉSOLUTION 15-06-244, ON DEVRAIT LIRE « 3 985 523 » AU LIEU DE 3 998 523 « , DANS LES DEUX PREMIERS ATTENDUS

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de correction pour la résolution 15-06-244, on devrait lire « 3 985 523 » au lieu de « 3 998 523 » dans les deux premiers attendus.

15-07-315
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 7 juillet 2015 soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉE

_____
Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

_____
Nicole Davidson
Mairesse

_____
Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 14 juillet 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 16h30.

SONT PRESENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Bernard Généreux	Secrétaire-trésorier et directeur-général
Me Marie-Pier Pharand	Greffière

Citoyen : 1

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION – Ordre du jour
2. Résolution de prolongation
3. Résolution de courte échéance
4. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
5. Résolution de concordance
6. Période de questions
7. Levée de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

15-07-316 **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 juillet 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ

15-07-317 **RESOLUTION DE PROLONGATION**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE le Municipalité du Village de Val-David avait, le 17 février 2015, un montant de 447 300 $ à renouveler sur un emprunt original de 767 500 $, pour une période de 15 ans en vertu du règlement numéro 625 et 629;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 28 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Municipalité du Village de Val-David emprunte 447 300 $ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 5 mois et 11 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

15-06-318 **RESOLUTION DE COURTE ECHEANCE**

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 169 000 $ effectué en vertu des règlements numéros 625, 629, 528, 461, 467, 476, 504, 563, 636, 670 et 652, la Municipalité du Village de Val-David émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 28 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 625, 629, 528, 504, 563, 636, 670 et 652, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

15-06-319 **ADJUDICATION D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS A LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 625, 629, 528, 461, 467, 476, 504, 563, 636, 670 et 652, la Municipalité du Village de Val-David souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 juillet 2015, au montant de 3 169 000 $;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité du Village de Val-David a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,00500	190 000 $	1,30%	2016	2,41991 %
		193 000 $	1,50%	2017	
		197 000 $	1,75%	2018	
		201 000 $	2,00%	2019	
		2 388 000 $	2,25%	2020	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,33300	190 000 $	1,30%	2016	2,44676 %
		193 000 $	1,50%	2017	
		197 000 $	1,70%	2018	
		201 000 $	1,90%	2019	
		2 388 000 $	2,10%	2020	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,00500	190 000 $	1,30%	2016	2,53462 %
		193 000 $	1,55%	2017	
		197 000 $	1,70%	2018	
		201 000 $	2,00%	2019	
		2 388 000 $	2,10%	2020	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,22900	190 000 $	1,30%	2016	2,54843 %
		193 000 $	1,40%	2017	
		197 000 $	1,60%	2018	
		201 000 $	1,85%	2019	
		2 388 000 $	2,20%	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Mackie Research Capital Corporation s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Manon Paquin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 169 000 $ de la Municipalité du Village de Val-David soit adjugée à Mackie Research Capital Corporation ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

15-07-320 **RESOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Val-David souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 169 000 $:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de $
625	283 700 $
629	163 600 $
528	298 800 $
461	20 700 $
467	69 300 $
476	24 500 $
504	298 200 $
563	59 100 $
636	81 100 $
670	1 001 489 $
670	532 411 $
652	336 100 $

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 169 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 juillet 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts

électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
77 EST, RUE PRINCIPALE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC J8C 3A1

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Municipalité du Village de Val-David, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

15-07-321 **ADJUDICATION - CONTRAT DE SERVICES - PLANTATION DANS LE PARC DES AMOUREUX**

ATTENDU QUE la Municipalité désire renaturaliser et valoriser le parc des Amoureux;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix;

ATTENDU les propositions reçues:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Terre et habitats inc.	7732.07 $
Passion florale du Nord	Non-conforme
Croque Paysage	Non-conforme

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la proposition reçue de l'entreprise Terre et Habitats inc. située au 2370 chemin de l'Ile, à Val-David, J0T 2N0, au montant de 7732.07$, le tout conformément aux documents de soumission datés du 3 juillet 2015;

QUE le conseil autorise le directeur de la Trésorerie à puiser les sommes requises à même le Fonds de parc.

ADOPTÉ

15-06-274 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 14 juillet 2015 soit levée à 16 h 58.

_____
Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

_____
Nicole Davidson
Mairesse

_____
Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 25 août 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse et Responsable des communications

Citoyens : 44 **Journaliste : 1**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Réussir, malgré tout

Henry Ford disait : ***« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».*** Cette citation est affichée en permanence sur mon téléphone de bureau.

Elle me sert de balises quand je traverse des brouillards politiques qui mettent à rude épreuve mes principes de vie. Pour moi, le pouvoir de changer des choses prime sur le pouvoir tout court. Je n'ai pas d'autre ambition que de travailler en collaboration avec les élus et avec mes concitoyens à améliorer notre milieu de vie.

En résumé, travailler dans l'intérêt du bien commun.

Durant près de deux ans, sur la plupart des dossiers, vos élus ont réussi à trouver des points d'entente menant à des décisions. Il a fallu adapter nos rythmes de travail, prendre le temps de discuter ouvertement et mettre de l'eau dans notre vin, mais nous avons pu adopter la plupart de nos résolutions à l'unanimité. Tous les conseillers et conseillères ont été élus démocratiquement et les citoyens font confiance à leur bon jugement et à leur impartialité. Mais au fil du temps, les divergences d'opinions et la méconnaissance du rôle de chacun ont quelquefois retardé pour ne pas dire paralysé l'administration. Comment étudier un dossier et aller de l'avant quand l'esprit est englué dans la méfiance? Tout avait pourtant si bien débuté, mais en ce moment, il est devenu difficile de *rester ensemble* pour assurer le *progrès*.

Cela peut paraître idéaliste ou présomptueux aux yeux de certains, mais je demeure convaincue qu'avec de la bonne volonté, nous pouvons encore espérer faire naître la fierté de la réussite à partager. Prendre le temps, chercher le consensus, réexpliquer si nécessaire n'est pas un manque de leadership mais, bien au contraire, une preuve de leadership! Leur participation à divers comités et les rencontres avec les groupes communautaires sont autant d'occasions pour les élus de donner une image positive du conseil. Mais la bonne volonté ne suffit pas toujours pour que l'on puisse continuer de travailler ensemble. Il faut que chacun y mette du sien pour éviter que n'interviennent les dissensions philosophiques et les visions politiques opposées qui engendrent la méfiance et influencent la chimie politique. Il suffit de si peu pour tout remettre en question.

Je conserve également sous la main le texte suivant, extrait d'un bulletin d'information de Tricentris, qui explique peut-être pourquoi certains prennent un malin plaisir à dénigrer et à laisser entendre que tout va mal : « ***Les détracteurs ont sans doute des intérêts autres que ceux qui nous animent. Pour changer un système qui fonctionne bien, ils utilisent malheureusement la peur et la démagogie »***.

On le voit clairement dans les campagnes électorales, les détracteurs se font du capital politique de cette façon pour influencer une certaine partie de la population toujours suspicieuse de quelconques malversations (magouilles). À ce sujet, dans mon agenda, je conserve aussi des extraits d'un texte de Fernand Lavigne, publié dans le journal La Presse en 2011, illustrant bien les conséquences d'un tel comportement :
« Au Québec, l'opinion publique se cristallise autour de l'émotion loin de la raison. Les conséquences de cet état de choses sont dévastatrices, autant sur le plan économique, politique que social.

Cette tendance à rechigner nous mène droit à la stagnation.

En donnant la primauté aux contestataires, (…), aucun projet n'est possible ».

Aujourd'hui, je fais appel à l'honnêteté et à la bonne volonté de tous ceux qui se sentent concernés pour ne pas tomber dans les toiles d'araignées des possibles détracteurs et prophètes de malheur qui aimeraient bien que ça aille mal pour pouvoir dire qu'ils avaient donc raison! Notre village va bien. Tout n'est pas parfait, le conseil et l'administration municipale travaillent de concert pour que tout marche rondement. De beaux projets naissent et commencent sur le terrain, d'autres mijotent dans les comités, plusieurs en sont encore à l'état embryonnaire; ne les faisons pas avorter par du grenouillage improductif.

Quelqu'un me disait la semaine dernière : « Mais qu'est-ce qu'il a ce village ? Tout y est si extraordinaire, si vivant »! Il y a vous, chers citoyens, et il y a nous pour vous aider à ce qu'il continue de se démarquer.

Au moment des bilans, j'aimerais bien pouvoir me vanter d'avoir réussi, parce que comme le disait Henry Ford encore une fois : « Avoir fait plus pour le monde que le monde n'a fait pour vous : c'est ça, le succès ».

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

15-08-323 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 août 2015 soit adopté, en retirant le point 4.5, soit *Gouvernance du Parc Régional de Val-David-Val-Morin - Création d'un comité de travail*, en ajoutant au point "Affaires nouvelles" le thème *Obligation d'agir comme employeur,* tout en laissant ce point ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTÉE

15-08-324 **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-08-325 **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

15-08-326 **EMBAUCHE – RESPONSABLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du service Loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'embauche de M. Guillaume Beauregard à titre de Responsable des activités sportives et récréatives, et ce, rétroactivement au 18 août 2015, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective présentement en vigueur;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-08-327 **NOMINATION - PERSONNEL CADRE - RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité est à revoir sa façon de diminuer ses frais juridiques**;**

ATTENDU QUE la Municipalité a à son exercice exclusif Me Marie-Pier Pharand, laquelle est une avocate dûment inscrite au Tableau de l'ordre du Barreau du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil crée le poste de Responsable des affaires juridiques;

QUE le conseil nomme Me Marie-Pier Pharand comme Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe;

QUE le conseil désigne Me Marie-Pier Pharand comme substitut au responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels;

QUE le conseil mandate Me Pharand afin qu'elle accomplisse les tâches reliées au poste de greffière et ce, tant que ce poste demeure innocupé;

QUE le conseil mandate Me Pharand afin de représenter la Municipalité dans diverses instances judiciaires, en plus de voir à la gestion des affaires juridiques de la Municipalité;

QUE le conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de travail intervenu entre les parties.

ADOPTÉE

15-08-328 **DÉMARCHE COMMUNE DES MUNICIPALITÉS - OBTENTION D'UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

ATTENDU QU'un collectif de cinq (5) scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la Municipalité;

ATTENDU les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

ATTENDU l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haddimand 1;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

ATTENDU QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente Municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE

15-08-329 **RENOUVELLEMENT - ACCORD DE PRINCIPE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QU'il y aurait lieu de demander au ministère de la Culture et des Communications un renouvellement de l'accord de principe intervenue entre ledit ministère et la Municipalité du Village de Val-David dans le but d'effectuer le réaménagement de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil autorise M. Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à transmettre une lettre demandant au ministère de la Culture et des Communications un renouvellement de l'accord de principe afin de permettre la réalisation du réaménagement de la bibliothèque;

QUE les conditions prévues à l'entente de principe soient adoptées telles que soumises;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

15-08-330 **AUTORISATION – PARTICIPATION DE MADAME NICOLE DAVIDSON, MAIRESSE – COLLOQUE 2015 – FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP)**

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise madame Nicole Davidson, mairesse, à participer au colloque 2015 de la Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP): Espace d'évolution, d'innovation et de création qui aura lieu dans la MRC de Rivière-du-Loup, les 5, 6 et 7 octobre 2015.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-047

ADOPTÉE

15-08-331 **AUTORISATION - PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX - COLLOQUE ANNUEL - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC ZONE 3 - 22-23 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à participer au Colloque annuel de la zone 3 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra les 22 et 23 octobre 2015, à Val-David, pour un coût de 195,00$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à dépenser, les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à sa participation, et qu'il soit remboursé sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-08-332 **AUTORISATION - PARTICIPATION DE MADAME NICOLE DAVIDSON, MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX - CONGRÈS 2015 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - 24-26 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise madame la mairesse, Nicole Davidson, à participer au congrès 2015 de la Fédération québecoise des municipalités, lequel se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec;

QUE le conseil prend acte de la participation de monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à ce congrès;

QUE les participants soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à sa participation, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-08-333 **APPROBATION - POLITIQUE DE RESPECT ET D'INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE**

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil abroge la résolution 14-05-175, visant le dépôt et l'acceptation de la Politique contre le harcèlement psychologique;

QUE le conseil approuve la Politique de respect et d'intégrité de la personne de la Municipalité du Village de Val-David.

ADOPTÉE

15-08-334 **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - CHANGEMENT DE FIRME D'AVOCATS - ME CHARLES CAZA**

ATTENDU QUE Me Charles Caza représente la municipalité dans divers dossiers juridiques;

ATTENDU QUE Me Caza est désormais à l'emploi d'une nouvelle firme d'avocats.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil mandate la firme Municonseil avocats, afin que Me Charles Caza et/ou ses collègues continuent de représenter la Municipalité dans les divers dossiers;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

GREFFE

15-08-335 **ACQUISITION D'UNE VOIE OUVERTE AU PUBLIC - RUE DES GEAIS-BLEUS**

ATTENDU QUE la Municipalité s'apprête à compléter des travaux sur la rue des Geais-Bleus;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est toujours pas propriétaire de la rue;

ATTENDU QUE le règlement 697 décrétant un emprunt et la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus prévoit que le propriétaire cède la rue à la Municipalité pour la somme de 1,00$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil procède à l'acquisition du lot 2 992 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, formant l'emprise de la rue des Geais-Bleus;

QUE le conseil mandate l'étude Léonard, Pagé, Chalifoux, Piché Notaires inc. pour rédiger l'acte d'acquisition à intervenir entre les propriétaires du lot et la Municipalité;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'acte pour et au nom de la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-08-336 **ACQUISITION DE VOIES OUVERTES AU PUBLIC - RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

ATTENDU l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales,* qui décrète que toute voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la Municipalité dès que sont accomplies certaines formalités;

ATTENDU QUE le lot 2 992 632 du cadastre du Québec forme l'emprise de la rue Ernest-Brousseau**;**

ATTENDU QUE le lot 2 992 633 du cadastre du Québec forme l'emprise de la rue Ulric-Ménard;

ATTENDU QUE ces lots constituent l'emprise de voies ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur ces immeubles durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve l'acquisition des lots suivants :

2 992 632 du Cadastre du Québec, connu comme étant l'emprise de la rue Ernest-Brousseau;

2 992 633 du Cadastre du Québec, connu comme étant l'emprise de la rue Ulric-Ménard;

QUE le secrétaire-trésorier fasse publier les avis publics conformément à la Loi, en vue de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution;

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

15-08-337 **JOURNAL DES DÉBOURSÉS JUILLET 2015**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 juillet 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 151068 à 151287 518 318,10 $

ADOPTÉE

15-08-338 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES JUILLET 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de juillet 2015 portant les numéros Budget 15039 à Budget 15063 pour un montant de 69 539 $ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-08-339 **MODIFICATION - RÉSOLUTION 15-07-293 - TRAVAUX DE PAVAGE - MONTÉE GAGNON - ADJUDICATION - APPEL D'OFFRES 2015-009**

ATTENDU la résolution numéro 15-07-293;

ATTENDU QUE dans la résolution ci-haut mentionnée, la source de financement n'a pas été mentionnée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente résolution fasse partie intégrante de la résolution numéro 15-07-293;

QUE les dépenses reliées aux travaux de pavage soient affectées au fonds réservé: *Réfection et entretien de certaines voies publiques.*

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

15-08-340

ADJUDICATION - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL - RÉFECTION DE DIVERS CHEMINS - APPEL D'OFFRES 2015-013

ATTENDU la réception de quatre (4) soumissions, en date du 24 août 2015.

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Uniroc Construction inc.	2 529 519,33 $
Pavages Multipro inc.	2 363 007,56 $
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	2 519 783,18 $
Construction Bau-Val inc.	2 567 734,38 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Multipro inc., pour les travaux de construction - Ouvrage de génie civil - Réfection de divers chemins, le tout conformément à la soumission reçue en date du 24 août 2015, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent pour une somme totale de 2 363 007,56 $ (taxes incluses).

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-08-341 **ALIÉNATION D'UN CAMION APPARTENANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE le 9 juin 2015, le conseil a autorisé l'adjudication d'un contrat visant l'achat d'un nouveau camion porteur 6 roues pour le service des Travaux publics;

ATTENDU QUE le service des Travaux publics peut conséquemment disposer de son ancien camion porteur 6 roues;

ATTENDU l'article 6.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte d'aliéner l'ancien camion porteur appartenant au service des Travaux publics pour la somme 19 200,83 $ taxes incluses, à l'entreprise *Les Camions A & R Dubois*, 2745, rue Principale, St-Jean-Baptiste (Québec) J0L 2B0;

QUE le produit de cette vente soit affecté au remboursement de l'achat du nouveau camion;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-08-342 **SUBVENTION - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - AMÉLIORATION DU 2E RANG**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a octroyé à la municipalité deux subventions pour l'amélioration du 2e Rang, totalisant un montant de 30 000 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le directeur du service des Travaux publics à effectuer les travaux d'amélioration du 2e Rang, le tout jusqu'à concurrence de 30 000 $;

QUE les travaux soient payables à même les subventions octroyées par le ministère des Transports;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

URBANISME

15-08-343 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1643, ROUTE 117**

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117.

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00056 au 1643, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 6 juillet 2015.

ADOPTÉE

15-08-344 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1787, ROUTE 117**

ATTENDU QUE l'enseigne doit faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00055 au 1787, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 20 juillet 2015.

ADOPTÉE

15-08-345 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 2454, RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2015-00049 au 2454, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 2 juin 2015.

ADOPTÉE

15-08-346 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 1407, RUE DE LA SAPINIÈRE**

ATTENDU QUE l'intervention projetée favorise la préservation et l'intégrité architecturale d'origine;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet de rénovation numéro 2015-00050 au 1407, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 6 juillet 2015.

ADOPTÉE

15-08-347 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1288, RUE LAVOIE**

Demande de Mme France Chabot concernant le projet de construction au 1288, rue Lavoie.

ATTENDU QUE les aires de stationnement doivent faire l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU QUE l'entrée principale doit être marquée par une composition architecturale particulière et distinctive du reste de la façade principale;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit préserver les modes d'implantation, les rapports de volume et de retraits ainsi que la morphologie du bâtiment et du site dans lequel elle s'inscrit;

ATTENDU QUE l'analyse réalisée par M. Marc Pilon, urbaniste, ne recommande pas le projet de construction;

ATTENDU QUE le projet ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil n'accepte pas le projet de construction numéro 2015-00047 au 1288, rue Lavoie, tel que démontré sur les plans reçus le 17 juillet 2015.

ADOPTÉE

15-08-348 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: 2307, RUE DE L'ÉGLISE**

Demande de Mme Maria Elena Palma et M. Guy Lacroix concernant le projet d'agrandissement et d'enseigne au 2307, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'implantation des bâtiments est planifiée de manière à tirer profit de la dynamique commerciale, notamment sur la rue de l'Église et ses abords, en étant planifiée près de la rue et orientée vers celle-ci;

ATTENDU QUE la nature, la taille et la distribution des diverses composantes de l'aménagement paysager sont déterminées en respect avec l'architecture du bâtiment principal et avec les composantes de l'aménagement du voisinage;

ATTENDU QUE les aires de stationnement font l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil accepte le projet de construction et d'enseigne sur poteau numéro 2015-00053 au 2307, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 20 juillet 2015 à l'exception de l'éclairage.

ADOPTÉE

15-08-349 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 989 563, MONTÉE GAGNON**

Demande de Mme Nathalie Giroux et de M. Martin Lajeunesse concernant les travaux de construction sur le lot 2 989 563, montée Gagnon.

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment et de l'intervention projetée sont adaptées à la topographie du terrain;

ATTENDU QUE la volumétrie du bâtiment tient compte des percées visuelles vers les sommets de montagne;

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment s'adapte à la cime des arbres à maturité situés à la même élévation;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil accepte le projet de construction numéro 2015-00054 sur le lot 2 989 563, montée Gagnon, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 10 et 15 juillet 2015, à la condition de planter en cour avant, dans l'espace déboisé, un minimum de trois (3) arbres matures d'une hauteur de 2 mètres afin de camoufler la vue de la grange existante depuis la montée Gagnon.

ADOPTÉE

15-08-350 **DÉROGATION MINEURE: 2363, RUE BASTIEN**

Demande déposée par Mme Andrée Dugas en date du 25 mai 2015 relativement au 2363, rue Bastien afin de permettre l'empiétement de la piscine creusée de 4,42 mètres et la construction d'un mur de soutènement dans la rive alors que le règlement interdit toute construction, tout ouvrage et tout travaux dans la rive.

ATTENDU QUE les travaux dans la rive ont été effectués sans avoir obtenu au préalable de certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE tout travaux de construction, tous les ouvrages et tous les travaux sont interdits dans la rive de 15 mètres;

ATTENDU QUE le lot 4 389 247, cadastre du Québec (2363, rue Bastien) est suffisamment grand pour permettre l'implantation d'une piscine ainsi que les travaux d'un mur de soutènement, conformément à la règlementation en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relativement à cette demande;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont été entendues.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil n'accorde pas la demande de dérogation mineure numéro 2015-00044, au 2363, rue Bastien, tel que démontré sur le document préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 14 136, en date du 13 juillet 2012.

ADOPTÉE

15-08-351 **DÉROGATION MINEURE: 1895, CHEMIN DE LA CÔTE**

Demande déposée par M. Joseph Boyer en date du 6 juillet 2015 relativement au 1895, chemin de la Côte afin de:

1. Permettre l'empiétement du bâtiment accessoire projeté dans la cour avant alors que le règlement autorise seulement une implantation en cour arrière ou latérale;

2. Permettre une largeur du bâtiment accessoire de 5,49 mètres, soit 90 % de la largeur du bâtiment principal, alors que le règlement prescrit une largeur maximale ne pouvant pas excéder 75 % de la largeur du bâtiment principal.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propritétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00051 au 1895, chemin de la Côte, tel que démontré sur le plan préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 22 juin 2015, minute 21971.

ADOPTÉE

15-08-352 **MODIFICATION DE ZONAGE: 2809, 1ER RANG DONCASTER**

Demande déposée par monsieur Michel Lavallée au 2809, 1er rang de Doncaster concernant une modification du règlement de zonage numéro 601 afin de permettre la classe d'usage *«C502: Résidences de tourisme»* à l'intérieur de la zone H-18.

ATTENDU QUE la demande de modification de zonage ne respecte pas les objectifs d'aménagement du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la classe d'usage de «résidence de tourisme» n'est pas un usage compatible avec les zones à vocation résidentielle;

ATTENDU QU'en vertu du règlement en vigueur la classe d'usage «résidence de tourisme» est autorisée dans certaines zones situées à l'extérieur du périmètre urbain.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE refuser la demande de modification de zonage numéro 2015-00042 afin de permettre la classe d'usage «C502» à l'intérieur de la zone H-18 du règlement de zonage numéro 601, tel que démontré dans la demande reçue le 2 juin 2015.

Note au procès-verbal :

Madame Catherine Saint-Hilaire intervient. Elle veut savoir s'il existe une autre façon de faire une demande de modification de zonage. Elle veut également savoir si le conseil a pris connaissance de l'ensemble des documents soumis à la Municipalité.

ADOPTÉE

15-08-353 **MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS - ACCOMPAGNEMENT MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME - MME HÉLÈNE DOYON**

ATTENDU les changements de règlements proposés par la MRC des Laurentides concernant le stationnement, la circulation et les nuisances;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David doit apporter des modifications à sa règlementation;

ATTENDU le besoin d'accompagnement professionnel pour faire les modifications aux règlements d'urbanisme et aux règlements municipaux;

ATTENDU l'offre de service de Mme Hélène Doyon, numéro 1507-066 en date du 22 juillet 2015, pour un budget variant entre 3 000,00 $ et 4 200,00 $.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le mandat soit confié à Mme Hélène Doyon;

QUE le directeur de l'Urbanisme soit et est autorisé à signer les documents nécessaires relatifs à la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

15-08-354 **AUTORISATION – TENUE DU MARCHETHON/ROULETHON ANNUEL DE MAISON EMMANUEL, CENTRE ÉDUCATIF**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la 6e édition du Marchethon/Roulethon qui sera tenue au bénéfice des résidents de Maison Emmanuel, Centre éducatif, samedi le 3 octobre 2015.

Le parcours est le suivant:

1. Départ de la mairie de Val-Morin à 14 h.

2. Les marcheurs et les résidents en fauteuils roulants emprunteront le parc linéaire du P'tit Train du Nord en direction de Val-David. Le parcours pourra prendre environ trois (3) heures.

3. Le point de ralliement se fera à une des résidences de Maison Emmanuel sur la rue de l'Église à Val-David.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

15-08-355 **VÉLO À NOTRE SANTÉ - 16E ÉDITION**

ATTENDU la présentation de la demande de la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme pour la tenue de la 16e édition de l'événement "Vélo à notre santé";

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a participé antérieurement à cet énévement et qu'elle désire poursuivre son implication auprès de cet organisme;

ATTENDU QUE l'objectif 2015 s'élève à 225 000,00 $ pour l'achat d'équipement spécialisé par la Fondation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David participe à l'événement "Vélo à notre santé 2015" organisé par la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, le 13 septembre 2015 en fournissant des pommes aux cyclistes de passage au Parc Léonidas-Dufresne ainsi que le prêt de matériel et l'autorisation d'affichage.

QUE le service Loisirs et culture soit responsable de la logistique entourant cette contribution.

ADOPTÉE

15-08-356 **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a déjà manifesté son engagement moral auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour déposer un projet d'entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications doit connaître notre engagement financier envers les projets soumis;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'une enveloppe de 15 000,00 $;

ATTENDU QUE l'engagement financier du ministère de la Culture et des Communications représente 50 % de l'enveloppe totale de l'entente;

ATTENDU QUE cette entente permettra la réalisation de projets structurants.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE signifier au ministère de la Culture et des Communications que la Municipalité du Village de Val-David procédera à un engagement financier de 15 000,00 $ dans le budget 2016 pour la réalisation de projets.

ADOPTÉE

15-08-357 **REMPLACEMENT DE L'OEUVRE LE DRAVEUR**

ATTENDU QUE l'oeuvre *Le Draveur* de Monsieur Mathieu Patoine a été dénudée de son personnage principal lors d'un vol commis en mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil mandate l'artiste Mathieu Patoine afin qu'il recrée un personnage principal en trois dimensions et que ce personnage soit installé et attaché à l'oeuvre à l'aide d'un ancrage permanent et sécuritaire;

QUE le conseil autorise le service de la Trésorerie à débourser la somme de 4000.00 $ plus taxes, payable en deux versements, soit un premier versement de 2000 $ payable le ou vers le 26 août 2015 et un deuxième versement pour le solde, payable sur réception de la facture finale de l'artiste;

QUE cette somme soit puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

ADOPTÉE

15-08-358 **ACQUISITION DE L'OEUVRE LA PORTE**

ATTENDU QUE l'oeuvre *La Porte* de l'artiste Jean Bisson Biscornet a été implantée dans la municipalité en 2000;

ATTENDU QUE depuis son installation, cette oeuvre n'avait jamais été acquise de l'artiste par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'acquisition de l'oeuvre *La Porte* de l'artiste Jean Bisson Biscornet pour la somme de 6000,00$;

QUE cette somme soit puisée à même l'excédent de fonctionnement non-affecté;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution**.**

ADOPTÉE

DOCUMENTS DÉPOSÉS

15-08-359 **DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JUILLET 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la municipalité pour la période se terminant le 31 juillet 2015.

ADOPTÉE

15-08-360 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 20 JUILLET 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juillet 2015.

ADOPTÉE

DIVERS

15-08-361 **AFFAIRES NOUVELLES - OBLIGATION D'AGIR COMME EMPLOYEUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et appuyé par M. le conseiller Alain Tousignant

QUE le sujet *Obligation d'agir comme employeur* soit discuté;

Madame Ghislaine Boisclair fait une proposition publique en séance:

"**Proposition**

Attendu que nous avons, le 7 juillet dernier, obtenu copie de la décision de la CSST rendue le 13 février 2015 suite à une demande de révision par la Municipalité pour laquelle aucune résolution ne nous avait été soumise.

Attendu que la CSST maintient sa décision, à savoir que les éléments au dossier démontent que la travailleuse a été victime d'une conduite vexatoire de la part de ses supérieurs et de ses collègues de travail.

Attendu que nous les élus à titre d'employeur de la Municipalité de Val-David devons agir pour éliminer toute forme de harcèlement psychologique.

Moi, Ghislaine Boisclair, je propose

Quel le Directeur général de la Municipalité confie à des enquêteurs totalement indépendants n'ayant aucun contact avec la municipalité, ses employés et dirigeants ainsi qu'avec toute entreprise faisant affaires avec la municipalité, le mandat de réaliser une enquête sur chacune des plaintes pour harcèlement psychologique déposées par trois employées en 2014.

Que ces enquêteurs préparent et présentent directement aux membres du Conseil municipal de Val-David, un rapport afin d'élucider le bien-fondé de chacune de ces plaintes et de proposer des mesures pour éviter que de telles situations se reproduisent.

Que le Directeur général soumette aux membres du Conseil municipal, s'il y a lieu, les mesures disciplinaires qu'il prendra selon la gravité du harcèlement commis en vertu de la politique contre le harcèlement psychologique et de la *Loi sur les normes du Travail*.

Que le Directeur général nous communique, dans les dix jours ouvrables, les noms des enquêteurs retenus, associés au dossier de chaque plaignante, le mandat, le calendrier de réalisation des enquêtes et la date de remise des trois rapports aux membres du Conseil municipal de Val-David."

Madame Boisclair demande le vote

POUR: Mme Manon Paquin
Mme Ghislaine Boisclair
M. Alain Tousignant

CONTRE: Mme Nicole Davidson
Mme Kathy Poulin
M. Daniel Lévesque
M. Denis Charlebois

POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

15-08-362 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 25 août 2015 soit levée à 21h30**.**

ADOPTÉE

_____
Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

_____
Nicole Davidson
Mairesse

_____
Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 septembre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h56.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse et Responsable des communications

Citoyens : 47 **Journaliste :** 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Bonjour la visite!

La visite était au rendez-vous cet été à Val-David! Et comme toujours, nous avons sorti nos plus beaux atours pour les accueillir. Les restos n'ont pas désemplis, les festivals se sont succédé et la présence des pompiers pour aider à la circulation les samedis a grandement amélioré cet accueil.

Nous avons même eu de la grande visite en la personne de madame Hélène David, ministre de la Culture, et de ses frères et sœurs, dont Françoise David, qui étaient présents à la journée des citoyens aux Jardins du précambrien. La famille David, qui a donné son nom à notre village, a grandement contribué à ce que les Québécois s'approprient leur culture avec fierté. Et Val-David peut se vanter de jouer maintenant dans la cour des grands.

Au Québec, nous sommes passés du *né pour un petit pain* aux pas de géants dans plusieurs domaines. Val-David ne fait pas exception et a su se démarquer rapidement dans le grand créneau des arts et de la culture. J'aime à le rappeler, notre rôle politique est de soutenir, accompagner, aider à canaliser le geyser d'idées des créateurs qui ont élu domicile ici. Question de situation géographique? Question de parallèles, de longitude ou de latitude? Difficile à dire, mais nous avons le beau problème de protéger ces nombreux artistes inspirants qui sculptent jour après jour notre personnalité villageoise.

En ce début de septembre, qui emmagasine cette année toute la chaleur de l'été, nous recommençons nos activités de façon différente, un peu comme dans un décalage horaire.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

D'importants travaux routiers sont actuellement en cours un peu partout sur le territoire, et ces travaux sont impressionnants! Certains problèmes sont de vrais défis à relever et ne peuvent tous être réglés en même temps. Le village grossit. Les demandes citoyennes affluent. Les suggestions d'amélioration sont toujours bienvenues, mais doivent être traitées par priorités et selon les moyens disponibles et notre capacité à y répondre.

Parmi les petites choses qui font une différence, et qui nous avait été suggérée, des toilettes sèches ont été installées au parc Léonidas-Dufresne pour la période de grand achalandage, ce qui a eu pour conséquence accessoire de doubler notre approvisionnement en papier hygiénique. Personne n'a pourtant relevé la chose, ce qui confirme qu'on ne remarque généralement que ce qui manque à notre bonheur!

Avec la rentrée, il est temps de dire au revoir à tout ce qui a fait notre été. Au revoir aux 1001 Pots, à Songes d'étés, aux Contes maltés et aux jardins de la Clef des Champs. Il reste encore quelques semaines, avant de leur dire également au revoir, pour profiter des Jardins du précambrien, des Journées de la culture, des 1001 Visages et du Marché d'été. Mais comme le dit la chanson, ce n'est qu'un aurevoir puisqu'ils sont là pour rester et nous reviendront l'an prochain.

Entretemps, et parce que tous les petits gestes comptent, je vous invite à encourager l'initiative de Chance aux Chats qui tiendra une levée de fonds sous forme d'encan samedi prochain. C'est d'ailleurs au couple David-Langevin, à la tête de cet organisme, que nous devons l'initiative des concerts de musique classique avec l'Orchestre à cordes des jeunes de Laval. Prédestiné ou non, il y a du David là-dessous!

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

15-09-363 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

ADOPTÉE

15-09-364 **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

15-09-365 **GOUVERNANCE DU PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU QUE les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin souscrivent au principe d'une gestion intégrée et harmonisée du Parc régional de Val-David-Val-Morin ("le Parc") et à un énoncé d'une vision commune;

ATTENDU QU'en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur les compétences municipales*, une Municipalité peut confier à une personne morale à but non lucratif la gestion, pour son compte, d'activités de loisirs;

ATTENDU QUE les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin jugent à propos de déléguer la gestion du Parc à un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QU'il est opportun de créer un comité de travail afin de formuler des recommandations sur les modalités de la mise en place de cet organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil municipal de Val-David souscrive à sept (7) principes directeurs sur laquelle s'appuie la vision du Parc, à savoir:

- **Intégrité** du périmètre du Parc régional de Val-David-Val-Morin;
- **Protection** de l'environnement, de la faune, de la flore et de la biodiversité;
- **Développement harmonisé** des activités de plein air;
- **Connaissance du milieu**, inventaire et recherche scientifique;
- Un Parc au **service des citoyens de Val-David et de Val-Morin**;
- Un Parc pour le **rayonnement des deux municipalités**;
- **Gestion saine, harmonisée et, à terme, unifiée** entre Val-David et Val-Morin;

QUE le conseil municipal de Val-David souscrive à la vision du Parc qui est:

> **"Un parc conjuguant activités du corps et de l'esprit dans la sérénnité, le respect de toutes formes de vie et l'intégrité à long terme de son territoire";**

QU'un comité de travail conjoint formé de trois (3) représentants de chacune des Municipalités de Val-David et Val-Morin soit formé avec comme mandat de formuler des recommandations sur les principes de gouvernance et de gestion unifiée du Parc, sur son développement à long terme, sur les aspects financiers et sur les ressources humaines;

QUE le conseil municipal de Val-David délègue madame Kathy Poulin et messieurs Daniel Lévesque et François Dufort pour représenter la Municipalité audit comité de travail.

ADOPTÉE

15-09-366 **AUTORISATION – AVIS DE CONVOCATION - COUR DU QUÉBEC DIVISION DES PETITES CRÉANCES - 30 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil mandate M. Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier pour représenter la Municipalité du Village de Val-David auprès de la Cour du Québec, division des Petites créances, dans le dossier Alexandre Calderoni -c- Municipalité du Village de Val-David, le 30 septembre 2015 à 9h00 à Sainte-Agathe-des-Monts;

QUE le conseil autorise le service de la Trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-09-367 **EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AU GYMNASE - TEMPS PARTIEL SUR APPEL**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'accepter l'embauche de monsieur Mathieu Blake, préposé au gymnase, à temps partiel (sur appel) pour la période du 28 septembre 2015 jusqu'au 31 mai 2016, et selon les disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE

15-09-368 **EMBAUCHE – PATROUILLEUR SURNUMÉRAIRE PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN, SECTEUR DUFRESNE**

ATTENDU la recommandation du coordonateur - entretien parc régional ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'accepter l'embauche de M. Camille Lalonde, à titre de patrouilleur surnuméraire au Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, et ce, aux conditions salariales déterminées à la convention collective des Cols bleus présentement en vigueur.

ADOPTÉE

15-09-369 **EMBAUCHE – JOURNALIER CHAUFFEUR - POSTE TEMPORAIRE**

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi pour l'embauche d'un journalier chauffeur à titre temporaire;

ATTENDU la recommandation du directeur des Travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'accepter l'embauche de M. Dany Godon, à titre de journalier chauffeur, poste temporaire - 1 an et ce, à compter du 21 septembre 2015 aux conditions déterminées à la convention collective des Cols bleus présentement en vigueur.

ADOPTÉE

15-09-370 **DÉPÔT – TERMINAISON D'EMPLOI**

Nom	Poste	Date
Mme Caroline Boulanger	Patrouilleur	29 mars 2015
M. Guillaume Vincent	Patrouilleur	13 juin 2015

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-09-371

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU QUE le site internet actuel de la Municipalité ne correspond plus à ses besoins;

ATTENDU QU'il y a lieu d'engager une firme spécialisée afin d'effectuer la refonte du site internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE Cyber Génération a soumis une offre de service au montant de 20 120,63 $ (taxes incluses) pour procéder à la refonte du site internet;

ATTENDU QUE la firme déclare détenir les qualifications nécessaires pour effectuer un tel contrat;

ATTENDU QUE cette offre de service se situe en deçà de 25 000$ et que, conséquemment, la Municipalité peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la Municipalité du Village de Val-David accepte l'offre de service de Cyber Génération au montant de 20 120,63 $ (taxes incluses);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce mandat;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-055

ADOPTÉE

GREFFE

15-09-372

MANDAT À GESTAR EXPERTS EN GOUVERNANCE DOCUMENTAIRE - SERVICES TECHNIQUES DE TRAITEMENT DES DOSSIERS/DOCUMENTS ET FORMATION

ATTENDU QUE la Municipalité doit terminer la gestion des documents et des archives;

ATTENDU QUE des travaux de gestion des documents et des archives ont déjà été entrepris;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme Gestar Experts en gouvernance documentaire pour un montant total de 4 482,88 $ (taxes incluses) incluant les services techniques de traitement des documents/dossiers pour cinq (5) jours de travail incluant le déplacement ainsi que pour la formation des utilisateurs pour une journée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil approuve l'octroi d'un mandat à la firme Gestar Experts en gouvernance documentaire pour terminer la gestion des documents et des archives ainsi que pour la formation des utilisateurs pour un montant total de 4 482,88 $ (taxes incluses).

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-050

ADOPTÉE

15-09-373 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT (TECQ 2014-2018) POUR RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Monsieur le conseiller, Alain Tousignant, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, un projet de règlement d'emprunt sera présenté, pour étude et adoption, afin de prévoir les sommes nécessaires pour le renouvellement de notre réseau de production et de distribution d'eau potable pour l'ensemble des citoyens desservis par l'aqueduc municipal en vertu des sommes prévues au Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2014-2018.

TRÉSORERIE

15-09-374 **JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS - AOÛT 2015**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 août 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros : 151288 à 151426 391 564,77 $

ADOPTÉE

15-09-375 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES - AOÛT 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le journal du budget révisé pour le mois d'août 2015 portant les numéros Budget 15064 à Budget 15079 pour un montant de 59 495 $ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-09-376 **GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser la somme de 150 $ (plus taxes si applicable) pour l'adhésion de madame Nicole Davidson, mairesse à Groupe Femmes, Politique et Démocratie pour l'année 2015.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-051

ADOPTÉE

15-09-377 **AUTORISATION – PARTICIPATION DE MADAME NICOLE DAVIDSON, MAIRESSE, MADAME GHISLAINE BOISCLAIR, CONSEILLÈRE ET MONSIEUR DENIS CHARLEBOIS, CONSEILLER – DÉJEUNER D'AFFAIRES – LA SOCIÉTÉ DES ÉLUS DES LAURENTIDES**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil autorise madame Nicole Davidson, mairesse, madame Ghislaine Boisclair, conseillère et monsieur Denis Charlebois, conseiller à participer au déjeuner d'affaires de La Société des Élus des Laurentides qui aura lieu au Centre communautaire de Labelle, le 10 septembre 2015 et ce, pour la somme de 75 $ (taxes incluses) plus les frais de déplacement;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-053

ADOPTÉE

15-09-378 **AUTORISATION – FORMATION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'autoriser madame Nicole Davidson, mairesse, monsieur Denis Charlebois, conseiller et madame Ghislaine Boisclair, conseillère, à participer à la formation « Gestion financière municipale » qui aura lieu le 3 octobre 2015 à la salle municipale de Val-Morin pour un montant de 325 $ chacun (plus taxes applicables), plus les frais de déplacement.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-052

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

TRAVAUX PUBLICS

15-09-379 **ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION AQUEDUC ET ÉGOUT - RUES ALARIE, DES BOULEAUX ET DES PRUCHES - APPEL D'OFFRES 141-21072-00**

ATTENDU la réception de cinq (5) soumissions, en date du 22 avril 2015.

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
9088-9569 Québec inc. (RB Gauthier)	2 414 279,73 $
Les constructions CJRB inc.	1 846 896,32 $
Inter Chantiers inc.	2 034 320,26 $
Construction T.R.B. inc.	2 097 743,83 $
Pronex Excavation inc.	1 926 113,31 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les constructions CJRB inc., pour les travaux de réfection aqueduc et égout - rues Alarie, des Bouleaux et des Pruches, le tout conformément à la soumission reçue en date du 22 avril 2015, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent pour une somme totale de 1 846 896,32 $ (taxes incluses).

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-09-380 **ADJUDICATION - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL - RÉFECTION DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS - APPEL D'OFFRES 2015-014**

ATTENDU la réception de trois (3) soumissions, en date du 8 septembre 2015.

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Les excavations Gilles St-Onge	194 009,32 $
Pavages Multipro inc.	192 463,86 $
Inter Chantiers inc.	203 463,14 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Multipro inc., pour les travaux de construction - Ouvrage de génie civil - Réfection de la rue des Geais-Bleus , le tout conformément à la soumission reçue en date du 8 septembre 2015, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent pour une somme totale de 192 463,86 $ (taxes incluses).

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-09-381 **AUTORISATION – PAIMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 – CONSTRUCTION RAYNALD TISSEUR – PROLONGEMENT DU TROTTOIR SUR LA ROUTE 117**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU les travaux de prolongement du trottoir sur la route 117;

ATTENDU le décompte progressif numéro 1;

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénieurs Équipe Laurence experts-conseils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 49 905,58 $ (taxes incluses) à Construction Raynald Tisseur.

ADOPTÉE

15-09-382 **AUTORISATION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – FOURNITURE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - HIVER 2015-2016**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'autoriser le directeur des Travaux publics à procéder à une demande de soumission faite par invitation sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la fourniture en tonne métrique avec bon de commande de sable et granulat abrasif pour chemins pour la saison hivernale 2015-2016;

D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-09-383 **AUTORISATION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – FOURNITURE SEL À GLACE - HIVER 2015-2016**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'autoriser le directeur des Travaux publics à procéder à une demande de soumission faite par invitation sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la fourniture de sel à glace pour la saison hivernale 2015-2016;

D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-09-384 **AUTORISATION - DEMANDE DE SOUMISSION SUR INVITATION - ACQUISITION D'UN CAMION CUBE**

ATTENDU QUE l'unité de service (camion cube) de la Municipalité a été accidentée et déclarée perte totale;

ATTENDU QUE le besoin de remplacer ce véhicule est très pertinent et urgent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'autoriser le directeur des Travaux publics à demander des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un camion cube usagé. Ledit camion servira d'unité de service pour le département aqueduc-égout.

QUE le directeur des Travaux publics est autorisé à procéder à l'achat d'un nouveau camion cube et ce, jusqu'à conccurence de la somme de 35 000 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

URBANISME

15-09-385 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 991 532, ROUTE 117**

Demande de M. Daniel Thibault concernant le projet de construction sur le lot 2 991 532, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit prendre appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

ATTENDU QUE l'aménagement des aires de stationnement doit faire l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU QU'une attention particulière doit être apportée à l'aménagement paysager lorsque les aires de stationnement sont localisées en cour avant ou visibles de la route 117;

ATTENDU QUE les interventions projetées doivent favoriser les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE la dimension, la hauteur et la localisation des enseignes doivent contribuer à créer un corridor visuel paysager de qualité sur l'ensemble de la route 117;

ATTENDU QUE le projet ne respecte pas tous les objectifs et les critières prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE, après étude et analyse, le conseil n'accepte pas le projet de construction numéro 2015-00061 sur le lot 2 991 532, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 21 juillet 2015.

ADOPTÉE

15-09-386 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: 2331, RUE DE L'ÉGLISE**

Demande de M. Stéphan Paquin concernant le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 2331, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE, après étude et analyse, le conseil accepte le projet de construction numéro 2015-00053 au 2331, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 10 août 2015.

ADOPTÉE

15-09-387 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1004, ROUTE 117**

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00058 au 1004, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 16 mai 2015.

ADOPTÉE

15-09-388 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1325, RUE DE LA SAPINIÈRE**

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00066 au 1325, rue de la Sapinière, tel que démontré sur le plan reçu le 27 août 2015.

ADOPTÉE

15-09-389 **DEMANDE D'ENSEIGNE - 2097, ROUTE 117**

ATTENDU QUE la localisation de l'enseigne détachée contribue au corridor visuel paysager de la route 117 en étant légèrement en retrait de l'emprise de la route 117 de façon à donner la prédominance à la végétation;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00057 au 2097, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 31 juillet 2015.

ADOPTÉE

15-09-390 **DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2330, ROUTE 117**

ATTENDU QUE les travaux de stabilisation ou de déblais ou de remblais sont adaptés aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement du terrain numéro 2015-00059 au 2330, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 7 août 2015.

ADOPTÉE

15-09-391 **DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: LOT 2 990 852, CHEMIN DE LA RIVIÈRE (PARC DES AMOUREUX)**

ATTENDU QUE les propositions évitent l'éclairage lourd et intensif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil accepte le projet d'éclairage numéro 2015-00068 sur les lots 2 990 852, 2 990 854, 2 990 857 et 2 990 858 du parc des Amoureux, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 4 août 2015.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

15-09-392 **AUTORISATION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET COMMANDITE**

ATTENDU les demandes reçues de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut et du CPE Bambouli;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes suivants:

- 200 $ - CPE Bambouli (commandite *Argent* dans le cadre de l'activité de financement *Bamboughetti 2015* qui aura lieu les 7 et 8 novembre 2015) (02-701-70-970);
- 1 000 $ - Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (700 $ de 02-701-70-970 et 300 $ de 02-110-00-310) (commandite *Bronze* dans le cadre de l'événement *Souper du président* et autorisant Mme la mairesse Nicole Davidson et M. Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer à ce souper qui aura lieu le 21 octobre 2015 à l'Hôtel Mont-Gabriel.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-054

ADOPTÉE

15-09-393 **AUTORISATION DE DÉPENSE – RENOUVELLEMENT ADHÉSION – CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser la somme de 82,78 $ (taxes incluses) pour le renouvellement de l'adhésion - Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2015-2016.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-049

ADOPTÉE

15-09-394 **APPROBATION - TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - AUTOMNE 2015**

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver la tarification de la programmation des activités de loisirs - automne 2015 et d'en autoriser la tenue sur la place publique le cas échéant :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Activité	Coût	Lieu
Soccer	40 $	École Saint-Jean-Baptiste
Les dimanches, on bouge	25 $	Activités sportives en gymnase
Cardio santé en plein-air	1x/sem.: 100 $ (10X) 2x/sem.: 180 $ (20X)	Chalet Anne-Piché - Parc régional
Volley-ball récréatif	65 $	École Saint-Jean-Baptiste
Danse sociale	Débutant niveau 2: 85$ Débutant niveau 1: 90$	École Saint-Jean-Baptiste
Danse en ligne	70 $	École Saint-Jean-Baptiste
Espagnol	110 $	École Saint-Jean-Baptiste
Atelier de dégustation Techniques de dégustation & découverte des cépages (débutant)	100 $	Chalet du Lac-Paquin
Atelier de dégustation Les bulles (mousseux, crémant, cava, champagne)	40 $	Chalet du Lac-Paquin
Atelier d'écriture pratique sur le vif	90 $	Pavillon Maurice-Monty
Aletier de photographie	70 $	Pavillon Maurice-Monty
Cours de bridge	100 $	Pavillon Maurice-Monty
Atelier en soins naturels	40 $	École Saint-Jean-Baptiste
Mise en forme et vitalité	1x/sem.: 128 $ (10X) 2x/sem.: 235 $ (20X)	Salle communautaire
Musée des Beaux-Arts de Montréal	40 $	Départ du chalet Dion
Programme de hockey extérieur	45 $	

ADOPTÉE

DOCUMENTS DÉPOSÉS

15-09-395 **DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 31 août 2015.

ADOPTÉE

15-09-396 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 17 AOÛT 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 août 2015.

ADOPTÉE

15-09-397 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 31 AOÛT 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 août 2015.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

DIVERS

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS

15-09-398 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit levée à 22 h 10.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Bernard Genereux
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 octobre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Les petits gestes rendent nos actions puissantes

Il y a 100 ans, une personne était mature avant d'avoir atteint la vingtaine. Un demi-siècle plus tard, il fallait attendre d'avoir 20 ans pour être considéré mature et même 21 ans au sens de la loi pour être libre et responsable.

Aujourd'hui, même si 18 ans est devenu au Québec l'âge légal de la majorité, force est de constater que l'autonomie complète n'est pas l'apanage de nos jeunes adultes. Avant même d'avoir terminé leurs études, le coût de la vie les frappe en plein visage et la perspective des emplois précaires n'a rien pour les rassurer. Ils ont encore des croûtes à manger!

Cette année, se sont succédés les cinq ans des expositions du collectif d'artistes Le Temps... Nous, du festival Songes d'été et des 1 001 Visages, les 20 ans des Jardins du précambrien, les 40 ans de l'Atelier de l'Île et du Journal Ski-se-Dit sans oublier les trois ans des Contes maltés, les 12 ans de LézArts loco et les 27 ans des 1001 Pots.

Cette succession sans précédent d'anniversaires dans notre monde culturel nous fait réaliser que, pour tout ce beau monde, l'autonomie complète n'est pas pour demain. C'est un peu comme pour nos jeunes adultes de 2015. Les défis de notre millénaire demandent beaucoup de résilience et de persévérance. Ils ont besoin d'aide, d'encouragement, de soutien, d'amour et... d'argent.

Nos commerces qui célèbrent aussi avec fierté des anniversaires et des évènements à grands renforts de spéciaux, de ballons et de publicité, ou se relocalisant pour mieux servir, sont dans la même situation. Rien n'est jamais gagné.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Le conseil a compris que la maturité et l'indépendance sont longues à acquérir, que la concurrence et le manque vital d'argent neuf fragilisent la santé et la croissance harmonieuse et c'est pourquoi nous faisons de notre mieux pour pallier au manque de ressources financières des organismes culturels. Récemment, dans La Presse, Luc Boulanger titrait son éditorial « En culture, l'argent est tabou ». Et au cœur de son texte, il écrit : « Toutefois, si le financement public est essentiel pour soutenir la culture, il a ses limites. D'où la nécessité d'aller voir ailleurs. »

Le mécénat du monde des affaires et des particuliers est encore loin de faire partie de nos mœurs. Avant de trouver leur vitesse de croisière, nos organismes se démènent sur des sables mouvants, ce qui freine nécessairement la croissance et l'atteinte de la stabilité tant recherchée. Nos mécènes locaux sont sollicités de toutes parts, bien plus souvent qu'à leur tour, parce qu'ils ne sont pas nombreux et les besoins croissent de façon exponentielle.

Espérons que les divers paliers de gouvernements ainsi que l'évolution du mécénat à plus grande échelle permettront bientôt d'offrir des assises solides à nos instances culturelles matures ou en voie de maturité. À chaque fois que nous participons comme citoyens aux évènements bénéfice, nous posons un jalon pour aider à continuer de faire rayonner notre village et nos créateurs. À chaque fois que nous achetons dans notre village et que nous fréquentons nos restaurants, nous contribuons à notre essor économique. Ce sont nos petits gestes qui préservent notre monde. En ce début de saison plus tranquille du point de vue touristique, ils n'en sont que plus nécessaires!

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

15-10-399 - 3.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

15-10-400 - 3.2 **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

15-10-401 - 4.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS**

ATTENDU QUE la convention collective avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique pour les employés cols bleus de la Municipalité du Village de Val-David est échue depuis le 31 août 2015;

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3645, pour le renouvellement de la convention collective des employés cols bleus de la Municipalité et ce, pour les années 2015 à 2019.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil entérine la convention collective intervenue entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3645, pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er septembre 2015 au 31 août 2019;

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Nicole Davidson, ou en cas d'absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Bernard Généreux, à signer la convention collective, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David.

ADOPTÉE

15-10-402 - 4.2 **NOMINATION - DIRECTEUR DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE PAR INTÉRIM**

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives courantes reliées à la fonction de directeur du service Loisirs et culture;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, relativement à la désignation de Monsieur Guillaume Beauregard à titre de directeur du service Loisirs et culture par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil désigne Monsieur Guillaume Beauregard à titre de directeur du service Loisirs et culture par intérim, selon l'échelon 1 de la grille salariale des postes cadres présentement en vigueur, rétroactivement en date du 10 septembre 2015 et ce, jusqu'au 2 novembre 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-403 - 4.3 **EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU que le responsable des activités sportives et récréatives occupe le poste de directeur du service Loisirs et culture par intérim;

ATTENDU la nécéssité de continuer d'assurer les opérations reliées à la fonction de responsable des activités sportives et récréatives;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Guillaume Beauregard du service Loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil entérine l'embauche de Madame Daphnée Cyr à titre de responsable des activités sportives et récréatives, à titre surnuméraire, échelon 5, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des cols blancs présentement en vigueur, rétroactivement en date du 21 septembre 2015 et ce, jusqu'au 2 novembre 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-404 - 4.4 **OCTROI DE MANDAT - REMPLACEMENT TEMPORAIRE CONTRACTUEL - DIRECTEUR DE LA TRÉSORERIE**

ATTENDU l'absence temporaire du directeur de la Trésorerie;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives reliés à la fonction de directeur de la Trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil mandate Madame Sylvie Ferron, à titre de contractuelle, pour occuper les fonctions de directeur de la Trésorerie, et ce, jusqu'au 20 octobre 2015;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure une entente de service à intervenir entre Madame Sylvie Ferron et la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-405 - 4.5 **SUBVENTION - FORMATION POMPIER**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David prévoit la formation de six (6) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David prévoit la formation de six (6) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

15-10-406 - 4.6 **AUTORISATION - PARTICIPATION DE MADAME GHISLAINE BOISCLAIR - JOURNÉE DE PARTAGE INTERMUNICIPAL SUR LA PFM EN FORME - 13 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise Madame Ghislaine Boisclair à participer à la Journée de partage intermunicipal sur la PFM en forme, laquelle se tiendra le 13 novembre prochain à Beloeil;

QUE la participante soit autorisée à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à sa participation, le cas échéant, et qu'elle soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-407 - 4.7 **RETIRÉ**

GREFFE

15-10-408 - 5.1 **RETIRÉ**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-10-409 - 5.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 603-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603, AFIN D'INSÉRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX**

Monsieur le conseiller, Daniel Lévesque, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente un règlement qui portera le numéro 603-4 modifiant le règlement de construction numéro 603, afin d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux.

15-10-410 - 5.3 **ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 603-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603, AFIN D'INSÉRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été lu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter le premier projet de règlement numéro 603-4 modifiant le règlement de construction numéro 603, afin d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux;

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 10 novembre 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

15-10-411 - 5.4 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 604-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 604, AFIN D'EXIGER UN PLAN "TEL QUE CONSTRUIT" POUR UNE INSTALLATION SANITAIRE ET D'INSÉRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT**

Monsieur le conseiller, Daniel Lévesque, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente un règlement qui portera le numéro 604-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604, afin d'exiger un plan "tel que construit" pour une installation sanitaire et d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux.

15-10-412 - 5.5 **ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 604-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604**

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été lu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

D'adopter le premier projet de règlement numéro 604-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604, afin d'exiger un plan "tel que construit" pour une installation sanitaire et d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux;

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 10 novembre 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

15-10-413 - 5.6 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 605-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 605 AFIN D'AJOUTER UNE ALLOCATION AUX MEMBRES DU COMITÉ**

Monsieur le conseiller, Denis Charlebois, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente un règlement qui portera le numéro 605-1 modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 605 afin d'ajouter une allocation aux membres du Comité.

.

15-10-414 - 5.7 **ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 605 AFIN D'AJOUTER UNE ALLOCATION AUX MEMBRES DU COMITÉ**

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été lu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter le premier projet de règlement numéro 605-1 modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 605 afin d'ajouter une allocation aux membres du Comité;

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 10 novembre 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

15-10-415 - 6.1 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS - SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des déboursés pour la période du 1er au 30 septembre 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 151427 à 151614 420 073,31 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

mpp

N° de résolution
ou annotation

15-10-416 - 6.2 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES - SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de septembre 2015 portant les numéros Budget 15080 à Budget 15104 ainsi que 150130 pour un montant de 71 429 $ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-10-417 - 6.3 **MODIFICATION - RÉSOLUTION 15-09-380 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - RUE DES GEAIS-BLEUS - APPEL D'OFFRES 2015-014**

ATTENDU la résolution 15-09-380 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE dans la résolution mentionnée ci-haut, la source de financement n'était pas mentionnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les dépenses reliées aux travaux de construction pour la réfection de la rue des Geais-Bleus soient puisées à même le règlement d'emprunt numéro 697;

QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution 15-09-380.

ADOPTÉE

15-10-418 - 6.4 **MODIFICATION - RÉSOLUTION 15-09-379 - TRAVAUX DE RÉFECTION - AQUEDUC ET ÉGOUT - RUES ALARIE, DES BOULEAUX ET DES PRUCHES - APPEL D'OFFRES 141-21072-00**

ATTENDU la résolution 15-09-379;

ATTENDU QUE dans la résolution mentionnée ci-haut, la date de l'adjudication n'était pas précisée;

ATTENDU QUE dans la résolution mentionnée ci-haut, la source de financement n'était mentionnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le contrat soit adjugé rétroactivement le 12 mai 2015, étant entendu que les travaux n'ont pas pu commencer avant l'entrée en vigueur du règlement, soit le 24 juin 2015;

QUE les dépenses reliées aux travaux de réfection pour l'aqueduc et l'égout des rues Alarie, des Bouleaux et des Pruches soient puisées à même le règlement d'emprunt 692;

QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution 15-09-379.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

Avant l'adoption des résolutions suivantes, Monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption des résolutions de la rubrique *Travaux publics* et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

15-10-419 - 7.1 **ADJUDICATION – ACHAT D'UN CAMION USAGÉ AVEC BOÎTE FERMÉE - APPEL D'OFFRES 2015-015**

ATTENDU QUE le conseil a autorisé le directeur des Travaux publics à demander des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un camion usagé avec boîte fermée;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 septembre 2015 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses
Location Jean Légaré	38 516,63 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder le contrat pour l'achat d'un camion usagé avec boîte fermée, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Location Jean Légaré, pour un montant de 38 516,63 $ taxes incluses;

QUE les sommes requises pour l'acquisition du camion usagé avec boîte fermée soient puisées à même le fonds de roulement, le tout amorti sur une période de cinq (5) ans;

QUE monsieur Yves Frenette, directeur du service des Travaux publics, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette transaction;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-420 - 7.2 **ADJUDICATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - HIVER 2015-2016 - APPEL D'OFFRES 2015-016**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins;

ATTENDU l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre 2015, conformément à la Loi;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Excavation R.B. Gauthier inc.	160 717,23 $
Dubé et Dubé inc.	118 685,82 $
Cloutier et fils Excavation inc.	**117 876,94 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la soumission conforme présentée par la firme Cloutier et fils Excavation inc., 1310, route 117 à Val-David (Québec) J0T 2N0;

QUE le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 17,93 $ taxes incluses par tonne métrique, pour un montant total approximatif de 117 876,94 $ pour 6 575 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2015-2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-421 - 7.3 **ADJUDICATION - FOURNITURE DE SEL À GLACE - HIVER 2015-2016 - APPEL D'OFFRES 2015-017**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sel à glace;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre 2015, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT PAR TONNE MÉTRIQUE (TAXES INCLUSES)
Sel Warwick inc.	111,47 $
K+S Sel Windsor Ltée.	118,59 $
Technologie de dégivrage Cargill	105,88 $
Compass Minerals Canada Corp.	**104,50 $**
Sel du Nord inc.	114,92 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil accepte la soumission conforme présentée par la firme Compass Minerals Canada Corp., 577, rue Notre-Dame, unité 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6;

QUE le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 104,50 $ taxes incluses, par tonne métrique, pour un montant total approximatif de 31 350 $ pour 300 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2015-2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-422 - 7.4 **ADJUDICATION - FOURNITURE ET INSTALLATION DE PATINOIRES - APPEL D'OFFRES 2015-018**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture et l'installation de patinoires;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenus le 13 octobre 2015, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Les installations sportives Agora inc.	**74 128,98 $**
Omnitech Sports	75 740,97 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la soumission conforme présentée par la firme Les installations sportives Agora inc.;

QUE le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 74 128,98 $ (taxes incluses) le tout conformément à la soumission reçue;

QUE les sommes requises pour ce faire soient puisées à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-10-423 - 7.5 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - PAVAGES MULTIPRO INC. - RÉFECTION DE DIVERS CHEMINS**

ATTENDU la recommandation datée du 5 octobre 2015, rédigée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils relativement au paiement # 1 pour les travaux de réfection des divers chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 1 537 732,40$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691, le tout sous réserve de la transmission au service de la Trésorerie des quittances requises.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-424 - 7.6 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - PAVAGES MULTIPRO INC. - RUE DES GEAIS-BLEUS**

ATTENDU la recommandation datée du 5 octobre 2015, rédigée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils relativement au paiement # 1 pour les travaux de la rue des Geais-Bleus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 34 931,30 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 697, le tout sous réserve de la transmission au service de la Trésorerie des quittances requises.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-425 - 7.7 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX**

ATTENDU la recommandation datée du 6 octobre 2015, rédigée par Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement # 1 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - Rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 155 020,78 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692, le tout sous réserve de la transmission au service de la Trésorerie des quittances requises.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-426 - 7.8 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - M.T.Q. NUMÉRO 8810-15-4973**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec sollicite la Municipalité du Village de Val-David pour qu'elle exécute les travaux de déneigement et déglaçage sur la rue de l'Église se trouvant sur le territoire de la Municipalité, comme par les années passées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Travaux publics, M. Yves Frenette, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat numéro 8810-15-4973 préparé par le ministère des Transports du Québec pour le déneigement et le déglaçage des infrastructures routières, ledit contrat étant consenti en fonction d'une contrepartie totale de 7 686,00 $ valide pour la saison 2015-2016.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

URBANISME

Dérogations mineures - Parole au public

- 2321, rue Saint-André;
- 1475, rue Le Familial;
- 2059, rue Lausanne.

15-10-427 - 8.1 **DÉROGATION MINEURE: 2321, RUE SAINT-ANDRÉ**

Demande déposée par M. Johnny Grill en date du 23 juillet 2015 relativement au 2321, rue Saint-André, afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 0,55 mètre dans la marge avant.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propritétaires des immeubles voisins;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00060 au 2321, rue Saint-André, tel que démontré sur le plan préparé par M. Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 14 juillet 2015, minute 15081.

ADOPTÉE

15-10-428 - 8.2 **DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 991 532, ROUTE 117**

Nouvelle demande de Monsieur Daniel Thibault concernant le projet de construction sur le lot 2 991 532, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant, notamment à proximité de l'emprise de la route 117 de manière à créer un corridor visuel paysager continu et constant;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil accepte le projet de construction numéro 2015-00072 sur le lot 2 991 532, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 15 septembre 2015.

ADOPTÉE

15-10-429 - 8.3 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 5 763 088, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES**

Demande de Monsieur Jean-Pascal Dubé concernant le projet de construction sur le lot 5 763 088, chemin des Boisés-Champêtres.

ATTENDU QUE l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil;

ATTENDU QUE les interventions projetées sont adaptées à la topographie, aux espaces boisés, aux percées visuelles et aux autres caractéristiques naturelles;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE, après étude et analyse, le conseil accepte le projet de construction numéro 2015-00071 sur le lot 5 763 088, chemin des Boisés-Champêtres, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 8 et 21 septembre 2015.

ADOPTÉE

15-10-430 - 8.4 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1589, ROUTE 117**

Demande de Monsieur Simon Vanier concernant le projet de construction au 1589, route 117.

ATTENDU QUE les interventions projetées doivent favoriser les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la façade latérale d'un bâtiment principal visible d'une voie publique doit être conçue comme une façade principale tout en respectant la prédominance de la façade principale du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet doit privilégier une implantation des bâtiments de manière à éviter des murs aveugles visibles à partir de la route 117;

ATTENDU QUE les équipements d'éclairage des aires de stationnement, des aires de livraisons, des accès et des bâtiments doivent avoir un caractère esthétique, décoratif et sobre, et ce, malgré leur rôle fonctionnel et sécuritaire;

ATTENDU QUE le projet ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil accepte le projet de construction numéro 2015-00070 au 1589, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 18 et 21 septembre 2015 et le 6 octobre 2015.

ADOPTÉE

15-10-431 - 8.5 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 1284, RUE RENÉ-DAVIDSON**

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte le projet de rénovation numéro 2015-00065 au 1284, rue René-Davidson, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 21 septembre 2015 à la condition de construire un bâtiment accessoire, soit une remise, détachée du bâtiment principal, conformément au règlement en vigueur.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-10-432 - 8.6 **DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2315, ROUTE 117**

ATTENDU QUE les travaux de stabilisation ou de déblais ou de remblais sont adaptés aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte le projet d'aménagement du terrain numéro 2015-00074 au 2315, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 16 septembre 2015.

ADOPTÉE

15-10-433 - 8.7 **DÉROGATION MINEURE: 1475, RUE LE FAMILIAL**

Demande déposée par Madame Virginie Beaulieu et Monsieur Sylvain Desaulniers en date du 4 septembre 2015 au 1475, rue Le Familial afin de permettre la construction d'un vestibule d'une dimension de 3,02 mètres par 4,88 mètres alors que le règlement autorise un vestibule d'un maximum de 2 mètres par 2 mètres.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00075 au 1475, rue Le Familial, tel que démontré sur le plan préparé par Monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 11853,en date du 21 janvier 2015.

ADOPTÉE

15-10-434 - 8.8 **DÉROGATION MINEURE: 2059, RUE LAUSANNE**

Demande déposée par Monsieur Éric Chabot en date du 16 septembre 2015 au 2059, rue Lausanne concernant l'implantation d'une piscine à une distance de 1,40 mètre du bâtiment principal alors que le règlement prescrit une distance de 2 mètres entre le bâtiment principal et la piscine.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00073 au 2059, rue Lausanne, tel que démontré sur le plan préparé par Monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 946, en date du 10 août 2015.

ADOPTÉE

15-10-435 - 8.9 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-10018 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Vendette a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10018, accompagnée d'un plan de cadastre préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 26 septembre 2014 sous le numéro 21803 de ses minutes;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels doit tenir compte de celle versée en 2009, tel que décrit dans le permis de lotissement numéro 2009-10004, résolution numéro 14-05-209;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10018, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 7 051,36 $.

ADOPTÉE

15-10-436 - 8.10 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-10011 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE le représentant de 9129-8901 Québec inc. a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10011, accompagnée d'un plan de projet de lotissement préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 28 août 2015 sous le numéro 4839 de ses minutes;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10011, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 12 860,00 $.

ADOPTÉE

15-10-437 - 8.11 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-10012 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE Madame Huguette Fréchette a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10012;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10012, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 3 220,00 $.

ADOPTÉE

15-10-438 - 8.12 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - AMÉNAGEMENT SENTIER - PARC DES AMOUREUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un mandat à Entretien extérieur du nord pour l'aménagement d'un sentier au parc des Amoureux pour la somme de 7 588,35 $, taxes incluses;

QUE les sommes requises pour ce faire soient puisées à même le fonds de parc;

QUE la soumission produite par Entretien extérieur du nord fait foi du contrat entre les parties;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-439 - 8.13 **ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - LUMINAIRES - SENTIER PARC DES AMOUREUX**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un mandat à Dubo Électrique Ltée pour la pose de luminaires dans le sentier à être aménagé dans le parc des Amoureux pour la somme de 22 223,23 $, taxes incluses;

QUE les sommes requises pour ce faire soient puisées à même le fonds de parc;

QUE la soumission produite par Dubo Électrique Ltée fait foi du contrat entre les parties;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-440 - 8.14 **RENOUVELLEMENT - MANDATS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le mandat de trois (3) membres du Comité consultatif sur l'environnement est arrivé à échéance au mois d'août dernier;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le mandat de ces trois (3) membres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner le renouvellement du mandat des personnes suivantes, savoir:

- Michael Averill d'août 2015 à août 2017;
- Lucille Rocheleau d'août 2015 à août 2017; et
- Ève Massicotte d'août 2015 à août 2017.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

15-10-441 - 9.1 **AUTORISATION - BARRAGE ROUTIER LE 3 DÉCEMBRE 2015 - GUIGNOLÉE 2015**

ATTENDU la requête formulée le 10 août 2015 par Mesdames Annie Lajoie, directrice générale de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Annie Bélanger, directrice générale de Moisson Laurentides, relativement à la tenue d'un barrage routier, visant la récolte de sommes d'argent afin de soutenir ces organismes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 3 décembre 2015, sur la rue de l'Église face au Métro Dufresne et sur la route 117 face au restaurant Au Petit Poucet, dans le cadre de la Guignolée 2015, organisée par Bouffe Laurentienne, Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Moisson Laurentides.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-10-442 - 9.2 **ADOPTION - TARIFICATION - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - HIVER 2015-2016**

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Hiver 2015-2016, selon le tableau suivant, à savoir:

SKI DE FOND / TÉLÉMARK HORS-PISTE	***RAQUETTE***	***FORFAIT****	
TARIF JOURNALIER 18 ANS +		*RÉSIDENT*	*NON-RÉSIDENT*
16 $	10 $	45 $/hiver 45 $/annuel	120 $/hiver 165 $/annuel
Gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés d'un parent			
TARIF JOURNALIER 60 ANS +		*RÉSIDENT*	*NON-RÉSIDENT*
16 $	10 $	40 $	105 $/hiver 145 $/annuel
CORPORATIF LOCAL TARIF/PERSONNE			
9 $/journalier		110 $/annuel	
Groupe scolaire, garderie, camp de jour, association, regroupement (6 à 17ans) Tarif journalier/Personne			
4 $ (Indépendamment du nombre)			
GROUPE 15 PERSONNES ET +			
TARIF JOURNALIER / PAR PERSONNE (1 gratuité par 15 personnes)			
SKI DE FOND	*RAQUETTE*	*SKI ET RAQUETTE (6-17 ANS)*	
11 $	8 $	4 $	

* Forfait hiver (de novembre 2015 à avril 2016) : Ski de fond, télémark hors-piste et raquette.
Forfait annuel (de novembre 2015 à novembre 2016) : Ski de fond, télémark hors-piste, raquette, vélo et randonnée pédestre.
Carte perdue 5$.

ADOPTÉE

15-10-443 - 9.3 **AUTORISATION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET COMMANDITE**

ATTENDU les demandes reçues de l'Association des personnes handicapées Clair Soleil, la Société de l'autisme des Laurentides et l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes suivants:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière réservée au communautaire (Fonds Les Abeilles) :

- 1 000 $ - Association des personnes handicapées Clair Soleil;
- 1 000 $ - Société de l'autisme des Laurentides;
- 350 $ - Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.

ADOPTÉE

DOCUMENTS DÉPOSÉS

15-10-444 - 10.1 **DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES - PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 30 septembre 2015.

15-10-445 - 10.2 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 septembre 2015.

DIVERS

AFFAIRES NOUVELLES

POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Kathy Poulin donne des nouvelles du PPU dont la consultation s'est tenue en août. Prochaine rencontre prévue fin octobre.

Tarifs du Parc, priorité d'offrir des services aux citoyens, mais compte tenu de l'augmentation des coûts d'entretien, il y a une légère augmentation des tarifs.

Gouvernance unifiée du Parc, comité dont font partie Madame Poulin et Monsieur Lévesque.

Invitation à une corvée le 31 octobre prochain pour le nettoyage des sentiers de vélo et de télémark.

Denis Charlebois parle du journal communautaire Ski-se-dit, dans lequel on retrouve plusieurs informations, notamment les compte-rendus des séances du Conseil, dont Monsieur Bourret est responsable. Monsieur Charlebois considère dans l'ensemble son bon travail, mais il y a dans le dernier une annotation quant à sa dernière intervention, où l'on mentionne que Monsieur Charlebois aurait tenu des propos diffamatoires, ce qui a déplu à Monsieur Charlebois, il s'agit d'un manque d'éthique de la part de l'auteur. Monsieur Charlebois s'attend à une rétractation de Monsieur Bourret.

Madame Ghislaine Boisclair parle des activités communautaires et des bénévoles, les remercie pour les activités estivales. Des bénévoles sont encore recherchés, notamment au comptoir alimentaire, lequel est indispensable pour Val-David, aussi pour l'organisme Chance aux chats. Elle nous parle du projet de parc à chiens, pour lequel des bénévoles sont également recherchés.

Madame Nicole Davidson nous parle du concours : remue-méninges sur la réduction des déchets, dont le tirage est le 20 octobre.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Parle également de la route historique des Belles histoires, propulsée par Tourisme Laurentides, dont le lancement officiel sera en décembre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Mario Émond, 49 rue Alarie, s'adresse à Monsieur Généreux quant aux travaux sur sa rue : 1/5 du réseau est complété. L'hiver s'en vient et fort probablement que les travaux ne seront pas terminés avant le gel. Quels sont les scénarios envisagés?

Aimerait avoir un communiqué pour le public sur ce que Monsieur Généreux vient de fournir comme information.

Suzanne Lapointe veut connaître la logistique des demandes d'accès aux documents.

Jean-Claude Rocheleau veut avoir de l'information sur le comité de travail du Parc, réitère l'intérêt du Regroupement des citoyens à y participer. Se dit désolé que ce comité n'ait pas été interpellé. Demande de réserve faite au Ministère il y a quelques années, veut savoir si ce qui est demandé est que ce soit une réserve naturelle à perpétuité? Où en est cette demande? Est-il exact que la demande fige dans le temps les activités permises ou non dans le Parc? Le document transmis (le formulaire) est-il possible de le consulter? La gestion du Parc est actuellement faite par la Municipalité, est-il question de créer une OBNL, pourquoi faire ainsi? Monsieur prétend que c'est ce qui est véhiculé dans le journal, évoque les coûts importants d'une OBNL, en plus de rajouter salaire, frais d'administration et de gestion.

René Boisvert mentionne avoir assisté à la CLP et dit que des documents sont disparus du site de la CLP. Mentionne qu'une entente ne règle pas le dossier de fond, veut savoir quelles mesures seront prises pour ne pas que cette situation se répète. Pourquoi la politique sur l'intégrité de la personne est-elle disparue du site web de la Municipalité?

Pacte fiscal - Madame la mairesse a-t-elle voté pour ou contre? Qu'est-ce que le pacte amène à la Municipalité? Le pacte nous amène-t-il moins que ce que la Municipalité avait en 2015?

Pierre Lapointe remercie d'avoir évoqué que tous les organismes peuvent être pris avec un problème de harcèlement à l'égard de la gent féminine. Mentionne que le Comité olympique canadien a été plus vite sur ses patins que la Municipalité. Nous rappelle que l'histoire n'est pas drôle du tout, que des femmes ont souffert à Val-David, sous le régime d'harcèlement psychologique, dit que la Municipalité ne fait rien depuis 20 mois. Dit qu'en février 2014, deux femmes ont demandé à rencontrer la mairesse, Danielle Ladouceur et Aline Thériault, pour se plaindre. Ces femmes découragées, brisées et anihilées sont tombées en arrêt de travail. Madame la mairesse aurait, pendant 17 mois, refusé leur acceptation à la CSST. Pendant 17 mois la Municipalité aurait engagé plusieurs firmes d'avocat et de conseillers. La Municipalité a proposé une entente aux deux femmes pour ne pas que cela sorte. Combien la Municipalité va-t-elle payer de frais d'avocats pour les poursuites intentées par la greffière? Ces femmes vont signer un document qui fera en sorte qu'elles n'auront pas le droit de parler des sévices subis. Dit que la mairesse n'a pas de colonne et qu'elle devrait démisionner.

Jean-Claude Rocheleau veut savoir ce qui se passe avec la Sapinière? Y a-t-il un projet en cours pour développer et utiliser l'ancien site?

A lu la lettre écrite par les conseillers et la lettre de la mairesse. Est surpris des commentaires de la mairesse, car ces commentaires distorsionnent les faits qui sont survenus. Les conseillers ont tous une obligation de confidentialité de ce qui est discuté au caucus. Mentionne que la confidentialité ne s'applique pas aux élus. Lorsque la terminaison de la greffière est survenue, les documents auraient du être transmis aux conseillers. Reproche à la mairesse de ne pas avoir transmis la lettre de la greffière.

Eve Massicotte veut revenir sur le Parc régional, trouve que c'est trop facile de critiquer et de ne pas donner la reconnaissance sur les choses importantes. Est contente et compte s'impliquer durant les périodes de questions des séances. Merci pour le travail, particulièrement pour le Parc Régional.

Pierre Guy: concernant la réserve naturelle, le 7 septembre 2003, les citoyens ont voté par référendum pour acquérir un bout du territoire. En 2006, le conseil a décidé d'agrandir le territoire du Parc. Le Parc est très bien protégé par le schéma d'aménagement de la MRC. Pourquoi une gestion confiée à une OBNL? Qu'adviendra-t-il des employés du Parc. Demande un référendum sur la question du Parc.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

15-10-446 - 12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 octobre 2015 soit levée à 21 h 27.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 novembre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au Cabinet de la mairesse et responsable des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID POUR L'ANNÉE 2015

Il me fait plaisir, à titre de mairesse de Val-David, de vous livrer le présent rapport sur la situation financière de notre Municipalité.

Je vous soumets donc le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014, les indications préliminaires pour l'exercice en cours (2015) ainsi que les orientations pour le prochain budget de l'année 2016.

Exercice financier terminé - 2014

Dans son rapport en date du 10 avril 2015, la firme Amyot Gélinas, vérificateur externe de la Municipalité, confirme que les états financiers présentent fidèlement à tous égards la situation financière du Village de Val-David au 31 décembre 2014.

Les recettes totales s'élèvent à 8 756 648 $ et les dépenses de fonctionnement à 7 869 701 $, pour un excédent de 886 947 $. Nous devons soustraire de ce surplus un montant de 361 884 $ représentant les revenus d'investissement et nous devons également ajouter à ce surplus un montant de 234 933 $ provenant de la conciliation à des fins fiscales.

L'année 2014 s'est donc terminée par un excédent des revenus sur les dépenses prévus au budget 2014 (7 402 433 $) de l'ordre de 10,27 %, soit 759 996 $. Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2014 est de 1 565 688 $.

Exercice financier en cours - 2015

Le budget pour l'année 2015, incluant les redevances à la Sûreté du Québec pour un montant de 805 400 $, prévoyait des dépenses égales aux revenus de 8 071 767 $.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

À partir de l'état prévisionnel des activités financières au 31 décembre 2015, établi au 31 octobre 2015, il nous est possible de croire que nous terminerons l'année avec un surplus.

Réalisations 2015

Avec le beau temps qui se prolonge et qui permet de mener à terme un certain nombre de gros chantiers, on a envie de dire que 2015 aura été l'année des Travaux publics. En tout premier lieu, le défi longtemps reporté de procéder à la réfection complète des réseaux d'aqueduc et d'égout du secteur des rues Alarie, des Bouleaux et des Pruches a enfin été relevé haut la main. La volonté du conseil, combinée à la détermination et à la vigilance de la direction générale et des Travaux publics, au professionnalisme des entrepreneurs et à la collaboration des citoyens ont fait de ce projet un succès exemplaire sans précédent.

Par ailleurs, on peut dire que nous nous sommes rattrapés sur les années passées avec la réfection des chemins, sur des sections importantes des artères les plus passantes, pour une distance totale de plus de 10 kilomètres, répartis dans tous les districts. La fermeture définitive de la sablière Bouchard a donné le feu vert à l'asphaltage de la dernière section de la montée Gagnon jusqu'aux limites de Ste-Marguerite et des travaux majeurs d'excavation et de fossés ont été complétés sur plusieurs chemins.

Le trottoir côté ouest de la route 117, à partir des feux de circulation coin de l'Église jusqu'au chemin de la Vallée-Bleue, est maintenant complété. Après étude du budget pour 2016, nous verrons jusqu'où et dans quelle mesure nous pourrons continuer ce beau projet.

Côté entretien des bâtiments, le toit du pavillon Maurice-Monty a été refait. Un portique couvert s'est aussi ajouté à l'entrée arrière donnant accès au local du comptoir alimentaire, tout en respectant l'architecture du bâtiment. Notre bibliothèque a eu droit à quelques bons coups de pinceau, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour un rafraîchissement nécessaire en attendant son agrandissement.

Pour s'assurer de toujours avoir des équipements d'entretien fiables, un camion de déneigement a été remplacé par un neuf et notre ancienne unité de service par un véhicule plus récent.

Notre salle communautaire répond à toutes sortes de besoins de rencontres et événements. Après divers travaux d'entretien extérieur et de rénovations intérieures par les années passées, nous avons complété cette année l'aménagement du jubé-balcon et la salle sera bientôt dotée d'un équipement de sonorisation et de projection et d'un accès Internet sans fil. Ces nouvelles installations accommoderont encore mieux les utilisateurs réguliers et ne visent nullement à faire concurrence aux centres de diffusion de la région.

La mise en service du puits Doncaster en début d'année ajoute à notre capacité de garantir un meilleur approvisionnement en eau potable de qualité.

L'affluence des visiteurs à Val-David nous enchante, mais nous oblige à gérer un certains nombres de situations problématiques. Ainsi, cet été, nous avons fait l'expérience de poster quelques agents de circulation sur la rue de l'Église les jours de marché pour diriger les automobilistes vers les stationnements et rendre la circulation plus fluide et sécuritaire. Les pompiers qui ont accepté ce rôle ont fait du bon travail.

Une borne interactive, installée au bureau d'accueil touristique, contribue à mettre en valeur nos services et attraits touristiques. Ces attraits sont d'ailleurs parfois méconnus des résidents eux-mêmes. La *Carte Ambassadeur* disponible pour la première fois cet été a fait en ce sens œuvre utile. Non seulement elle vous reviendra l'an prochain, mais pourrait offrir encore plus aux commerçants qui se joindront au programme et à leurs clientèles.

Nous sommes également très satisfaits de notre décision de nous joindre au projet de réorganisation territoriale des services de Sécurité incendie. La nouvelle régie de Sécurité incendie entrera en action en 2016 avec l'embauche de son directeur prévue pour le mois de mars, et le transfert en juillet de nos effectifs actuels. Le tout, suivant une entente syndicale permettant de faire le pont entre la situation actuelle et ce si proche avenir.

Le service des communications travaille actuellement à la refonte de notre site Internet pour une mise en ligne début 2016. Notre nouveau bulletin électronique *Val-David Info* compte déjà près de 600 abonnés locaux et, en ajoutant les touristes qui s'y inscrivent, ce nombre atteint facilement le 1000. Nous avons renouvelé notre participation à l'application mobile *Val-David+*, à laquelle figurent aussi nos commerçants bien avisés.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Le comité MADA a mis cette année au monde un précieux bottin des ressources pour les aînés. Ces derniers sont importants pour la communauté et nous entendons continuer à bonifier l'offre de services et les infrastructures à leur disposition en même temps que pour l'ensemble des familles.

Pour le plus grand bonheur de nos jeunes et moins jeunes, nous procéderons très prochainement à l'installation de nouvelles bandes faites de matériaux recyclés pour nos deux patinoires de hockey. Celle du parc du Lac-Paquin bénéficie déjà d'une surface asphaltée pouvant accueillir des activités hiver comme été. Celle du parc Léonidas-Dufresne recevra le même traitement l'an prochain, le temps de statuer sur son emplacement définitif.

Dans l'intérêt supérieur du parc régional, les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin ont mis en place un nouveau comité conjoint qui s'applique déjà à concilier les visions respectives pour assurer ensuite le bon fonctionnement des activités, la protection et l'avenir du parc. Parallèlement, la démarche qui consiste à en faire une réserve naturelle s'achève et la signature qui doit en sceller le sort n'est plus qu'une formalité.

Val-David est directement touché par la décision du gouvernement de ne plus assurer l'entretien de la Route verte. Grâce à une entente entre les MRC des Pays-d'en-Haut, de La Rivière-du-Nord et des Laurentides, mettant la Municipalité à contribution, l'entretien de la partie skiable du parc linéaire est assurée pour l'hiver qui vient. Il faudra voir pour la suite.

Le travail rigoureux du Comité consultatif sur la toponymie est à souligner. C'est sur leur recommandation que nous procédons tranquillement, d'une année à l'autre, à des changements de noms de rues. C'est une des belles façons de rappeler tout doucement à notre mémoire les personnages qui ont fait notre histoire. Parallèlement, nous regardons de près leur projet de collecte et de classification de documents, d'artéfacts et de témoignages pour les rendre ensuite accessibles aux citoyens et chercheurs.

L'histoire retiendra aussi que cette année, nous nous sommes inquiétés pour le couvent. S'il est dans l'ordre des choses que les choses changent, il est de notre devoir de poser des gestes comme la citation du couvent à titre de bien patrimonial. Cela force un temps d'arrêt nécessaire pour mieux encadrer l'avenir.

Les changements apportés aux règlements municipaux et d'urbanisme tiennent compte et évoluent avec les besoins des individus et des entreprises commerciales visant toujours l'équilibre et l'harmonie. La participation des citoyens à la consultation sur le plan particulier d'urbanisme portant sur le noyau villageois a démontré à quel point vous avez des choses à dire sur ce que devrait être notre village. Cette démarche connaîtra son aboutissement en cours d'année 2016. Elle s'exprime aussi autour de la table du Comité consultatif d'urbanisme dont les membres recevront bientôt une allocation.

Des fiches-conseils gratuites pour les projets de constructions, de rénovations et d'enseignes se sont ajoutées cet été aux outils mis à la disposition des citoyens par le service d'Urbanisme. En complément, une offre de service de consultation personnalisée, également gratuite, fait partie des projets pour l'année qui vient.

Les nouveaux aménagements au parc des Amoureux, déjà très fréquenté, devrait plaire encore plus avec ses nouveaux sentiers et le discret éclairage qui lui est destiné au printemps prochain. En prolongement, un trottoir réunira le parc aux habitations de l'Office municipal d'habitation et au Havre de Val-David quand le ministère des Transports aura enfin reconstruit le ponceau permettant la réouverture du chemin de la Rivière.

La qualité de notre environnement et la santé de nos plans et cours d'eau demeurent parmi nos préoccupations. Dans une démarche conjointe avec les résidents du secteur du lac Doré, la Municipalité est prête à tester les solutions proposées pour régler les problèmes de ruissellement qui menace la qualité de l'eau et à accompagner la mise en place de quelques mesures de revégétalisation de ce plan d'eau. De façon plus globale, rappelons que le conseil municipal procédait, il y a juste un an au lancement de sa politique environnementale supportée et animée par le Comité consultatif sur l'environnement.

Le conseil tient à remercier toutes les personnes ayant participé d'une manière ou d'une autre à l'élaboration d'un plan stratégique de développement culturel. Suivant le rapport rendu par le consultant Vincent Arseneau, nous attendons maintenant les recommandations du comité formé des principaux acteurs culturels. Il s'agira ensuite pour le conseil de statuer sur l'accompagnement adéquat à offrir à notre univers culturel. Parallèlement, nous signerons bientôt une entente avec le ministère de la Culture. Entretemps, nous avons fait l'acquisition (enfin) de la sculpture *La Porte*, de Jean Bisson-Biscornet, qui trône fièrement depuis des années au bord du parc linéaire et nous attendons avec fébrilité le nouveau *Draveur* de Mathieu Patoine, en remplacement de celui qui a mystérieusement disparu.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Au terme de négociations empreintes de respect et d'ouverture de part et d'autre, les employés Cols bleus ont signé le mois dernier une nouvelle convention collective couvrant les quatre prochaines années. Il est manifeste que nos employés sont confiants de pouvoir travailler dans des conditions en lien avec l'engagement que nous avons pris en adoptant une nouvelle politique de respect et d'intégrité de la personne qui a d'ailleurs nécessité leur collaboration.

Qui plus est, une récente analyse des besoins, combinée à une étude de développement organisationnel devient le guide que le conseil et la direction générale utiliseront pour définir un plan d'action annuel et se doter d'une véritable politique de gestion des ressources humaines supportée par un plan de communication efficace.

Orientations 2016

Les orientations du conseil pour 2016 prendront forme à travers divers projets. À ceux déjà évoqués plus haut, on peut ajouter :

- L'agrandissement et la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées pour répondre à nos besoins d'expansion et pouvant accueillir une partie des eaux usées de Val-Morin;
- La collecte des matières compostables dont le début est déjà fixé à juillet 2016;
- La mise en place d'un fonds d'aide au développement économique avec l'aide du CLD pour bien cibler les besoins;
- Le conseil sans papier pour plus d'efficacité et d'économie de nos ressources.

De plus, nous disposerons de près de 1,5M $ en provenance de la taxe d'accise pour l'amélioration des infrastructures d'aqueduc. Parmi les projets suivants, nous aurons à choisir selon les priorités :

- Acquisition d'une génératrice pour le puits St-Adolphe;
- Ajout d'appareils de télémétrie aux stations de pompage;
- Remplacement de conduites désuètes dans certains secteurs problématiques;
- Analyse des bornes-fontaines et inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviaux pour identification les sources de pertes d'eau.

Nous savons aussi que plusieurs sections de chemin sont maintenant prêtes à paver et que tôt ou tard, il faudra améliorer l'éclairage de rues en optant pour des équipements plus performants et moins énergivores.

Pour mener à bien tous ces travaux, nous envisageons l'embauche prochaine d'une ressource complémentaire en support à la direction des Travaux publics.

Enfin, pour bien vous servir et faire connaître ce magnifique village, d'autres projets sont en gestation et restent à définir pour atteindre nos objectifs en culture, tourisme, développement durable, urbanisme, loisirs, vie communautaire, finance et sécurité publique.

Liste des contrats de 25 000 $ et plus

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, pour la période du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, sont déposés :

- la liste de tous les contrats de 25 000 $ et plus accordés par la Municipalité; et
- la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

Traitement des élus

Voici, tel que prévu à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, les détails de la rémunération des membres du Conseil :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION non imposable	TOTAL
Mairesse :	33 138 $ /an	15 976 $ /an	49 114 $ /an
Conseiller/Conseillère :	9 101 $ /an	4 551 $ /an	13 652 $ /an
Prime au maire suppléant :	200 $ /mois	100 $ /mois	

De plus, la mairesse reçoit de la MRC des Laurentides une rémunération annuelle de 2 000 $ et une allocation non imposable de 1 000 $ en tant que membre du comité exécutif. Elle reçoit également de la MRC une rémunération de 60 $ et une allocation non imposable de 30 $ pour chaque présence aux comités reconnus par la MRC des Laurentides, ainsi qu'une rémunération additionnelle de 76,67 $ et une allocation non imposable de 38,34 $ lorsqu'elle préside ce comité.
De plus, le représentant de la municipalité reçoit de la MRC des Laurentides une rémunération de 168,25 $ et une allocation non imposable de 84,13 $ pour chaque présence au conseil des maires.

Sommaire des indicateurs de gestion - 2014

Le sommaire des indicateurs de gestion pour l'année 2014 est disponible au bureau municipal pour consultation et téléchargeable sur notre site Internet.

Budget 2016

Au cours de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre prochain, nous vous présenterons le budget pour l'année 2016 avant de l'adopter.

Cette assemblée aura lieu à 19h30, ici-même, à la salle communautaire, située au 2490, rue de l'Église à Val-David.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

15-11-447 - 3.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

15-11-448 - 3.2 **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Denis Charlebois demande que le mot *presque* soit aujouté devant le mot *diffamatoire*, à son intervention consignée au point 11.2 du procès-verbal du 13 octobre.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

15-11-449 - 4.1 **PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000$**

ATTENDU QUE la mairesse a fait son rapport sur la situation financière de la Municipalité lors de la présente séance, conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prend acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité et du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 $ pour la période se situant entre le 1er novembre 2014 et le 31 octobre 2015 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000 $, tel que requis par la loi;

QUE le Conseil décrète que le texte du rapport de la mairesse sera publié dans la prochaine édition du journal Ski-se-dit.

ADOPTÉE

15-11-450 - 4.2 **RENOUVELLEMENT DE MANDAT - REMPLACEMENT TEMPORAIRE CONTRACTUEL - DIRECTEUR DE LA TRÉSORERIE**

ATTENDU l'absence temporaire du directeur de la Trésorerie;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives reliées à la fonction de directeur de la Trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prolonge le mandat de madame Sylvie Ferron, à titre de contractuelle, pour occuper les fonctions de directeur de la Trésorerie, rétroactivement au 13 octobre 2015 et ce, jusqu'au 1er décembre 2015;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à reconduire l'entente de service intervenue entre madame Sylvie Ferron et la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-451 - 4.3 **AFFECTATION DE MADAME NATASHA MARINIER**

ATTENDU l'absence temporaire du directeur de la Trésorerie;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives reliées à la fonction de directeur de la Trésorerie;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'affectation de madame Natasha Marinier afin d'assumer une partie des tâches du directeur de la Trésorerie en vertu d'une lettre d'entente intervenue entre le Syndicat de la fonction publique, section locale 4707 et la Municipalité, et ce, jusqu'au 1er décembre 2015;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à cette affectation;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-452 - 4.4 **PROLONGEMENT DE MANDAT - DIRECTEUR DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE PAR INTÉRIM**

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de directeur Loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prolonge le mandat de monsieur Guillaume Beauregard, à titre de directeur Loisirs et culture par intérim, rétroactivement au 13 octobre, et ce, jusqu'au 2 décembre 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-453 - 4.5 **PROLONGEMENT DE MANDAT - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU que le responsable des activités sportives et récréatives occupe le poste de directeur du service Loisirs et culture par intérim;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de responsable des activités sportives et récréatives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prolonge le mandat de madame Daphnée Cyr à titre de responsable des activités sportives et récréatives, rétroactivement au 13 octobre 2015, et ce, jusqu'au 2 décembre 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-11-454 - 4.6 **EMBAUCHE - POMPIERS**

ATTENDU la recommandation des responsables par intérim du service de Sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Jeff Marleau et Luc-Antoine Piché-Ladouceur au sein du service de Sécurité incendie de la Municipalité;

QUE leurs conditions de travail soient fixées suivant la convention collective en vigueur à la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-455 - 4.7 **AUTORISATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION DE SENTIERS ET PAROIS D'ESCALADE - LOTS 2 989 914 ET 2 990 064**

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 989 914, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064 (anciennement La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de ski de randonnée, de randonnée pédestre, de vélo de montagne ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc. représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs, des sentiers aménagés et l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade.

ADOPTÉE

15-11-456 - 4.8 **ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET LA GESTION DES ACTIVITÉS DE SKI DE FOND ET DE MARCHE HIVERNALE SUR LA PARTIE SUD DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD (GARE DE PRÉVOST - KM 14 À LA GARE DE VAL-DAVID - KM 44)**

ATTENDU QUE lors des années antérieures, la corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord s'occupait de l'organisation, de l'opération et de la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, soit de Saint-Jérôme jusqu'à Val-David;

ATTENDU QUE la corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord a averti ses partenaires qu'elle se retirait complètement de la gestion des activités hivernales sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord et qu'il y aurait donc lieu de trouver un nouveau gestionnaire pour s'occuper de la gestion de pareilles activités;

ATTENDU la résolution 2015.10.6593 adoptée le 15 octobre 2015 par la MRC des Laurentides, laquelle prévoit la signature d'une entente concernant la gestion du ski de fond sur une partie des territoires des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-haut et de la Rivière-du-Nord;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE cette entente prévoit que les coûts d'entretien pour la portion du parc située dans la MRC des Laurentides, soit 17 000 $, seront payables par les municipalités qui y sont situées, soit Val-Morin, dans une proportion de 47 % et de Val-David, dans une proportion de 53 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine la signature de l'entente par la MRC des Laurentides concernant la gestion du ski de fond sur une partie des territoires des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de la Rivière-du-Nord;

QUE le Conseil s'engage à acquitter sa part des frais reliés à l'entretien hivernal découlant de cette entente, soit 9 010 $, représentant 53 % du coût total de 17 000 $, ce coût etant partageable entre les municipalités de Val-David et Val-Morin;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-457 - 4.9 **AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

ATTENDU QUE le Conseil doit nommer les personnes ayant l'autorisation de signer les documents relatifs à l'administration de la Municipalité;

ATTENDU QUE les signataires sont autorisés à signer conjointement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Madame Nicole Davidson, mairesse,
ou madame Kathy Poulin, conseillère,
ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET Monsieur Bernard Généreux, directeur général
et secrétaire-trésorier,
ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint,
ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la Trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité.

QUE Madame Nicole Davidson, mairesse,
ou madame Kathy Poulin, conseillère,
ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET Monsieur Bernard Généreux, directeur général
et secrétaire-trésorier,
ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint,
ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la Trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ou Me Marie-Pier Pharand, responsable des affaires juridiques

et secrétaire-trésorière adjointe,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, les procès-verbaux, les règlements, les contrats et autres documents, autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité.

QUE cette résolution abroge toutes les résolutions précédemment adoptées par le conseil relativement aux autorisations de signature de même nature.

ADOPTÉE

15-11-458 - 4.10 **ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2016**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016, qui se tiendront à la salle du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque mois et qui débuteront à 19 h 30 :

12 janvier
9 février
8 mars
12 avril
10 mai
14 juin
12 juillet
9 août
13 septembre
11 octobre
8 novembre
13 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

15-11-459 - 4.11 **AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE COMMANDITES AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS - OPÉRATION NEZ ROUGE**

ATTENDU l'offre de commandite présentée par l'organisme Opération Nez rouge qui entreprend pour une nouvelle année sa campagne de sensibilisation relative à l'impact de la consommation d'alcool sur la conduite automobile;
ATTENDU la demande reçue de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise une commandite à Opération Nez Rouge donnant droit à la distribution de 500 affichettes (11x17) et 100 posters (18x24) sur l'ensemble du territoire desservi;
D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer le montant total de 300 $ (taxes non applicables) pour cette commandite et à titre de contribution financière de la Municipalité pour l'année 2015.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-11-460 - 4.12 **ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire des municipalités de Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-Morin et l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE cette entente prévoit la constitution d'une régie intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David autorise la conclusion de l'entente annexée à la présente, et relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie et prévoyant la création de la régie intermunicipale;

QUE le Conseil autorise la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Val-David accepte que l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts représente le groupe de municipalités et l'agglomération auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la création de la régie.

ADOPTÉE

15-11-461 - 4.13 **NOMINATION - MAIRES SUPPLÉANTS - ANNÉE 2016**

ATTENDU l'article 116 du Code municipal du Québec accordant au Conseil le pouvoir de nommer un maire suppléant pour une période donnée;

ATTENDU QUE le Conseil désire nommer par rotation le maire suppléant;

Le vote est demandé

Ont voté pour cette proposition: 4
Ont voté contre cette proposition: 3

Conformément à l'article 161 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Nicole Davidson se prévaut de son droit de vote;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair mentionne les motifs de son vote;

Madame la conseillère Manon Paquin mentionne les motifs de son vote;

Monsieur le conseiller Denis Charlebois s'exprime sur le choix des maires suppléants;

QUE les personnes suivantes soient nommées maire suppléant pour les périodes ci-après mentionnées:

Période	**Maire suppléant**
1er janvier au 30 avril 2016	Denis Charlebois
1er mai au 31 août 2016	Daniel Lévesque
1er septembre au 31 décembre 2016	Kathy Poulin

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-11-462 - 4.14 **AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION ET QUITTANCE - EXCAVATION P.E.A - PROJET DE VÉLO MONTAGNE TÉLÉMARK AU MONT-PLANTE**

ATTENDU QUE le 8 juillet 2014, le Conseil municipal a autorisé Excavation P.E.A. à effectuer des travaux relatifs au projet de Vélo montagne Télémark au Mont-Plante, par la résolution 14-07-281, pour un montant de 22 000,00 $;

ATTENDU QUE le 13 janvier 2015, le Conseil municipal a entériné l'adjudication du contrat à Excavation P.E.A., par la résolution 15-01-022, pour un montant total incluant les taxes de 21 759,97 $;

ATTENDU QUE le 16 janvier 2015, Excavation P.E.A. a reçu de la Municipalité un paiement de 13 246,25 $, représentant 70 % de la facture totale des travaux ;

ATTENDU QUE Excavation P.E.A. a entrepris les travaux prévus, sans toutefois être en mesure de les compléter à l'entière satisfaction de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le 5 juin 2015, Excavation P.E.A. a été avisé par écrit de la fin du contrat le liant avec la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a dû retenir notamment les services d'un autre entrepreneur afin de finaliser les travaux, occasionnant ainsi d'importants coûts supplémentaires;

ATTENDU QUE Excavation P.E.A. souhaitait recevoir le solde du montant initialement prévu pour le contrat qui lui avait été adjugé;

ATTENDU QUE la Municipalité a informmé Excavation P.E.A. de son intention de ne pas lui verser le solde du montant du contrat tel qu'il avait été adjugé en janvier 2015;

ATTENDU QU'il en est découlé une mésentente entre les parties;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une entente financière visant à mettre fin à leur mésentente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la mairesse, madame Nicole Davidson, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, la transaction et quittance intervenue ou à intervenir entre les parties;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-463 - 4.15 **AUTORISATION - PARTICIPATION DE MADAME GHISLAINE BOISCLAIR - FORMATIONS - "LA MRC 101: SON RÔLE, SES DOSSIERS DE COMPÉTENCE, SES MANDATS ET SES COMITÉS" - 26 NOVEMBRE 2015 ET "LA VOIRIE" - 9 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise madame Ghislaine Boisclair à participer à la formation "La MRC 101: son rôle, ses dossiers de compétence, ses mandats et ses comités", laquelle se tiendra le 26 novembre prochain de 18 h 30 à 22 h 00 et à la formation "La voirie", laquelle se tiendra le 9 décembre 2015 de 9 h 00 à 13 h 00;

QUE lesdites formations se tiendront à la salle de formation au Parc Écotouristique, située au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE la participante soit autorisée à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à sa participation, le cas échéant, et qu'elle soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

GREFFE

15-11-464 - 5.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 603-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603 AFIN D'INSÉRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Daniel Lévesque lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été expliqué lors d'une assemblée publique de consultation le 10 novembre 2015, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 603-4 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

15-11-465 - 5.2 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 604-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604 AFIN D'EXIGER UN PLAN "TEL QUE CONSTRUIT" POUR UNE INSTALLATION SANITAIRE ET D'INSÉRER DE NOUVELLES DISPOSITIONS**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Daniel Lévesque lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été expliqué lors d'une assemblée publique de consultation le 10 novembre 2015, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 604-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'exiger un plan "tel que construit" pour une installation sanitaire et d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

15-11-466 - 5.3 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 605-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 605 AFIN D'AJOUTER UNE ALLOCATION AUX MEMBRES DU COMITÉ**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été expliqué lors d'une assemblée publique de consultation le 10 novembre 2015, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 605-1 modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 605 afin d'ajouter une allocation aux membres du Comité;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

15-11-467 - 5.4 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 698 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET AUTORISANT L'APPLICATION D'UNE SUBVENTION PROVENANT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'amélioration et de renouvellement du réseau de production et de distribution d'eau potable de la Municipalité;

ATTENDU QUE les travaux prévus sont ceux figurant à la programmation des travaux soumis au programme de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU QUE le Conseil affecte au présent règlement le montant alloué à la Municipalité dans le cadre du transfert d'une partie de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 qui s'élève à 1 469 281 $;

ATTENDU QU'un avis de motion (15-09-373) a dûment été donné par monsieur le conseiller Alain Tousignant lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 698 décrétant des travaux de renouvellement du réseau de production et de distribution d'eau potable et autorisant l'application d'une subvention provenant de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que les frais incidents et autorisant une dépense et un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 469 281 $;

D'autoriser le service de la Trésorerie à acquitter les dépenses relatives aux travaux prévus à ce règlement à même le montant emprunté de 1 469 281 $ sur une période de vingt (20) ans;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-11-468 - 5.5 **ACQUISITION D'UNE VOIE OUVERTE AU PUBLIC - RUE DES GEAIS-BLEUS - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

ATTENDU l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales,* qui décrète que toute voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la Municipalité dès que sont accomplies certaines formalités;

ATTENDU QUE le lot 2 992 736 du cadastre du Québec forme l'emprise de la rue des Geais-Bleus;

ATTENDU QUE ce lot constitue l'emprise d'une voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur cet immeuble durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil approuve l'acquisition du lot 2 992 736 du cadastre du Québec, connu comme étant l'emprise de la rue des Geais-Bleus;

QUE le secrétaire-trésorier fasse publier les avis publics conformément à la Loi, en vue de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-469 - 5.6 **MANDAT - NÉGOCIATION D'UNE TRANSACTION - DOSSIER SYLVAIN CLOUTIER ET EXCAVATION CLOUTIER ET FILS**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au Conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU QUE le 1er décembre 2014, la Municipalité a obtenu un jugement dans un litige l'opposant aux défendeurs Sylvain Cloutier et Excavation Cloutier et fils;

ATTENDU QUE ce jugement ordonnait aux défendeurs de réaliser certains travaux d'aménagement, lesquels ont été commencés sans toutefois être terminés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que le jugement soit exécuté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil mandate l'étude Prévost Fortin D'Aoust afin de négocier une transaction avec les défendeurs, laquelle devra intervenir au plus tard le 31 janvier 2016;

subsidiairement

QUE le Conseil mandate l'étude Prévost Fortin D'Aoust afin d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

15-11-470 - 6.1 **AUTORISATION DE PAIEMENT - FORMATION PROFESSIONNELLE - BUDGET 2016**

ATTENDU QUE la Municipalité a à son service exclusif Me Marie-Pier Pharand, avocate, laquelle est membre en règle du Tableau de l'ordre du Barreau du Québec;

ATTENDU QUE trente heures de formation sont requises pour le maintien du statut de membre du Tableau de l'ordre du Barreau, et ce, par période de référence;

ATTENDU l'inscription de Me Marie-Pier Pharand à des formations qui seront dispensées en 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le paiement des formations suivantes, et ce, à même le budget 2016:

Titre de la formation	Dates et lieu	Coût (Tx. inc.)
Comprendre le rôle du gestionnaire: Quoi faire et ne pas faire?	16-18 mars 2016 St-Alexis-des-Monts	1488,93 $
Actualité juridique en droit municipal	11 janvier 2016 Webinaire	517,39$

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-471 - 6.2 **AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉNEIGEMENT HIVER 2015-2016 - ALLÉES PIÉTONNIÈRES - BUDGET 2016**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de gré a gré pour le déneigement des allées piétonnières, pour l'hiver 2015-2016;

ATTENDU QUE certains services seront dispensés durant l'année 2016, mais sont payables en 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à payer la facture 397 de Multi-Services Michel Grand'Maison, au montant total de 3 206,65 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

15-11-472 - 6.3 **AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉNEIGEMENT HIVER 2015-2016 - PATINOIRE DU LAC PAQUIN**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de gré a gré pour le déneigement de la patinoire du Lac Paquin pour l'hiver 2015-2016;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE certains services seront dispensés durant l'année 2016, mais sont payables en 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à payer la somme de 7 375,00 $ taxes incluses, directement à Monsieur Jean-Claude Latreille, pour l'entretien hivernal de la patinoire au Lac Paquin.

ADOPTÉE

15-11-473 - 6.4 **CONFIRMATION - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - RÉFECTION DU 2E RANG DE DONCASTER**

ATTENDU les subventions de 10 000 $ et 20 000 $ disponibles et autorisées par le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (dossier 00022509-1-78010(15)-2015005-29-20);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil confirme au ministère des Transports du Québec que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le 2e Rang de Doncaster, circonscription électorale de Bertrand, ont été réalisés durant l'année 2015 pour un montant total 34 393,39$.

ADOPTÉE

15-11-474 - 6.5 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS - OCTOBRE 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Kahy Poulin
et résolu à l'unanimité des consellers présents

QUE le journal des débourés pour la période du 1er au 31 octobre 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 151615 à 151825 2 432 104,43 $

ADOPTÉE

15-11-475 - 6.6 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES - OCTOBRE 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois d'octobre 2015 portant les numéros Budget 15105 à Budget 15131 pour un montant de 61 623,00 $ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

15-11-476 - 7.1 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX**

ATTENDU la recommandation datée du 4 novembre 2015, rédigée par Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement # 2 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - Rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 680 469,28 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

ADOPTÉE

15-11-477 - 7.2 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - PAVAGES MULTIPRO INC. - RÉFECTION DE DIVERS CHEMINS**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au Conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 30 octobre 2015, rédigée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils relativement au paiement # 2 pour les travaux de réfection des divers chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 360 224,73 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-11-478 - 7.3 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - PAVAGES MULTIPRO INC. - RUE DES GEAIS-BLEUS**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au Conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la recommandation datée du 30 octobre 2015, rédigée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils relativement au paiement # 2 pour les travaux de la rue des Geais-Bleus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 83 639,45 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 697.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-11-479 - 7.4 **PAVAGE DE LA PATINOIRE DU LAC PAQUIN - FONDS DE PARC**

ATTENDU QUE le Conseil a adjugé un contrat afin de remplacer la patinoire au Lac Paquin;

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage sont requis pour compléter ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le directeur des Travaux publics à signer les documents requis pour mettre en oeuvre les travaux de pavage de la patinoire au Lac Paquin, pour un montant ne devant pas excéder 24 999,99$ taxes incluses, lequel sera payable à même le Fonds de parc;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-480 - 7.5 **APPROBATION - GRILLE D'ÉVALUATION - APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DE L'USINE D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE la Municipalité lancera prochainement un appel d'offres de services profesionnels pour la réfection de l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE le conseil doit approuver la grille qui servira d'évaluation par les membres du comité de sélection des soumissions qui seront reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve la grille suivante pour l'évaluation des soumissions qui seront reçues dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels pour la réfection de l'usine d'épuration;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

CRITÈRE	POINTS
Qualification et expérience du soumissionnaire	20
Qualification et expérience du chargé de projet	30
Qualification et expérience des autres membres professionnels et techniques	20
Compréhension du mandat professionnel	30

ADOPTÉE

15-11-481 - 7.6 **SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX D'ARPENTAGE - CRÉATION DE NOUVEAUX SENTIERS - LOTS 2 990 074 ET 2 990 082 - FONDS DE PARC**

ATTENDU QUE des travaux d'arpentage sont requis pour la création d'un nouveau sentier entre la rue Dusseault et le chalet Anne-Piché du Parc régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine le mandat donné à la firme Rado, Corbeil et Généreux arpenteurs-géomètres pour le piquetage et une description technique des lots 2 990 074 et 2 990 082;

QUE le Conseil autorise le service de la Trésorerie à payer la facture 2015-340G pour un montant total de 1 907,09 $ incluant les taxes, et ce, à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

URBANISME

15-11-482 - 8.1 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 989, ROUTE 117**

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillie et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte le projet de rénovation numéro 2015-00080 au 989, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 8 octobre 2015;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

15-11-483 - 8.2 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 2501, RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet ne respecte par tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil refuse le projet d'enseigne numéro 2015-00076 au 2501, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 23 septembre 2015;

ADOPTÉE

15-11-484 - 8.3 **DÉROGATION MINEURE: LOT 2 993 403, RUE MOUNTAIN**

Demande déposée par madame Lucie Lévesque et monsieur Mario Létourneau en date du 7 octobre 2015 relativement au lot 2 993 403, rue Mountain, afin de permettre que l'espace de stationnement empiète de 55 % à l'intérieur de l'espace délimité par le prolongement des lignes formées par les murs latéraux du bâtiment principal alors que le règlement prescrit un empiétement maximum de 30 %.

CONSULTATION PUBLIQUE:

Monsieur Pierre Lapointe : personne à Val-david ne connaît son numéro de lot, lui non plus ne connaît pas son numéro de lot. Personne ne connait le lot dont il est question, au nom de la démocratie, il faudrait mettre l'adresse. S'agit-il d'une construction nouvelle? Le service d'urbanisme a émis un permis dans lequel il a été permis du stationnement en cour avant. Y-a-t-il déjà eu une dérogation mineure pour ce lot? Monsieur constate que le Conseil ne serait pas au courant du dossier, qu'une demande de dérogation mineure a déjà été consentie pour ce lot. Mentionne qu'il s'agirait d'un deuxième agrandissement de ce stationnement. Mentionne que le Conseil devrait refaire ses devoirs. Il espère qu'il ne s'agisse pas d'une deuxième dérogation mineure pour ce même lot. Veut que le Conseil regarde s'il n'y a pas d'autres possiblités. La sagesse devrait dire au Conseil de prendre son temps, puisque le conseil ne sait pas de quoi il s'agit.

Le conseil se retire, il est 20h42

Le conseil reprend, il est 20h45

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du directeur de l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00081 du lot 2 993 403, rue Mountain, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 1267, en date du 6 octobre 2015 à la condition de planter une haie de cèdres sur toute la profondeur de l'espace de stationnement;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

15-11-485 - 8.4 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE madame Line Lessard a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10021, accompagnée d'un plan de cadastre préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, en date du 29 octobre 2015 sous le numéro 2161 de ses minutes;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10021, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 5 270,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

15-11-486 - 8.5 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-00468 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE madame Nancy Ouellette et monsieur Normand Vendette ont déposé une demande de permis de construction;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-00468, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 510,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

15-11-487 - 8.6 **AUTORISATION – RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT – ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD (ABRINORD)**

ATTENDU l'entente de bassin versant no 46 entre Abrinord et la Municipalité du Village de Val-David;

ATTENDU la continuité de l'échantillonnage et l'analyse des paramètres retenus (les coliformes fécaux, les matières en suspension et le phosphore total);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE l'entente entre en vigueur à sa signature et est consentie jusqu'au 31 décembre 2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à verser la somme de 3 000 $ à Abrinord pour financer les coûts annuels associés au suivi de la qualité de l'eau de la station d'échantillonnage (frais de laboratoire, transport des échantillons et une partie du temps et des frais d'Abrinord).

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

15-11-488 - 9.1 **POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024 – MISE À NIVEAU DU MATÉRIEL AUDIO-VISUEL DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC des Laurentides sont invitées à présenter des projets dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 en vue de soutenir et renforcer le développement des milieux ruraux;

ATTENDU QU'un montant estimé à 19 898 $ est nécessaire pour la réalisation de la mise à niveau du matériel audio-visuel de la salle communautaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal présente, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, une demande d'aide financière pour la mise à niveau du matériel audio-visuel de la salle communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'impliquer financièrement dans le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Guillaume Beauregard, directeur par intérim du service Loisirs et culture à signer tous documents requis à la demande et à l'attribution d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

ADOPTÉE

15-11-489 - 9.2 **AUTORISATION – POLYVALENTE DES MONTS – OPTION DES AMÉRIQUES – BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)**

ATTENDU la demande des élèves de l'Option des Amériques de la Polyvalente des Monts pour la tenue d'un barrage routier sur la rue de l'Église au coin de la rue Jean-Baptiste-Dufresne, le 28 novembre 2016;

ATTENDU que ce barrage routier vise la solliciation des automobilistes pour une levée de fonds devant servir à financer un voyage humanitaire au Mexique pour les élèves de cette option;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE permettre un barrage routier sur la rue de l'Église au coin de la rue Jean-Baptiste-Dufresne le 28 novembre 2016;
DE permettre aux élèves de l'Option des Amériques de la Polyvalente des Monts et à leurs parents de solliciter les automobilistes à cet endroit selon l'horaire suivant, à savoir, de 10h00 à 16h00.
QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-11-490 - 9.3 **AUTORISATION DE PAIEMENT - SUBVENTION - MARCHÉ DE NOËL 2015**

ATTENDU la tenue du Marché de Noël 2015, dont une partie se déroulera à l'extérieur;

Le vote est demandé

Ont voté pour cette proposition: 5

Ont voté contre cette proposition: 1

Conformément à l'article 161 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Nicole Davidson s'abstient de voter;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair mentionne les motifs de son vote.

QUE le Conseil autorise l'octroi d'une subvention de 3 500 $ au Marché de Noël, afin de contribuer à la location d'un chapiteau pour la tenue extérieure de l'événement;

QUE le Conseil octroie cette subvention conditionnellement à la mise en oeuvre d'une contribution du Marché de Noël pour le bénéfice du Comptoir alimentaire;

ADOPTÉE

DOCUMENTS DÉPOSÉS

15-11-491 - 10.1 **DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 31 octobre 2015.

15-11-492 - 10.2 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 19 OCTOBRE 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 octobre 2015.

15-11-493 - 10.3 **DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les déclarations reçues sont celles de :
- Nicole Davidson
- Kathy Poulin
- Daniel Lévesque
- Denis Charlebois
- Ghislaine Boisclair
- Alain Tousignant
- Manon Paquin

DIVERS

11.1 **AFFAIRES NOUVELLES**

POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Madame la conseillère Kathy Poulin :

- remercie les bénévoles présents à la corvée du parc;
- incite les gens à se procurer les passes hivernales.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- remercie les bénévoles pour l'Halloween, particulièrement madame Duval et monsieur Paquin;

- mentionne que Val-David se renouvelle, comme il s'agit d'un milieu de vie sain, que cela se réflète dans les décisions du Conseil.

- invite la population au Salon des artisans le 28 novembre;

- invite la population au Marché public en décembre, elle considère que les investissements du Conseil sont un investissement dans l'économie du village;

- Déplore le fait qu'il ne soit pas facile de garder une ligne neutre dans les décisions du Conseil, déplore la partisanerie, est confiante de la capacité de prendre de bonnes décisions pour Val-David, tente de rester fidèle à ses valeurs de partage.

Monsieur le conseiller Denis Charlebois:

- trouve que les propos de madame Poulin sont intéressants et dignes d'intérêt. Que Val-David a une prospérité sur le plan social, que beaucoup de village aimerait avoir la prospérité de Val-David. Pense que les investissements du Conseil sont très importants, qu'il faut voir le tout comme des investissements pour l'ensemble de la communauté;

- Veut parler des représentants de la culture, parle des recommandations du rapport Arsenault et de la réunion du Comité culturel.

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair :

- mentionne que le Conseil est à mi-mandat, dit ne pas regretter son choix d'être devenue conseillère municipale. Mentionne que tous les collègues sont compétents, malgré certaines divergences, ils peuvent quand même s'entendre.

- remercie les gens du Domaine Alarie pour leur collaboration et leur patience, pour les travaux qui devraient s'achever, mentionne le professionnalisme du personnel municipal, notamment monsieur Yves Frenette.

- mentionne la journée du 5 décembre, Journée internationale du bénévolat, au moins 2 millions et demi de québécois en font. Devenez bénévole et faites la différence.

- mentionne être placée devant les faits accomplis. mentionne avoir fait des propositions sur le texte de la convention collective le 6 octobre, alors que le 13 octobre le vote par le conseil a été passé sur la convention collective, alors que ses propositions n'ont pas été rediscutées. Elle mentionne qu'il demeure des choses imprécises dans la convention. Elle mentionne avoir été surprise le 14 octobre au matin de voir dans un communiqué de presse que la convention avait été signée le 9 octobre. Elle déplore de ne pas recevoir toute l'information ou de l'avoir à la dernière minute.

Madame Manon Paquin :

- remercie Jean Boulé qui travaille au MTQ pour avoir peinturé les graffitis sur le pont, puisqu'il s'agissait d'un geste bénévole.

- mentionne que la patinoire devrait être faite d'ici la fin du mois.

- mentionne qu'il est vrai qu'ils n'ont pas toujours toute l'information, veut savoir si la porte brisée à la caserne peut être réparée.

Madame la mairesse Nicole Davidson:

- mentionne que la signature de la convention collective n'aurait pas été valide si elle n'avait pas été entérinée par le Conseil. Les cols bleus se sont dit très heureux de cette convention.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen se dit désolé de la fermeture de la Sapinière, veut savoir ce qui peut être fait pour la relance. Est-il possible pour la Municipalité d'offrir un crédit de taxes?

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Un citoyen veut savoir où est la liste des chèques ce mois-ci. Veut savoir qui recommande ce retrait. Il veut également savoir à qui il doit s'adresser pour avoir une clarification sur le mandat du Comité du Parc, veut savoir qui peut lui répondre quand il fait des demandes d'accès à l'information? Veut savoir pourquoi certaines sections sont vides, pourquoi certains sujets à l'ordre du jour ne sont pas au procès-verbal.

Un citoyen a envoyé une lettre en juin 2015, veut savoir si cette lettre a été transmise aussi aux conseillers municipaux, est-ce que oui ou non la lettre datée du 28 juin signée en copie conforme aux conseillers municipaux leur a été transmise? Demande ce que la mairesse a fait avec la lettre de Madame C.H.? Veut savoir si la municipalité va contre les employés qui ont harcelé?

15-11-494 - 12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 10 novembre 2015 soit levée à 21h36.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 décembre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse et responsable des communications

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Un village, comme une grande famille

L'hiver se laisse désirer cette année, mais on sait qu'il finira par neiger abondamment, plus ou moins longtemps. Noël approche à grands pas, les invitations, l'achat des cadeaux, les listes d'épicerie ne nous laissent guère de répit, mais cette courte période exigeante s'avère souvent des plus intéressantes.

Pour plusieurs, c'est un temps de réjouissances, mais pour d'autres ce sont des moments d'angoisse qui s'annoncent. À ceux-là, les lendemains incertains ne donnent pas beaucoup d'espoir face à la solitude ou au manque de moyens.

Je nous invite à être attentifs aux démunis de toutes sortes. Démunis d'amour, d'attentions et d'affection, démunis de biens essentiels, démunis d'une petite gâterie. Heureusement, les bénévoles sont présents : les uns pour la guignolée, les autres pour le comptoir alimentaire, les dîners communautaires, les comptoirs d'entraide. Le club des Val-Heureux brise les solitudes, comme les lieux de rencontres que sont la bibliothèque, l'église et la salle communautaire.

Noël est un bon temps pour ouvrir nos yeux et notre cœur. Mais après ce temps fort, il est primordial de ne pas les refermer dans une routine confortable. Notre village grandit et, comme partout ailleurs, nous connaissons moins bien nos voisins qu'autrefois. L'individualisme nous guette, car il n'est pas toujours facile de faire la part des choses entre intérêt et altruisme.

On ne force pas l'amour, non plus que l'amitié ou le plus élémentaire civisme, mais il faut garder à l'esprit qu'il suffit parfois de peu de chose, tel un simple sourire, pour ouvrir des portes.

Sur cette réflexion, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, je vous souhaite à tous un lumineux temps des Fêtes!

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

15-12-495 - 3.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

15-12-496 - 3.2 **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

15-12-497 - 4.1 **AFFECTATION DE MADAME NATASHA MARINIER**

ATTENDU l'absence temporaire du directeur de la Trésorerie;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives reliées à la fonction de directeur de la Trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prolonge l'affectation de madame Natasha Marinier afin d'assumer une partie des tâches du directeur de la Trésorerie en vertu d'une lettre d'entente intervenue entre le Syndicat de la fonction publique, section locale 4707 et la Municipalité, et ce, jusqu'au 17 décembre 2015;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à cette affectation;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-12-498 - 4.2 **PROLONGEMENT DE MANDAT - DIRECTEUR DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE PAR INTÉRIM**

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de directeur Loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prolonge le mandat de monsieur Guillaume Beauregard, à titre de directeur Loisirs et culture par intérim, rétroactivement au 2 décembre, et ce, jusqu'au 5 janvier 2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-499 - 4.3 **PROLONGEMENT DE MANDAT - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU que le responsable des activités sportives et récréatives occupe le poste de directeur du service Loisirs et culture par intérim;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de responsable des activités sportives et récréatives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prolonge le mandat de madame Daphnée Cyr à titre de responsable des activités sportives et récréatives, rétroactivement au 2 décembre 2015, et ce, jusqu'au 5 janvier 2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-500 - 4.4 **RENOUVELLEMENT DE MANDAT - REMPLACEMENT TEMPORAIRE CONTRACTUEL - DIRECTEUR DE LA TRÉSORERIE**

ATTENDU l'absence temporaire du directeur de la Trésorerie;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives reliées à la fonction de directeur de la Trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le Conseil prolonge le mandat de madame Sylvie Ferron, à titre de contractuelle, pour occuper les fonctions de directeur de la Trésorerie, rétroactivement au 10 novembre 2015 et ce, jusqu'au 22 décembre 2015;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Bernard Généreux, à reconduire l'entente de service intervenue entre madame Sylvie Ferron et la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-501 - 4.5 **EMBAUCHES - POSTE DE COLS BLEUS ET COLS BLANCS**

ATTENDU les recommandations de Monsieur Guillaume Beauregard, directeur Loisirs et culture par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil procède aux embauches suivantes:

NOM	TITRE	DATE D'EMBAUCHE	CONV. COLL.	ÉCHELON
Lyne Sarazin	Préposée (BAT et Parc)	11 décembre 2015	Col blanc	3
Sophie-Dominique Plante	Préposée (BAT et Parc)	23 novembre 2015	Col blanc	2
Ghislaine Blacquière	Préposée (BAT et Parc)	25 novembre 2015	Col bleu	Patrouilleur Classe D
Guillaume Vincent	Patrouilleur	Selon les besoins du Parc.	Col bleu	Classe D

le tout, selon la convention collective en vigueur qui s'applique;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-502 - 4.6 **AUTORISATION – RENOUVELLEMENT PROTECTIONS D'ASSURANCES – GROUPE ULTIMA INC. / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – ASSURANCES GÉNÉRALES 2016**

ATTENDU la mise à jour des protections d'assurances effectuées au cours de l'année 2015;

ATTENDU la proposition de renouvellement des assurances générales de la Municipalité par le Groupe Ultima inc. / MMQ au coût proposé de 79 267,00 $ pour l'année 2016;

ATTENDU que le Conseil juge opportun de renouveler les contrats d'assurances pour l'année 2016 avec le Groupe Ultima inc. / MMQ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, soit et est autorisé à renouveler les polices d'assurances de la Municipalité pour l'année 2016 avec le Groupe Ultima inc. / MMQ par l'entremise du représentant autorisé, les Assurances Jones inc.;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

D'autoriser le service de la Trésorerie à payer le montant total de 79 267,00 $ (taxes incluses).

ADOPTÉE

15-12-503 - 4.7 **REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200$ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement décrétant les dispositions concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité a été adopté lors de la séance ordinaire du 11 mars 2014;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 $, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès du secrétaire-trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, le secrétaire-trésorier doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déposer le registre des déclarations de plus de 200 $ faites par les élus de la Municipalité depuis la dernière séance du conseil municipal de l'année 2015 et qui est signé en date du 7 décembre 2015 par Me Marie-Pier Pharand, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

15-12-504 - 4.8 **MODIFICATIONS DES RÈGLES DE GOUVERNANCE - RÉGIMES DE RETRAITE**

ATTENDU les modifications des règles de gouvernance des régimes de retraite survenues au cours des dernières années;

ATTENDU l'encouragement de la Régie des rentes du Québec à simplifier l'administration de nos régimes de retraite en favorisant leur conversion vers un régime de retraite simplifié;

ATTENDU la recommandation en ce sens de l'administrateur de notre régime, Manuvie;

ATTENDU les économies reliées à la mise en place d'un régime simplifié;

ATTENDU QUE la mise en place d'un régime simplifié maintient les règles d'administration actuellement en vigueur ainsi que les avantages reliés à l'actuel régime;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil donne son aval à la conversion du régime de retraite actuel vers un régime simplifié;

QUE le Conseil entérine le texte énoncant les dispositions du régime de retraite des employés révisé à compter du 1er décembre 2015;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-12-505 - 4.9 **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE RECONNAISSANCE DE LA RÉSERVE NATURELLE DU PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN (SECTEUR DUFRESNE) – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ATTENDU le rapport daté du 26 novembre 2015 de madame Nadine Guénette, adjointe à l'urbanisme - Volet environnement, relativement à la signature d'une entente avec le Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant la reconnaissance de la réserve naturelle du Parc régional de Val-David-Val-Morin (secteur Dufresne);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte les termes de l'entente concernant la reconnaissance de la Réserve naturelle
du Parc régional de Val-David-Val-Morin (secteur Dufresne);

QUE le Conseil mandate Me Daniel Pagé, de l'étude Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc., afin de compléter les formalités nécessaires à la signature de l'entente;

QUE le Conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, ainsi que la mairesse, madame Nicole Davidson, à signer cette entente;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-506 - 4.10 **AUTORISATION - FERMETURE DE RUE - 12 ET 13 DÉCEMBRE 2015**

ATTENDU la tenue du Marché de Noël les 12 et 13 décembre prochain;

ATTENDU les recommandations du service de Sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine la fermeture d'une portion de la rue de l'Église, devant la mairie, à l'occasion du Marché de Noël qui se tiendra les 12 et 13 décembre 2015.

ADOPTÉE

GREFFE

15-12-507 - 5.1 **ADOPTION - POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE À LONG TERME**

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge approprié d'encadrer les outils de gestion de la dette à long terme de la Municipalité ;

ATTENDU le projet de la Politique de gestion de la dette à long terme, présenté au Conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte la Politique de gestion de la dette à long terme.

ADOPTÉE

15-12-508 - 5.2 **MANDAT – SERVICE DE PROTECTION CANINE DES MONTS (SPCM)**

ATTENDU l'obligation de la Municipalité d'exercer le contrôle animalier sur son territoire prévue au règlement 622;

ATTENDU l'offre de services du SPCM reçue en date du 20 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal mandate le SPCM pour assurer le contrôle et la protection des petits animaux sur le territoire de Val-David selon l'entente à intervenir;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, soit autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-509 - 5.3 **MANDAT - NÉGOCIATION D'UNE TRANSACTION - DOSSIER PLACEMENTS RAYNALD TISSEUR INC. ET CONSTRUCTION RAYNALD TISSEUR INC.**

ATTENDU QUE le 22 mai 2014, la Municipalité a obtenu un jugement dans un litige l'opposant aux défendeurs Placements Raynald Tisseur inc. et Construction Raynald Tisseur inc.;

ATTENDU QUE ce jugement ordonnait aux défendeurs de réaliser certains travaux d'agrandissement et de transformation, lesquels ont été commencés sans toutefois être terminés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que le jugement soit exécuté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil mandate l'étude Prévost Fortin D'Aoust afin de négocier une transaction avec les défendeurs, laquelle devra intervenir au plus tard le 1er février 2016, prévoyant que l'ensemble des travaux devra être complété au plus tard le 31 août 2016;

subsidiairement

QUE le Conseil mandate l'étude Prévost Fortin D'Aoust afin d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-12-510 - 5.4 **MANDAT - REPRÉSENTATION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE - DOSSIER GEORGE KRUPNIK ET AL. C. NICOLAS ROBICHON ET AL.**

ATTENDU QUE le 29 octobre 2015, la Municipalité a reçu signifcation d'une requête introductive d'intance, opposant George Krupnik et al. à Nicolas Robichon et al., et ce, à titre de mise en cause;

ATTENDU QUE cette requête, en plus de mobiliser substantiellement les ressources administratives de la Municipalité, requerra plusieurs déplacements à Montréal;

ATTENDU QU'il est requis de protéger les intérêts de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust afin de représenter la Municipalité dans la présente affaire;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-511 - 5.5 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 699 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016**

Je, Manon Paquin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 699 intitulé « Règlement établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2016 ».

15-12-512 - 5.6 **AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - LA BOUTIQUE LES ABEILLES**

ATTENDU QUE le bail intervenu entre la Municipalité et la Boutique Les Abeilles est venu à échéance le 30 septembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger ce bail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, soit autorisé à signer un bail à intervenir entre la Muncipalité et la Boutique les Abeilles, d'une durée de trois (3) ans;

QUE le Conseil autorise le service de la Trésorerie à ne pas charger de loyer à l'organisme pour le mois de février 2016, compte tenu la construction d'un cabanon adjacent à l'immeuble, par l'organisme;

QUE le Conseil autorise le service de la Trésorerie à facturer à l'organisme un montant mensuel additionnel de 20 $ pour les services de téléphonie;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

TRÉSORERIE

15-12-513 - 6.1 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS - NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 novembre 2015, tel que soumis par le service de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 151826 à 151986 1 568 430,35 $

ADOPTÉE

15-12-514 - 6.2 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES - NOVEMBRE 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de novembre 2015 portant les numéros Budget 15132 à Budget 15173 pour un montant de 163 914,00 $ tel que préparé par le service de la Trésorerie, soit ratifié.

ADOPTÉE

15-12-515 - 6.3 **AUTORISATION DE PAIEMENT - PIERRE DESMARAIS EXPERT CONSEIL INC. - HONORAIRES POUR DEVIS D'APPEL D'OFFRES - OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de gré a gré pour la préparation du devis d'appel d'offres dans le dossier d'assainisement des eaux usées;

ATTENDU l'offre de service reçue le 8 décembre 2015 de Pierre Desmarais Expert Conseil inc. pour la poursuite du dossier d'appel d'offres pour l'ouvrage d'usine de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à payer la facture numéro 364 de Pierre Desmarais Expert Conseil inc., au montant total de 8 623,13 $ taxes incluses;

QUE le Conseil mandate Pierre Desmarais Expert Conseil inc. pour un mandat d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dossier d'appel d'offres pour l'ouvrage d'usine de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-12-516 - 6.4 **RACHAT D'UN CONTRAT DE LOCATION - VÉHICULE TOYOTA RAV4 2012**

ATTENDU QUE la Municipalité loue un véhicule de marque Toyota RAV4 2012 à l'usage de différents services municipaux;

ATTENDU QUE le contrat vient à échéance prochainement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le rachat du contrat de location du véhicule Toyota RAV4 2012 pour un montant total de 16 391,88$ taxes incluses, lequel sera payable à même les revenus excédentaires de l'exercice financier 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

15-12-517 - 7.1 **ADJUDICATION - FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DE TROIS PATINOIRES EXTÉRIEURES - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE - VAL-DAVID - APPEL D'OFFRES 2015-020**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de services d'entretien de trois patinoires extérieures ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 novembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les résultats d'ouverture sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Les entreprises ELP	17 242,80 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adjuge le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Les entreprises ELP, ayant son siège au 1004, Boischatel, Saint-Jérôme, Québec, pour la fourniture de services d'entretien de trois patinoires extérieures, le tout conformément à la soumission reçue en date du 27 novembre 2015, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent pour une somme totale de 17 242,80 $ (taxes incluses);

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-12-518 - 7.2 **ADJUDICATION - SERVICES PROFESSIONNELS - OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - APPEL D'OFFRES 2015-019**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude préliminaire pour l'ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 décembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions conformes sont les suivants:

Soumissionnaires	**Pointage final**
Stantec Experts Conseil	69.51
WSP Canada Inc.	**81.49**
Les consultants SM inc.	28.85
EclipsO Design Construction inc.	34.41

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adjuge le contrat à WSP Canada inc., étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit 81.49, le tout conformément à la soumission reçue le 4 décembre 2015, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent pour une somme totale de 17 131,00 $ taxes incluses;

QUE les honoraires soient payables à même le règlement d'emprunt à être adopté pour les fins des travaux de l'ouvrage d'assainissement des eaux usées, sous réserve des approbations requises par la Loi;

QUE la firme WSP Canada inc. soit informée qu'aucune dépense ne peut être encourue par la Municipalité avant l'entrée en vigueur du règlement à l'exception d'un montant n'excédant pas 5% du montant total du règlement;

À défaut de l'entrée en vigueur d'un tel règlement d'emprunt en temps utile;

QUE le Conseil autorise le service de la Trésorerie à payer ces honoraires professionnels à même le budget de l'exercice financier 2016, à condition même que celui-ci soit adopté;

QUE le Conseil autorise le service de la Trésorerie à imputer les sommes payables par la Municipalité de Val-Morin au remboursement des coûts encourus pour son bénéfice par la Municipalité du Village de Val-David;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-519 - 7.3 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 3 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX**

ATTENDU la recommandation datée du 7 décembre 2015, rédigée par Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement # 3 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - Rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 636 185,18 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

ADOPTÉE

URBANISME

15-12-520 - 8.1 **AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 622 – LES IMMEUBLES BELLAS ARTES SENC**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a adopté le Règlement numéro 622 qui édicte les règles d'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation rencontrant les exigences de ce règlement;

ATTENDU QUE Les immeubles Bellas Artes senc a déposé la preuve d'assurance responsabilité civile de la compagnie CSIO;

ATTENDU QUE Les immeubles Bellas Artes senc s'engage à demeurer responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de son occupation, à prendre fait et cause pour la Municipalité et la tenir indemne dans toute réclamation pour de tels dommages;

ATTENDU QUE Les immeubles Bellas Artes senc a fourni les plans tels que construits du bâtiment ou de l'ouvrage autorisé, le cas échéant;

ATTENDU QUE Les immeubles Bellas Artes senc s'engage à entretenir adéquatement le bâtiment ou l'ouvrage autorisé, de manière à ce qu'il ne cause pas de dommages à la propriété municipale ou aux immeubles contigüs;

ATTENDU QUE cette autorisation doit être accordée par résolution du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David autorise à Les immeubles Bellas Artes senc l'occupation de son domaine public, à savoir une partie du lot 2 992 675, cadastre du Québec, qui devient le titulaire de cette autorisation aux conditions prévues au règlement et aux conditions ci-haut mentionnées;

QUE la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

ADOPTÉE

15-12-521 - 8.2 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 2481, RUE DE L'ÉGLISE**

DEMANDE DE MONSIEUR JACQUES DUFRESNE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU 2481, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte le projet de rénovation numéro 2015-00086 au 2481, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 5 novembre 2015, à la condition de planter un cèdre sur le terrain près de l'intervention, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

15-12-522 - 8.3 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1065, ROUTE 117**

DEMANDE DE MONSIEUR YAN INVERNIZZI CONCERNANT LE PROJET DE MODIFICATION D'ENSEIGNE AU 1065, ROUTE 117.

ATTENDU QUE la localisation de l'enseigne projetée ne contribue pas à créer un corridor visuel paysager de qualité sur l'ensemble de la route 117;

ATTENDU QUE l'emplacement choisi pour l'enseigne détachée n'est pas suffisamment en retrait de l'emprise de la route 117 pour donner la prédominance à la végétation;

ATTENDU QUE la demande d'enseigne doit être accompagnée d'une perspective visuelle claire et précise démontrant l'apparence finale des travaux;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil refuse le projet d'enseigne numéro 2015-00064 au 1065, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 6 novembre 2015.

ADOPTÉE

15-12-523 - 8.4 **DEMANDE D'ENSEIGNE ET DEMANDE DE CONSTRUCTION : 1400, ROUTE 117**

DEMANDE DE MONSIEUR ARAGORN GAULIN CONCERNANT LE PROJET D'ENSEIGNE ET DE RÉNOVATION POUR LE 1400, ROUTE 117.

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte les projets d'enseigne et de rénovation numéro 2015-00087 au 1400, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 3 novembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

15-12-524 - 8.5 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 847, RUE ARTHUR-FRENETTE**

DEMANDE DE MADAME MARIE SAMSON ET MONSIEUR JEFFREY BAVARIA CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION SUR LE LOT 2 990 847, RUE ARTHUR-FRENETTE

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment et de l'intervention projetée sont adaptées à la topographie du terrain;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la volumétrie du bâtiment tient compte des percées visuelles vers les sommets de montagne;

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment s'adapte à la cime des arbres à maturité situés à la même élévation;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte le projet de construction numéro 2015-00078 sur le lot 2 990 847, rue Arthur-Frenette, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 novembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

15-12-525 - 8.6 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1788, ROUTE 117**

DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL ROCHON PRÉPARÉE PAR URBA+ CONSULTANTS CONCERNANT LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET D'ENSEIGNE AU 1788, ROUTE 117

ATTENDU QUE dans le cas de bâtiments à vocation commerciale, la façade principale des bâtiments doit être marquée par une importante fenestration de manière à maximiser l'éclairage naturel à l'intérieur des bâtiments et à souligner la fonction commerciale du bâtiment;

ATTENDU QUE les aires de stationnement doivent être localisées préférablement en cours latérales ou arrière et être planifiées de manière à ne pas dominer le site;

ATTENDU QUE l'aménagement des aires de stationnement doit faire l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention. Une attention particulière doit être apportée à l'aménagement paysager lorsque les aires de stationnement sont localisées en cour avant ou visibles de la route 117;

ATTENDU QUE les aires de stationnement doivent prévoir des espaces sécuritaires pour le déplacement des piétons sur le site;

ATTENDU QUE la superficie des aires de stationnement doit être réduite au minimum à l'aide d'aménagements paysagers et d'îlots de verdure afin de maintenir ces espaces à une petite échelle et de réduire les îlots de chaleur;

ATTENDU QUE la dimension, la hauteur et la localisation de l'enseigne ne contribuent pas à créer un corridor visuel paysager de qualité sur la route 117;

ATTENDU QUE le projet ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil refuse le projet de construction numéro 2015-00065 au 1788, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 2 novembre 2015 ainsi que sur le plan d'aménagement du terrain reçu le 16 novembre dernier.

ADOPTÉE

15-12-526 - 8.7 **DÉROGATION MINEURE: 1312, 8E RANG**

DEMANDE DÉPOSÉE PAR MONSIEUR PAUL CARLE RELATIVEMENT AU 1312, 8E RANG AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE, ABRI D'AUTO, EN COUR AVANT À UNE DISTANCE DE 5,74 MÈTRES DE LA LIGNE DE LOT AVANT.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du directeur de l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure en date du 4 novembre 2015 numéro 2015-00082 au 1312, 8e Rang, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 2015, minute 1312, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

15-12-527 - 8.8 **DÉROGATIONS MINEURES: 1134 ET 1140, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

DEMANDES DÉPOSÉES PAR MONSIEUR STÉPHANE JAKUBYSZYN RELATIVEMENT AU 1134, CHEMIN DE LA RIVIÈRE AFIN DE PERMETTRE L'EMPIÉTEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE 1,03 MÈTRE DANS LA MARGE DE RECUL LATÉRALE ET RELATIVEMENT AU 1140, CHEMIN DE LA RIVIÈRE AFIN DE PERMETTRE L'EMPIÉTEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE 2,43 MÈTRES DANS LA MARGE DE RECUL LATÉRALE.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE les dérogations respectent les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du directeur de l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure en date du 4 novembre 2015 numéro 2015-00084 au 1134, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 30 octobre 2015, minute 15186, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure en date du 4 novembre 2015 numéro 2015-00083 au 1140, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 30 octobre 2015, minute 15186, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-12-528 - 8.9 **DÉROGATIONS MINEURES : 1788, ROUTE 117**

DEMANDES DE MONSIEUR MICHEL ROCHON RELATIVEMENT AU 1788, ROUTE 117, CONCERNANT UNE BANDE DE VERDURE, UNE PORTE DE GARAGE ET UNE ENSEIGNE.

ATTENDU le souhait du conseil de prolonger sa réfléxion quant à ces demandes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil reporte à une date ultérieure ses décisions concernant ces demandes de dérogations mineures.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

15-12-529 - 9.1 **AUTORISATION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET COMMANDITE**

ATTENDU les demandes reçues de Nourri-Source, L'Ombre-Elle, Club optimiste de Val-David/Val-Morin, Palliacco, Bouffe Laurentienne;

ATTENDU l'offre de commandite présentée par le comité de financement de l'Option des Amériques de la Polyvalente des Monts qui fera une levée de fonds le 30 avril 2016;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière datées du 24 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le service de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes suivants:

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général) :

- 200 $ - Nourri-Source;
- 400 $ - L'Ombre-Elle;
- 300 $ - Club optimiste de Val-David/Val-Morin;
- 200 $ - Palliacco;
- 400 $ - Bouffe Laurentienne;

QUE le Conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire au comité de financement de l'Option des Amériques, représenté par madame Mélanie Monette, à titre gratuit pour un événement de levée de fonds, le 30 avril 2016;

QUE les frais de conciergerie de 65 $ pour l'utilisation de la salle sont à la charge du comité de financement de l'Option des Amériques;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-530 - 9.2 **AUTORISATION - INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE SCULPTURE EXTÉRIEURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉDUCATIF DU CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le Centre d'exposition de Val-David à procéder à l'installation temporaire de sculptures extérieures, près de la gare, dans le cadre du programme éducatif du Centre d'exposition, et ce, du 9 janvier au 1er mars 2016, le temps du montage et démontage compris;
QUE le Centre d'exposition de Val-David s'engage à ne pas entraver le déneigement par les employés de la Municipalité;
QUE la Municipalité se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vandalisme.

ADOPTÉE

15-12-531 - 9.3 **AUTORISATION - SUBVENTIONS À DES ORGANISMES CULTURELS ADMISSIBLES**

ATTENDU QUE le Conseil des arts et des Lettres du Québec possède des sommes à verser pour le bénéfice de certains organismes admissibles;

ATTENDU QUE des organismes présents dans la Municipalité sont admissibles à de telles subventions, à condition que la Municipalité en fasse autant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le versement de deux (2) subventions d'un montant maximal de 10 000 $ chacune, pour le bénéfice des organismes admissibles, payable directement à la MRC des Laurentides, et ce à même les revenus excédentaires de l'exercice financier 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

DOCUMENTS DÉPOSÉS

15-12-532 - 10.1 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 novembre 2015.

DIVERS

11.1 **AFFAIRES NOUVELLES**

N/A

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.2 **POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Madame Kathy Poulin, offre ses condoléances à la famille de Monsieur Daniel Olivier. Elle souhaite de Joyeuses Fêtes aux citoyens et mentionne les activités municipales de la fin de semaine;

Monsieur Denis Charlebois, parle de l'activité avec le Centre d'exposition de Val-David, parle de l'exposition de monsieur Michel Gauthier, donne des précisions sur l'activité de sculptures extérieures. Mentionne le vernissage du 12 décembre à 14 h 00 sur l'oeuvre de Monsieur Michel Gauthier;

Madame Ghislaine Boisclair remercie les citoyens présents de leur intérêt, remercie le personnel de la Municipalité et les gestionnaires pour leur travail consciencieux, remercie ses collègues élus et leur bonne collaboration, remercie tout le monde qu'elle côtoie, et souhaite une belle fin d'année;

Monsieur Alain Tousignant souhaite de très Joyeuses Fêtes aux employés municipaux, aux gestionnaires et à tous les contribuables;

Madame Manon Paquin pour les gens du Lac Paquin, leur patinoire et les bandes sont enfin faites. Invite ses concitoyens à l'aviser de ce qu'il ne fonctionne pas pour qu'elle puisse aviser l'administration. Souhaite de Joyeuses Fêtes à tous.

11.3 **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Une citoyenne, madame Bélair, habite le chemin du 7e rang , se plaint de monsieur Fortier, il envoie des lettres à madame, quant à son annonce pour sa voiture à vendre. Parle du 1655, ou son fils demeure, il réparait sa voiture, dénonce la lettre reçue quant aux outils par terre et dénonce la 2e visite de l'inspecteur. Explique être allée à la mairie pour parler à la mairesse, avoir tout rangé dans son hangar. Mentionne que monsieur Fortier était encore chez elle hier, mentionne qu'elle a été avisée qu'ils recevraient des avis d'infraction. Sont tellement stressés, pense que monsieur Fortier fait du harcèlement, prennent des médicaments depuis les visites de monsieur Fortier.

Monsieur Rocheleau laisse sa carte à madame Bélair.

Monsieur Pierre Lapointe parle des femmes de la Municipalité en février 2014, des agressions psychologiques. La mairesse a refusé durant 18 mois qu'elles soient couvertes par la CSST. Parle du règlement contre le harcèlement psychologique au travail. Parle du mandat de la CSST. Parle de la signature de l'acceptation de ces femmes violentées et de leurs séquelles et dit que la CSST demande à la Municipalité de s'expliquer sur cette agression psychologique au travail. Dit que la Municipalité ne veut pas dire comment s'est passée cette agression. Dit que la mairesse a fait signer un papier à une femme pour qu'elle se taise. Dit qu'il est cynique que la mairesse se clame à la défense des femmes. Parle de sa lettre ouverte, à laquelle la mairesse a répondu par une lettre d'avocat. Demande si une jeune femme employée pour la Municipalité devenue col blanc et qui est promue cadre, une jeune femme monoparentale avec des enfants a perdu sa job à la Muncipalité alors qu'elle était cadre, a été obligée de signer un document pour ne pas qu'elle parle.

Un citoyen veut savoir si oui ou non lorsqu'une employée a quitté en 2013 elle a été obligée de signer un document? Veut savoir si les deux femmes qui ont quitté en mai 2014 ont été obligées de signer un document?

15-12-533 - 12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 8 décembre 2015 soit levée à 21 h 02.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 15 décembre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse et responsable des communications

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2 **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le Conseil, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents.

15-12-534 - 3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

15-12-535 - 4.1 **ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ - EXERCICE FINANCIER 2016**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2016 qui prévoit des revenus et des dépenses de 8 474 400 $;

QUE le Conseil décrète que le budget adopté soit publié dans la prochaine édition du journal Ski-se-dit.

ADOPTÉE

15-12-536 - 4.2 **ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018**

ATTENDU l'article 953.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 soit adopté au montant de 12 087 657 $ dont 2 387 657 $ pour l'année 2016;

QUE le Conseil décrète que le programme triennal des immobilisations adopté ou un document explicatif de celui-ci soit publié dans la prochaine édition du journal Ski-se-dit.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15-12-537 - 4.3 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 699 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame la conseillère Manon Paquin lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2015;

ATTENDU QUE copie du présent règlement n'a pas été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, en fait la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 699 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2016;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Préalablement à la période de questions, le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, souligne la grande contribution de madame Sylvie Ferron à la préparation du budget.

Un citoyen veut savoir si l'augmentation de 5% du budget est occupée par 75% de l'augmentation salariale? De telles augmentations sont-elles raisonnables pour une si petite municipalité? Allons-nous vers un agrandissement de l'hôtel de ville? Veut connaître la population actuelle de la Municipalité. Les gens qui pratiquent déjà le compostage domestique seront-ils obligés de composter avec la Municipalité?

Un citoyen veut savoir si la masse salariale inclut seulement les permanents, est-ce que cela inclut les contractuels et tous les salaires payés en remplacement de ceux qui sont en maladie? Les embauchés temporaires y sont-ils inclus? Pour le poste d'archiviste, est-ce que ce sera un poste permanent, puisque ce n'était pas spécifié? Pour les postes aux Travaux publics, seront-ils permanents? Où iront les résidus du compostage? Est-ce parce que les incitatifs à faire du compostage domestique ont échoués que la Municipalité se lance dans une campagne obligatoire de compostage? Pour la politique de la dette, notamment celle du Parc, quant à la ventilation sur le compte de taxes, sera-t-il possible de la faire? Veut comprendre pourquoi il ne serait pas possible de la faire?

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Une citoyenne veut savoir s'il y aura une suite avec les organismes consultés sur le travail et le mandat d'agent culturel? Pour les taxations d'aqueduc et d'égoût, qu'en est-il de la taxe spéciale pour l'égout, ne comprend pas pourquoi si nous ne sommes pas desservis par l'égout, nous avons à payer pour cette compensation? Pour le compostage, est-ce que ceux qui n'utilisent pas le bac municipal auront une diminution des coûts?

Un citoyen veut savoir si le 45 $ pour les pompiers couvrira l'entièreté du coût de ce service avec la MRC?

15-12-538 - 6 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 15 décembre 2015 soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand, avocate
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 21 décembre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À 17h30, Madame la conseillère Kathy Poulin ajourne la séance à une heure ultérieure, constatant qu'il n'y a pas quorum;

À 18h01, Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2 **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le Conseil, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents.

15-12-539 - 3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 soit adopté, tel que présenté.

Le conseil fait la lecture de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

15-12-540 - 4.1 **RECONNAISSANCE D'ENTENTES - COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES**

ATTENDU les ententes intervenues le 18 décembre dernier dans les dossiers de deux travailleuses de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil reconnaît les ententes intervenues entre les parties;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, et le service de la Trésorerie soient autorisés à prendre les actions requises pour donner plein effet aux modalités des ententes intervenues entre les parties;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-12-541 - 4.2 **MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil embauche madame Sylvie Ferron à titre de vérificatrice au service de la Trésorerie, et ce pour une durée de deux (2) mois, à compter du 4 janvier 2016;

QUE le Conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le contrat de travail à intervenir entre madame Sylvie Ferron et la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
NPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen veut savoir quand l'entente avec la CSST a été signée? Quand le Conseil a-t-il été informé? Quand cela a-t-il été discuté avec le Conseil? Que dit l'entente avec la CSST? La partie avec la CSST aura quel effet sur la Municipalité? Est-ce que la Municipalité a reconnu qu'il y a eu harcèlement ?

Un citoyen veut savoir s'il y aura une sanction contre les agresseurs?

Une citoyenne veut savoir pourquoi les autres femmes présentes à la Municipalité n'ont pas pris la défense des victimes?

Un citoyen veut savoir s'il sera reconsidéré de faire enquête ? La Municipalité va-t-elle prendre des actions pour démontrer si la situation est prise au sérieux? Si le Conseil prendra des actions contre les personnes responsables?

15-12-542 - 6 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 soit levée à 18h45.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Piet Pharand
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104